

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE  
COMMISSION

---

V/II/COM(63) 299 final

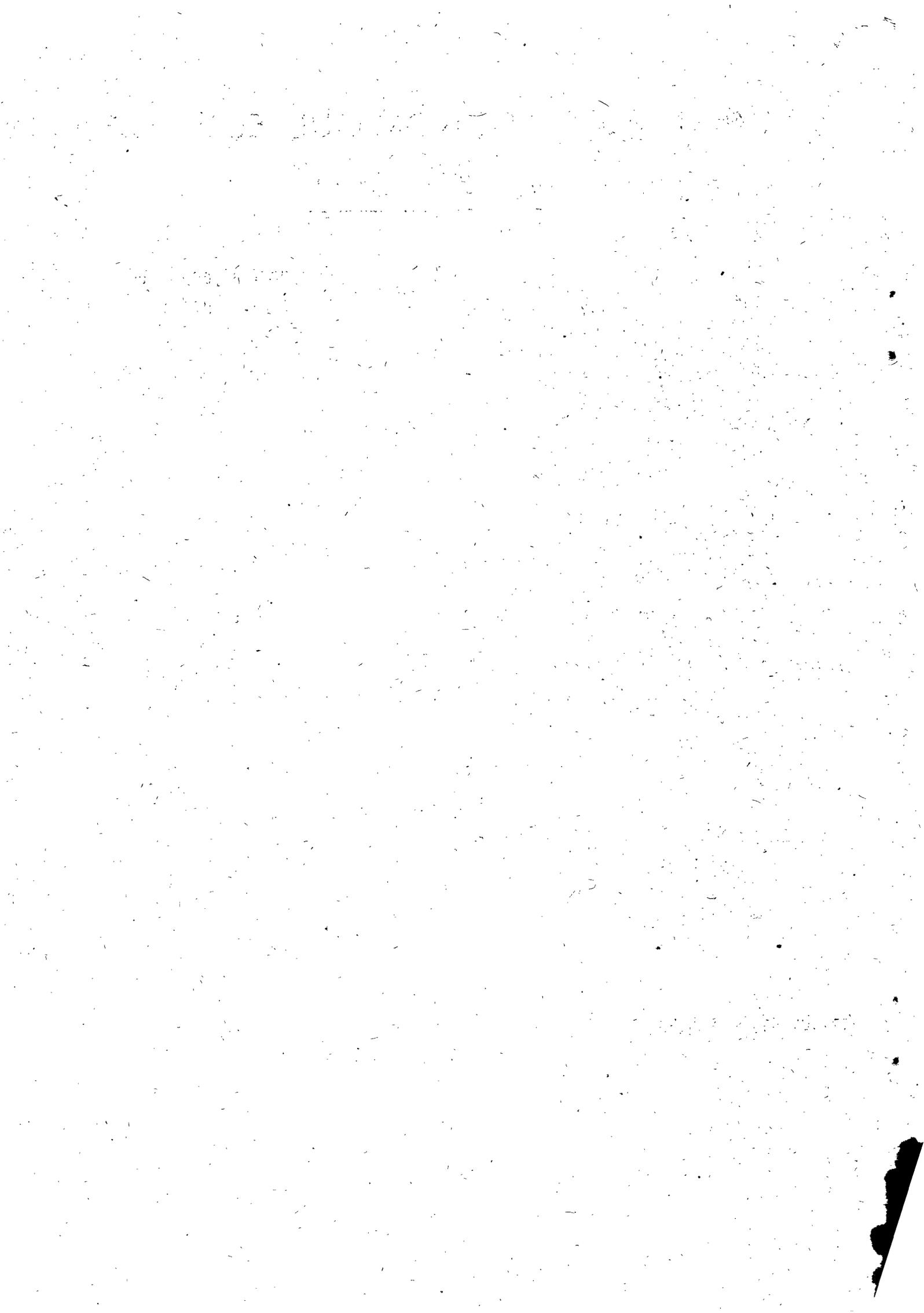
Bruxelles, le 29 juillet 1963

Les problèmes de main-d'oeuvre dans la Communauté en 1963

---

(Communication de la Commission au Conseil)

V/II/COM(63) 299 final



RAPPORT SUR LES PROBLEMES DE MAIN-D'OEUVRE  
 ----- DANS LA COMMUNAUTE EN 1963 -----  
 -----

CORRIGENDUM

Page 31 9e ligne: lire "de 22.196 à 22.040" au lieu de 2.236 à 1.961.

Page 32 Avant -dernier alinéa. Supprimer la phrase commençant par:  
 "Dans la région de Nivelles..." et finissant par:  
 "... bientôt à fonctionner".

Page 52 Dernière ligne. Après "emplois nouveaux", ajouter:  
 "Il convient de considérer qu'il s'agit d'informations  
 partielles, simplement indicatives".

Page 75 Avant-dernier alinéa. La deuxième phrase commençant par:  
 "Si le taux d'accroissement..." et se terminant par:  
 "... du chômage complet", doit être lue ainsi:  
 "Si le taux d'accroissement de l'emploi a été identique à  
 celui de 1961 dans l'industrie(1,9% en 1962 et en 1961),  
 et plus élevé dans les services(2,9% en 1962 contre 2,1% en 1961),  
 du moins a-t-on enregistré une diminution considérable du  
 chômage complet".

Page 76 Tableau VI. Les chiffres concernant l'année 1962 doivent  
 être modifiés, et lus comme suit :

Industrie:	+ 5,1
	+ 1,9
	+ 3,2
<u>Services:</u>	+ 3,6
	+ 2,9
	+ 0,7

Page 112 Lire "en unités" au lieu de "en milliers"

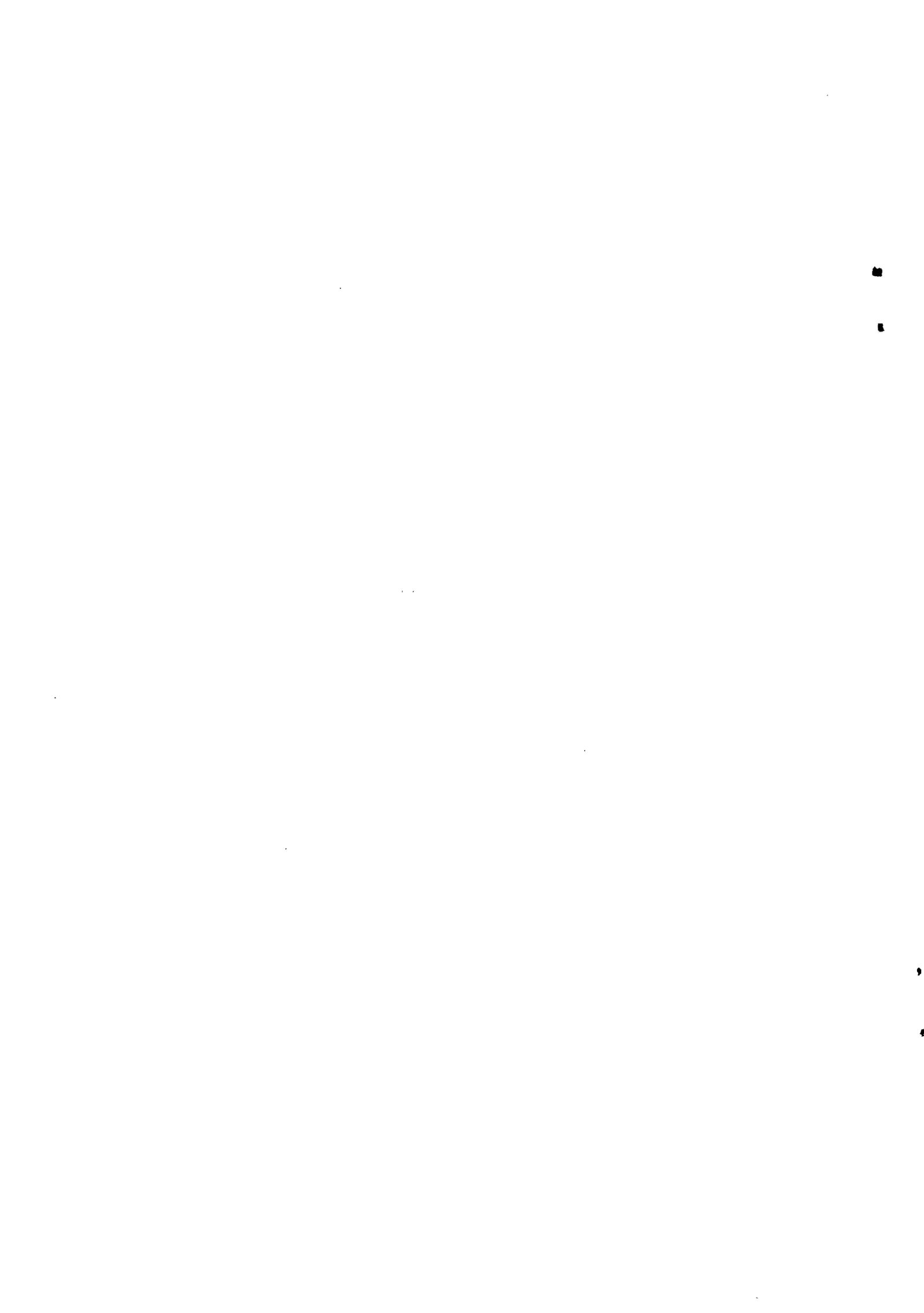


TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
<u>INTRODUCTION</u> .....	1
<u>PREMIERE PARTIE - L'évolution du marché de l'emploi dans la Communauté en 1962</u> .....	3
A. <u>Tendances générales</u> .....	9
B. <u>Tendances d'évolution par branches d'activité et professions</u> .....	16
Agriculture .....	16
Construction .....	20
Métaux .....	24
Chimie .....	32
Textile et vêtement .....	34
Alimentation .....	38
Services .....	39
Transports .....	46
Manoeuvres .....	48
C. <u>Tendances d'évolution par régions</u> .....	50
<u>DEUXIEME PARTIE - Les perspectives d'évolution du marché de l'emploi en 1963</u> .....	65
A. <u>Pays à pénuries étendues</u> .....	67
1. République fédérale d'Allemagne .....	67
2. Pays-Bas .....	71
3. Luxembourg .....	74
B. <u>Pays à pénuries localisées</u> .....	75
1. Belgique .....	75
2. France .....	77
C. <u>Pays à excédents localisés : Italie</u> .....	83
<u>TROISIEME PARTIE - Problèmes et mesures</u> .....	88
A. Dispositions d'ordre interne .....	90
B. Mouvements internationaux de main-d'oeuvre .....	95
C. Recommandations et interventions communautaires .....	97

	<u>Page</u>
<u>Graphiques sur l'évolution du marché de l'emploi</u>	
Belgique	103
Allemagne (République fédérale)	104
France	105
Italie	106
Pays-Bas	107
<u>Graphiques sur l'évolution de la production, de l'emploi salarié et de la production par salarié</u>	
Belgique	108
Allemagne (République fédérale)	109
France	110
Italie	111
Luxembourg	112
Pays-Bas	113
<u>Tableaux des déficits et excédents de main-d'oeuvre au 1er avril 1963, par professions et régions (estimations prévisionnelles pour 1963)</u>	
Belgique	114
Allemagne (République fédérale)	121
France	122
Italie	124
Luxembourg	126
Pays-Bas	128

-----

INTRODUCTION

L'examen annuel de la conjoncture de l'emploi effectué depuis trois ans à l'initiative de la Commission de la C.E.E., approuvé par le Conseil, a confirmé la nécessité de poursuivre, à intervalles réguliers et d'une manière approfondie, l'étude des problèmes que pose l'évolution conjoncturelle.

Si, d'une part, les travaux précédents ont fait apparaître l'intérêt des Représentants gouvernementaux et des partenaires sociaux à l'égard d'un examen suivi de la conjoncture de l'emploi, mené en liaison étroite avec les analyses effectuées par les services économiques et financiers de la Commission, ils ont, d'autre part, permis de suggérer certains perfectionnements en ce qui concerne la méthode de travail utilisée et les conséquences pratiques à tirer d'un tel examen.

Dans les conclusions de son rapport annuel (doc. II-V/3197/62) qu'elle a transmis au Conseil, la Commission a fait certaines recommandations et précisé dans quels sens les perfectionnements devaient être recherchés, notamment sur les trois points ci-après :

- développer les travaux d'estimation prévisionnelle des besoins et des ressources en main-d'oeuvre sur les plans numérique et qualitatif;
- approfondir l'analyse de l'évolution par branche d'activité, par profession et par niveau de qualification ainsi que sur le plan régional;
- coordonner les actions régionales dans le cadre d'une politique de l'emploi.

Le Conseil, lors de sa session du 21 février 1963, après avoir remercié la Commission d'avoir présenté son rapport, en a pris acte, et lui a demandé de proposer aux Etats membres les mesures et les programmes concrets qui pourraient répondre aux nécessités de la situation conjoncturelle de la main-d'oeuvre dans la Communauté.

Entre-temps, le délai qui s'est écoulé depuis la rédaction du rapport, a rendu nécessaire un nouvel examen de la situation. Celui-ci a été effectué dans le souci de combler les lacunes qui existent sur les trois points ci-dessus. A cet effet, la Commission a examiné avec des experts des six Etats, appartenant tant aux administrations nationales qu'aux organisations professionnelles des travailleurs et des employeurs, les difficultés qui se présentent dans tous les pays, bien qu'à des degrés divers. Or, il apparaît d'ores et déjà évident que les lacunes relatives aux informations statistiques et autres ne pourront être comblées à bref délai en totalité : des efforts conjoints et soutenus seront à l'avenir indispensables pour réaliser tous les perfectionnements souhaités, en raison, notamment, du fait que les estimations prévisionnelles en matière d'emploi de main-d'oeuvre n'ont pas encore atteint dans les Etats une ampleur suffisante ni un caractère systématique. Les données utiles à l'établissement de telles prévisions nécessitent en effet des recherches spécialisées. Il est souhaitable que les difficultés rencontrées, loin de décourager les efforts communs, puissent au contraire les stimuler.

En présentant son quatrième rapport, la Commission est consciente de son imperfection. Elle s'est efforcée néanmoins de rendre aussi concrète et précise que possible l'analyse des incidences de l'évolution économique sur le marché de l'emploi en 1962, par pays et par branche d'activité, ainsi que dans certaines régions et professions. Le rapport contient, en outre, des estimations prévisionnelles de nature approximative pour 1963, des besoins et disponibilités en main-d'oeuvre, et il suggère certains moyens de favoriser à la fois l'expansion économique et une meilleure occupation des travailleurs.

PREMIERE PARTIE

L'évolution du marché de l'emploi  
dans la Communauté en 1962

1. Les estimations faites il y a un an laissaient prévoir que, malgré un nouveau et léger fléchissement de l'expansion économique, les tensions assez vives qui ont été constatées à cette époque sur les marchés de l'emploi des Etats membres et sur les migrations de travailleurs persisteraient et continueraient d'influencer l'évolution de façon notable.

Il avait été prévu, en effet, que la production industrielle continuerait de s'accroître, mais à un rythme ralenti de l'ordre de 5 à 6 %, et que le produit brut de la Communauté augmenterait en volume de 4,5 à 5 %. Effectivement, on estime que la première s'est accrue en 1962 de 6 % et le second de 4,8 %, contre des augmentations respectives de 6,5 % et de 5,2 % l'année précédente. Cette réduction des taux d'accroissement de la production industrielle et du produit brut a d'ailleurs été moins marquée qu'elle ne le fut en 1961 par rapport à 1960.

En fait, ce ralentissement de la croissance n'a pas empêché d'enregistrer en 1962 de nouveaux effets nettement favorables de l'expansion sur la situation de la main-d'oeuvre : nouvelle augmentation des possibilités de travail et accroissement corrélatif des effectifs occupés; parallèlement, réduction encore sensible des disponibilités de main-d'oeuvre, malgré le taux relativement bas atteint précédemment; enfin, persistance d'un volume appréciable d'offres d'emplois insatisfaites et tendance générale même à l'accroissement de ce dernier.

La réduction du chômage apparaît d'autant plus remarquable - il faut le souligner - que le nombre des travailleurs inoccupés les années précédentes était déjà considéré comme peu compressible, du fait qu'au fur et à mesure que s'épuisent les réserves de main-d'oeuvre, la proportion déjà forte par rapport à l'ensemble des chômeurs, des personnes non qualifiées, âgées ou handicapées et par conséquent difficilement plaçables, atteint un niveau encore plus élevé.

2. Dans ces conditions, le présent rapport confirme les constatations générales faites dans les deux précédents qui faisaient ressortir que la situation du marché du travail ne paraissait pas évoluer vers la détente. Il faut noter cependant que celle-ci s'est quelque peu manifestée en république fédérale d'Allemagne, aux Pays-Bas et en France durant le second semestre du fait, notamment, du retour des Français d'Algérie et de la réduction de la durée du service militaire; cette légère détente s'est produite surtout en ce qui concerne les manoeuvres et le personnel ayant des qualifications peu élevées.

Dans la plupart des Etats membres, les employeurs éprouvent assez souvent des difficultés de recrutement qui, entre autres facteurs, freinent dans certaines branches le développement de l'activité générale. Ce fait souligne une fois encore l'importance des problèmes de main-d'oeuvre au regard d'une expansion régulière et équilibrée. Devant la situation de pénurie, le recours à l'immigration de travailleurs ressortissants d'autres Etats a joué à nouveau un rôle d'équilibre, mais dans une mesure insuffisante par rapport aux besoins manifestés; ces derniers portent, en effet, le plus souvent sur des travailleurs qualifiés ou capables d'exécuter des travaux pénibles.

Un nouveau fléchissement du taux de l'expansion des investissements fixes des entreprises a été constaté en 1962. Or, parmi les facteurs qui ont agi dans ce sens, et notamment le ralentissement de la croissance de la demande globale, l'évolution des marges bénéficiaires et du degré d'utilisation des capacités de la production, on peut se demander quel a été le rôle joué par la pénurie de main-d'oeuvre. Celle-ci aurait pu renforcer la propension des chefs d'entreprises à investir en vue d'accroître les gains de productivité et compenser, au moins en partie, l'insuffisance numérique et qualitative de la main-d'oeuvre. Mais, étant donné l'essor des investissements observé ces dernières années et la forte augmentation des capacités de production qui en est déjà résultée, il est possible que nombre d'entreprises pourvues d'un équipement technique satisfaisant ou même d'un certain suréquipement, eu égard à la main-d'oeuvre disponible chargée d'en assurer l'utilisation, n'aient pas éprouvé le besoin de mettre en place des capacités techniques de production supplémentaires de crainte de les laisser en partie inutilisées. Cependant, les pénuries de main-d'oeuvre continuent de stimuler, surtout dans les secteurs à forte croissance, les investissements de rationalisation.

3. C'est en république fédérale d'Allemagne, aux Pays-Bas et au Luxembourg que les tensions sur les marchés de l'emploi s'étaient manifestées en 1961 avec le plus d'acuité. Cette situation s'est maintenue en 1962 sans modification sensible, ainsi qu'il avait été prévu. Dans le premier de ces pays, le ralentissement de l'expansion avait résulté pour une part appréciable du manque de main-d'oeuvre, et ce phénomène a persisté en 1962. L'accroissement de la production industrielle et du produit national brut qui, en termes réels, était de 5,1 % et de 5,5 % en 1961, est passé respectivement à 4,5 % et 4,1 % en 1962. Grâce surtout à l'embauchage de travailleurs étrangers, les effectifs de salariés ont pu augmenter en 1962 de plus de 365.000 unités, dépassant de 1,8 % environ le niveau atteint l'année précédente. En septembre 1962, plus de 706.000 étrangers étaient employés en république fédérale d'Allemagne contre 545.000 en septembre 1961. Mais cet accroissement des effectifs n'a guère atténué les fortes tensions sur le marché de l'emploi, d'autant que s'est manifestée une tendance à la réduction des horaires de travail.

Aux Pays-Bas, l'expansion économique a été plus marquée en 1962 qu'en 1961. La production industrielle a progressé de 3,8 % en 1962 au lieu de 2,8 % en 1961. Cette accélération de la croissance résulte des investissements importants effectués les années précédentes ainsi que de l'augmentation des effectifs de travailleurs par suite de l'arrivée sur le marché du travail d'effectifs plus nombreux de jeunes nés après la guerre. Le nombre de salariés occupés a augmenté en 1962 de 66.000 environ, soit approximativement de 2 % au lieu de 70.000 en 1961; les tensions demeurent donc grandes. Le chômage s'est cependant quelque peu atténué malgré le niveau déjà faible de l'année précédente et le nombre des offres d'emplois non satisfaites demeure très élevé. Enfin, de nouvelles réductions de la durée du travail se sont produites en 1962 mais moins importantes qu'en 1961.

Au Luxembourg, l'économie n'a pas connu d'expansion par rapport à l'année précédente en raison surtout de la diminution de la demande étrangère de produits sidérurgiques. Cependant, le fléchissement sensible de la demande globale n'a pas apporté de détente sur le marché du travail où le chômage est presque inexistant et le nombre d'offres

d'emplois insatisfaites relativement très élevé. Le recrutement d'un plus grand nombre de travailleurs étrangers, frontaliers et saisonniers, dont la proportion est déjà très importante, connaît de constantes difficultés. Ainsi qu'il avait été prévu, la physionomie générale de la situation en 1961 s'est donc maintenue en 1962.

4. En Belgique et en France, certains déséquilibres, beaucoup moins marqués que dans les trois Etats visés au paragraphe précédent, avaient été constatés en 1961. Ils subsistent, comme prévu, de façon limitée en 1962.

Dans le premier de ces deux pays, l'augmentation de la production industrielle s'est maintenue sensiblement au même niveau que l'année précédente, soit environ 5 %. Le chômage a marqué une nouvelle et sensible diminution par rapport à l'année précédente et les effectifs de salariés ont pu augmenter d'environ 50.000 unités, soit près de 2,5 %. Il s'ensuit que le marché de l'emploi en Belgique ne connaît, pas plus que l'année précédente, de tension générale, mais seulement des déséquilibres localisés.

En France, la situation en 1962 est caractérisée par le maintien d'une nette expansion économique qui favorise une augmentation régulière des possibilités d'emploi. On estime que l'accroissement du produit national brut pourrait avoir atteint 5,5 % en 1962 contre 4,4 % en 1961. La production (valeur ajoutée) aurait augmenté en 1962 de 5,7 % dans l'industrie et de 6,4 % dans les services. Le maintien d'un rythme de croissance rapide a favorisé une expansion de l'emploi plus importante que l'année précédente dans le commerce de l'industrie, soit en moyenne annuelle 1,4 % contre seulement 0,7 % en 1961. La détente qui s'est produite sur le marché du travail est due à plusieurs facteurs : accroissement naturel de la population active; recrutement plus large de main-d'oeuvre étrangère; afflux sensible durant le 2ème semestre de travailleurs rapatriés d'Algérie; et vers la fin de l'année, premiers effets de la réduction de la durée du service militaire. On estime que la population déjà rapatriée d'Algérie s'élève à environ 750.000 personnes, dont 270.000 personnes actives.

.../...

Si, de ce fait, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a subi un fort accroissement, il y a lieu de noter aussi que le nombre d'offres d'emploi insatisfaites s'est élevé de manière encore plus forte en octobre 1962 - par suite d'un développement de la prospection - ce qui indique que les entreprises n'avaient communiqué auparavant qu'une partie de leurs besoins en main-d'oeuvre. Des difficultés d'ajustement des offres et demandes d'emploi subsistent pour des raisons de localisations géographiques et de qualifications professionnelles. Sur les 180.000 demandes d'emploi insatisfaites au 1er janvier 1963, 74.000 environ émanaient de travailleurs rapatriés d'Algérie, soit 41 %.

5. Enfin, en Italie, l'accroissement de l'expansion économique, très accusé les années précédentes, a diminué assez sensiblement en 1962 : l'augmentation du produit national brut a été de 6 % en 1962, alors qu'elle avait atteint 8 % en 1961. La poursuite de l'expansion a entraîné un accroissement très modéré des effectifs de l'ordre de 0,3 % contre plus de 1,5 % en 1961. Le chômage a marqué une nouvelle diminution (17 % au cours de l'année entière), de sorte que les disponibilités en main-d'oeuvre de l'Italie, de beaucoup les plus importantes de la Communauté, continuent à s'amenuiser. Des difficultés de recrutement de main-d'oeuvre qualifiée se manifestent non seulement dans le nord mais aussi dans le sud du pays, et même en ce qui concerne la main-d'oeuvre non qualifiée, des pénuries existent, par endroits, notamment dans la partie nord de ce pays.

6. Si l'évolution du marché de l'emploi dans les six Etats a fait apparaître en 1962 de nouveaux progrès sensibles dans la situation de la main-d'oeuvre, elle comporte néanmoins des incidences défavorables sur l'évolution économique générale, plus ou moins marquées selon les pays. Une constatation analogue avait été faite dans le rapport de l'an dernier. Les progrès de la productivité se sont poursuivis dans les Etats, mais à un rythme généralement ralenti qui n'a pas permis de pallier les difficultés d'une mise en place rationnelle des effectifs. Par ailleurs, une tendance à la diminution des horaires de travail s'est à nouveau manifestée.

Il s'ensuit que l'essor économique doit être adapté aux disponibilités de travailleurs et que doivent être recherchés les moyens d'utiliser de façon plus complète les capacités techniques de production par un meilleur emploi des ressources en main-d'oeuvre réelle et potentielle. Il convient

d'éviter un sous-emploi éventuel du personnel qualifié et des cadres de même qu'une situation excédentaire de travailleurs en surnombre dans les exploitations familiales agricoles et de favoriser l'emploi de la main-d'oeuvre féminine.

Comme l'an dernier, il faut souligner que les déséquilibres les plus tenaces du marché de l'emploi dérivent surtout de l'insuffisance quantitative de la main-d'oeuvre disponible, ainsi que d'une mobilité professionnelle et géographique encore trop limitée. Aussi y a-t-il lieu d'estimer à nouveau que sans mesures appropriées de formation et de rééducation professionnelles, ces déséquilibres tendront à subsister. De plus larges possibilités d'emploi pourraient cependant être mises à profit: aux exigences d'ordre économique doit normalement correspondre un nouvel accroissement des effectifs, et la situation actuelle de la main-d'oeuvre commande de développer tout spécialement les activités d'information sur les professions et sur les possibilités de formation et d'emploi et de favoriser l'orientation, la formation, la rééducation professionnelles, ainsi que la réinstallation éventuelle des travailleurs. Ces mesures permettraient d'obtenir une mise en place plus rationnelle de la main-d'oeuvre disponible et d'assurer une fluidité plus grande sur le marché de l'emploi considéré dans son ensemble. Dans le même ordre de préoccupations, il convient de faciliter la solution des problèmes particuliers de la reconversion des entreprises.

Pour orienter convenablement ces efforts, il importe de déterminer les branches d'activité et les professions en faveur desquelles il s'avère particulièrement nécessaire d'agir. Aussi, le présent rapport, après avoir dégagé les traits caractéristiques de l'évolution générale, s'attache-t-il à pousser l'analyse de la situation dans les branches d'activité intéressées.

#### A. Tendances générales

L'évolution conjoncturelle de la main-d'oeuvre en 1962, dans les Etats membres de la Communauté se caractérise par les traits suivants :

##### 1. Nouvelle diminution générale du nombre des demandes d'emploi insatisfaites

Il ressort du tableau ci-après que l'évolution généralement décroissante des demandes d'emploi insatisfaites s'est nettement poursuivie en 1962.

.../...

**TABLEAU I : Demandes d'emploi non satisfaites dans la Communauté (1960 - 1961 - 1962) - Situation à la fin des mois d'avril et d'octobre**

Dates	Belgique(1)	R.F.A.(2)	France	Italie(3)	Luxemb.	Pays-Bas(4)
<u>fin avril</u>						
1960	-	188.764	140.751	1.759.019	99	52.211
1961	97.446	131.191	116.869	1.619.519	125	32.935
1962	77.183	122.104	100.218	1.335.600	57	30.826
Différence 1961-1960	-	-57.573	-23.882	-139.500	+26	-19.276
en %	-	-30,4 %	-17,0 %	-7,9 %	+26,3 %	-37,0 %
Différence 1962-1961	-20.263	-9.087	-16.651	-283.919	-68	-2.109
en %	-20,9 %	-6,9 %	-14,2 %	-17,5 %	-54,4 %	-6,4 %
<u>fin octobre</u>						
1960	-	121.731	116.368	1.633.474	84	33.814
1961	76.929	98.587	102.082	1.508.051	108	29.323
1962	67.598	92.914	162.721	1.210.028	47	30.299
Différence 1961-1960	-	-23.145	-14.286	-125.423	+24	-4.491
en %	-	-19,0 %	-12,3 %	-7,7 %	+28,6 %	-13,3 %
Différence 1962-1961	-9.331	-5.672	+60.639	-298.023	-61	+976
en %	-12,2 %	-5,8 %	+59,4 %	-19,8 %	-56,5 %	+3,3 %

(1) Pour la Belgique, les demandeurs d'emploi comprennent les chômeurs complets (à aptitude normale et à aptitude réduite) ainsi que les demandeurs d'emploi inscrits volontairement (Pour 1960, pas de chiffres comparables).

(2) Sans Berlin-Ouest. Les chiffres concernent les "chômeurs" (voir ci-dessous paragraphe 4). Pour les trois années considérées, le nombre des demandeurs d'emploi a été en avril de : 294.528, 242.221 et 232.400 et en octobre de : 233.123, 200.910 et 197.214.

(3) Total des 5 classes de demandeurs.

(4) Pour les Pays-Bas, les chiffres comprennent les chômeurs complets et les chômeurs occupés dans les chantiers publics (à l'exclusion des demandeurs d'emploi pourvus d'une activité). Pour les trois années considérées, le nombre des demandeurs d'emploi a été en avril de : 58.689, 38.861 et 36.607 et en octobre de : 40.161, 35.719 et 37.042.

**Note :** Emploi salarié (voir ci-dessous paragraphe 4), en milliers : Belgique (moyenne annuelle 1961 : 2.648); R.F.A. (moyenne annuelle 1961 : 19.650); France (moyenne annuelle 1961 : 12.655); Italie (moyenne de quatre enquêtes trimestrielles 1961 : 12.206); Luxembourg (moyenne annuelle 1960 : 98,5); Pays-Bas (moyenne annuelle 1961:3.403).

A cette constatation paraît cependant faire exception le cas de la France qui, pour les raisons déjà indiquées, a connu une augmentation sensible des demandes d'emploi au cours du second semestre (plus de 60.000 unités à fin octobre 1962 par rapport à fin octobre 1961, soit une augmentation de près de 60 %.)

Par contre, la diminution apparaît particulièrement sensible en Belgique où s'est réalisée une nouvelle et importante résorption du chômage, ainsi qu'en Italie, où la réduction du volume des demandes d'emploi a été de beaucoup la plus forte en valeur absolue (à fin avril 1962, de 283.919 unités contre 139.500 l'année précédente et à fin octobre 1962, de 298.023 unités contre 125.423 en 1961); en valeur relative cette réduction a été nettement plus accusée que l'année précédente (17,5 % contre 12,9 % en avril et 19,8 % contre 7,7 % en octobre) s'accompagnant d'une mobilité appréciable de la main-d'oeuvre du sud vers le nord de l'Italie.

En République fédérale d'Allemagne, le nombre des chômeurs a décliné d'une manière beaucoup moins marquée que l'année précédente, tandis qu'au Luxembourg les nombres absolus confirment que les disponibilités demeurent pratiquement inexistantes. Aux Pays-Bas, enfin, la situation des chômeurs n'a subi que des variations de faible amplitude par rapport à l'année précédente.

Au total, les réserves de main-d'oeuvre de la Communauté ont été à nouveau comprimées dans une mesure appréciable et ce résultat apparaît d'autant plus remarquable que le rapport précédent notait déjà qu'on se rapprochait dans plusieurs Etats du seuil au-delà duquel les tentatives de placement se heurtent au défaut d'élasticité des demandes d'emploi. En se référant aux données de la fin du mois d'avril et en tenant compte des réserves qu'appelle l'absence de définitions communes des données statistiques (voir ci-dessous, paragraphe 4), on peut estimer de façon approximative, que l'expansion économique en 1962 a permis d'obtenir une réduction totale du nombre de personnes enregistrées en qualité de chômeurs et demandeurs d'emploi supérieure en valeur absolue à celle de l'année précédente à la même date (environ 332.000 contre 264.000) ainsi qu'en valeur relative (plus de 16 % contre 12 % environ l'année précédente). Dans l'espace de deux ans, le nombre total des chômeurs et demandeurs d'emploi a ainsi diminué à fin avril de près de 596.000 unités, soit de 26 % environ. Si l'on se réfère au mois d'octobre, les diminutions enregistrées sont respectivement de 196.000 en 1961 et de 252.000 en 1962 (environ 10 % et 14 %) par rapport à l'année précédente, soit une diminution totale au cours des deux années considérées, de près de 448.000 unités ou 22 % environ.

2. Nouvelle augmentation du nombre global d'offres d'emploi insatisfaites

Ainsi qu'il ressort du tableau suivant, le volume des offres d'emploi non satisfaites a marqué en 1962 une nouvelle augmentation globale par rapport à 1961, beaucoup plus faible cependant que celle enregistrée l'année précédente. Pour l'ensemble de la Communauté, l'accroissement a atteint en 1962 environ 3 % à fin avril et 4 % à fin octobre, contre respectivement 27 % et 12 % l'année précédente aux mêmes dates.

**TABEAU II : Offres d'emploi non satisfaites dans la Communauté (1960 - 1961 - 1962) - Situation à la fin des mois d'avril et d'octobre**

Dates	Belgique	R.F.A.(1)	France	Italie(2)	Luxemb.	Pays-Bas
<u>fin avril</u>						
1960	8.411	459.983	24.618	-	960	83.850
1961	13.758	567.920	38.629	-	1.120	113.269
1962	17.677	568.239	50.259	-	1.263	120.978
Différence 1961-1960	+5.347	+107.937	+14.011	-	+160	+29.419
en %	+63,0 %	+23,5 %	+56,9 %	-	+16,7 %	+35,1 %
Différence 1962-1961	+3.919	+319	+11.630	-	+143	+7.709
en %	+28,5 %	+0,06 %	+30,1 %	-	+12,8 %	+6,8 %
<u>fin octobre</u>						
1960	8.871	502.492	27.405	-	957	100.002
1961	14.815	541.528	41.138	-	995	121.232
1962	15.162	536.771	79.022(3)	-	964	119.718
Différence 1961-1960	+5.944	+39.036	+13.733	-	+38	+21.230
en %	+67,0 %	+7,8 %	+50,1 %	-	+39,7 %	+21,2 %
Différence 1962-1961	+347	-4.757	+37.884	-	-31	-1.514
en %	+2,3 %	-0,9 %	+92,1 %	-	-3,1 %	-1,3 %

(1) Sans Berlin-Ouest.

(2) Données non disponibles.

(3) Accroissement dû, en partie, à un développement de la prospection.

.../...

En conséquence, le nombre global d'offres d'emploi non satisfaites se situe à un niveau encore un peu plus élevé que celui, déjà haut, atteint les années précédentes. A la fin du mois d'octobre 1962, il dépassait 750.000 unités contre 720.000 en 1961 et 640.000 en 1960.

En Belgique, l'augmentation, qui a été relativement importante en avril, a fléchi en octobre. En république fédérale d'Allemagne, le niveau à la fin d'avril était à peine supérieur à celui de l'année précédente à la même date (568.239 contre 567.920). Il a quelque peu diminué à la fin d'octobre (536.771). Néanmoins, le nombre d'offres d'emploi non satisfaites demeure dans ce pays très important et dépasse de beaucoup celui des demandes.

En France, l'augmentation des offres d'emploi a été très sensible à la fin du mois d'avril, et leur recensement, grâce à une prospection plus systématique, s'est nettement accru à la fin du mois d'octobre. Les possibilités réelles de travail demeurent donc importantes, malgré l'afflux exceptionnel de travailleurs venant d'Algérie.

En Italie, les offres d'emploi non satisfaites sont toujours considérées comme relativement inexistantes par rapport au volume considérable des demandes d'emploi non satisfaites. Cependant, certaines difficultés se font jour pour pourvoir aux vacances d'emploi qualifié, notamment dans le nord du pays.

Enfin, au Luxembourg et aux Pays-Bas, si le nombre d'offres d'emploi non satisfaites a marqué, à la fin d'octobre 1962, une légère diminution par rapport à l'année précédente, il demeure encore dans ces deux pays relativement très élevé par rapport aux demandes d'emploi. Dans le second de ces pays, il s'élève à la fin d'octobre 1962 à près de 120.000 unités, alors que le nombre des chômeurs n'atteignait, à la même date, que 30.000 unités environ.

Entre autres indices et malgré les réserves motivées par les considérations exposées ci-dessous au paragraphe 4, l'ensemble des constatations précédentes montre que le développement économique a entraîné de nouveaux effets favorables sur l'augmentation de possibilités de travail des entreprises et sur la réduction du chômage dans la Communauté.

.../...

3. Diminution sensible du nombre total de placements

En avril 1961, le nombre total de placements réalisés par les services de l'emploi n'avait que peu varié, accusant une légère diminution pour l'ensemble de la Communauté, de l'ordre de 1 % par rapport à l'année précédente. Par contre, en avril 1962, le nombre de placements réalisés dans les six Etats a, dans son ensemble, diminué de façon sensible, soit de 99.000 unités environ ou de 11 %, passant de près de 903.000 en 1961 à près de 804.000 en 1962. Si l'on se réfère au mois d'octobre, on constate que ce nombre a enregistré une forte diminution en 1961 (près de 134.000 unités, soit 13,5 %) et, par contre, une augmentation en 1962 (près de 44.000 unités, soit 5 % environ).

Dates	Belgique	R.F.A.(1)	France	Italie	Luxemb.	Pays-Bas
<u>avril</u>						
1960	18.952	303.155	34.972	527.641	3.914	20.798
1961	20.033	301.811	37.832	522.497	2.860	17.588
1962	15.266	254.485	38.761	476.251	3.515	15.549
Différence 1961-1960	+1.081	-1.344	+2.860	-5.144	-1.054	-3.210
en %	+5,7 %	-0,4 %	+8,2 %	-1,0 %	-26,9 %	-15,4 %
Différence 1962-1961	-4.767	-47.326	+929	-46.246	+655	-2.039
en %	-23,8 %	-15,7 %	+2,5 %	-8,9 %	+22,9 %	-11,6 %
<u>octobre</u>						
1960	20.876	306.214	46.012	585.591	1.942	21.245
1961	20.432	250.382	47.977	507.244	1.817	20.485
1962	18.249	248.326	53.948	547.141	2.084	22.356
Différence 1961-1960	-444	-55.832	+1.965	-78.347	-125	-760
en %	-2,1 %	-18,2 %	+4,3 %	-13,4 %	-6,4 %	-3,6 %
Différence 1962-1961	-2.183	-2.056	+5.971	+39.897	+267	+1.871
en %	-10,7 %	-0,8 %	+12,4 %	-7,8 %	+14,7 %	+9,1 %
(1) Sans Berlin-Ouest.						

Etant donné l'augmentation globale appréciable des possibilités de travail, enregistrée en 1962, la diminution sensible des placements constatée en avril traduit une réduction des ressources effectives en main-d'oeuvre, plus ou moins marquée selon les pays, mais dans son ensemble plus accentuée que les années précédentes. Cependant, le tableau précédent montre que cette diminution n'est pas générale et qu'en octobre, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas ont enregistré même une augmentation du nombre des placements. Pour les six Etats, le nombre total de placements a néanmoins très fortement diminué de 1960 à 1962.

Ainsi que le notait le rapport précédent, les services de l'emploi des Etats membres rencontrent en général des difficultés notables dans l'ajustement qualitatif des offres et des demandes d'emploi. Le déséquilibre persiste en effet entre les premières qui suivent une courbe légèrement croissante et les secondes qui manifestent généralement une tendance inverse, surtout en raison des qualifications divergentes des postes à pourvoir et des candidats. Cette évolution postule une collaboration des Etats membres orientée vers une coordination communautaire de leur politique de l'emploi.

#### 4. Réserves concernant les données statistiques

Les chiffres absolus figurant dans les tableaux précédents appellent les réserves suivantes :

- les offres d'emploi non satisfaites ne représentent qu'un élément indicatif des besoins réels en main-d'oeuvre, car les services chargés de les enregistrer ne reçoivent pas notification de tous les emplois vacants.

Aux époques où les réserves de main-d'oeuvre ne sont pas épuisées, une proportion parfois élevée des embauchages s'effectuent en dehors des activités de placement des services officiels de main-d'oeuvre. De ce fait, ces derniers n'ont pas connaissance de tous les emplois effectivement offerts.

Par contre, aux époques de plein emploi, un certain nombre d'entreprises, sachant que des pénuries étendues existent, inclinent à déclarer des besoins supérieurs aux besoins réels dans l'espoir que ces derniers seront satisfaits plus vite. Cependant, à l'inverse, d'autres entreprises, du fait que les bureaux de placement ne sont pas visiblement en mesure, en période de grave pénurie, de satisfaire aux offres d'emploi, renoncent à signaler les vacances.

Pour ces raisons divergentes, il est difficile d'apprécier l'importance des besoins réels en main-d'oeuvre et le rapport qui existe, variable selon les pays, entre ces besoins réels et le total des offres d'emploi enregistrées par les services de placement.

- Au contraire, l'estimation des ressources en main-d'oeuvre est beaucoup plus précise; car les statistiques concernant les "demandes d'emploi non satisfaites" et les "chômeurs" sont établies avec une approximation beaucoup plus satisfaisante que celles des offres d'emploi. Il a été estimé opportun en général, de retenir la notion "demandeur d'emploi" plus large que celle de chômeur secouru. Cependant pour la république fédérale d'Allemagne et pour les Pays-Bas, on a jugé préférable de mentionner, afin de donner une idée plus précise de l'importance des disponibilités effectives de main-d'oeuvre, le nombre des "chômeurs" secourus. Celui-ci est en effet parfois sensiblement moins élevé que ~~celui des~~ demandeurs d'emploi (c'est le cas en particulier en république fédérale d'Allemagne au cours de ces dernières années). Il peut se produire aussi que le nombre des chômeurs secourus soit loin de représenter celui des demandeurs d'emploi effectivement en inactivité totale ou partielle. Dans les deux cas visés où les chiffres concernent les "chômeurs", on a indiqué en renvoi (tableau I) le nombre des demandeurs d'emploi.

En outre, afin de permettre au lecteur d'avoir une idée approximative de l'importance relative des offres et des demandes d'emploi par rapport à l'ensemble de la main-d'oeuvre salariée occupée dans chaque pays, ont été mentionnés, à titre indicatif (tableau I), les chiffres absolus arrondis concernant l'emploi salarié, publiés dans le dernier Exposé annuel sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1961.

Cette indication répond au désir exprimé par quelques experts. Mais il est évident que la nécessité de respecter le cadre limité d'un examen conjoncturel ne permet pas d'entrer dans les détails d'une analyse de l'emploi comportant des aspects structurels.

- D'autres réserves doivent être formulées à propos de la représentativité et de la comparabilité des données statistiques. Par suite des différences existant dans les définitions des éléments statistiques ainsi que dans les nomenclatures et les classifications professionnelles diverses utilisées dans les pays, les chiffres fournis ne couvrent pas toujours les mêmes champs professionnels, ne sont donc pas toujours comparables et ne peuvent par conséquent, se totaliser de façon exacte.

Sous ces réserves chacun des critères utilisés doit être considéré, parmi d'autres éléments, comme n'ayant qu'une valeur indicative, néanmoins utile à faire apparaître des variations de nature conjoncturelle pour dégager les tendances générales des phénomènes de cette nature.

Ce problème général de définitions, d'harmonisation statistique et de méthodologie a déjà été abordé au cours des travaux précédents. Les éléments utiles à l'analyse conjoncturelle ne représentent qu'un aspect de ce problème général

qui ne pourra certes recevoir de solution satisfaisante que dans des délais assez longs. Sans attendre la conclusion des travaux méthodologiques et dans le but d'améliorer les rapports sur la conjoncture de l'emploi, il sera sans doute nécessaire de considérer à bref délai ce problème en ce qui concerne spécialement l'analyse conjoncturelle.

En résumé, les principaux critères utilisés - nouvelle diminution générale du nombre des chômeurs et demandeurs d'emploi et nouvelle augmentation du nombre global d'offres d'emploi insatisfaites, bien que certaines variations soient moins fortes qu'il y a un an, et diminution sensible du nombre total de placements - montrent que le marché de l'emploi dans la Communauté a été encore tendu durant l'année écoulée bien que la tendance au déséquilibre soit moins accusée que les deux années précédentes. La constatation faite l'an dernier demeure valable, à savoir que le chômage tend à disparaître pour faire place à un plein emploi dans certaines branches d'activité, professions et régions. L'analyse faite au paragraphe suivant vise à délimiter l'étendue de ce déséquilibre.

#### B. Tendances d'évolution par branches d'activité et professions (1)

##### Agriculture

En Belgique, la situation du marché de l'emploi dans l'agriculture a été calme au début de 1962. En raison des conditions atmosphériques défavorables, la reprise des travaux a été retardée. Le recul des demandes d'emploi (2) observé pendant les années précédentes s'est poursuivi : 3.378 en avril 1962, contre 4.192 en avril 1961; 1.563 en octobre 1962, contre 2.153 en octobre 1961. Il a été imputable d'une part aux incidences saisonnières, qui ont incité bon nombre de travailleurs agricoles à s'orienter temporairement vers d'autres activités, notamment la construction, et d'autre part, au passage normal de main-d'oeuvre agricole à d'autres secteurs économiques.

Les offres d'emploi non satisfaites se sont élevées à 1.837 en avril 1962, contre 2.061 en avril 1961; 178 en octobre 1962, contre 144 en octobre 1961. Des pénuries ont entravé surtout la campagne de binage des betteraves.

---

(1) Sauf indication contraire, les chiffres indiqués dans le présent paragraphe, relatifs aux demandes et aux offres d'emploi non satisfaites, sont établis à la fin des mois considérés (en général : fin avril et fin octobre).

(2) Pour la Belgique, les demandeurs d'emploi comprennent les chômeurs complets (à aptitude normale et à aptitude réduite) ainsi que les demandeurs d'emploi inscrits volontairement.

L'amplitude du mouvement saisonnier a été moins grande en 1962. L'utilisation de plus en plus fréquente de machines pour remplacer la main-d'oeuvre (moissonneuses-batteuses, arrachage mécanique des betteraves, etc...) a permis une nouvelle diminution de l'emploi agricole, sans freiner la production.

En république fédérale d'Allemagne, la régression de l'emploi agricole s'est poursuivie pendant la période de référence, confirmant la tendance déclinante à long terme dans cette branche d'activité. Entre 1950-1951 et 1960-1961, la main-d'oeuvre permanente est descendue de 4.380.000 à 2.988.000 unités, soit une réduction de 1.392.000 ou de 31,8 %, pendant que les effectifs non permanents passaient de 608.000 à 1.229.000, ce qui correspond à une augmentation de 621.000 personnes ou de 102,1 %. Dans la même période, le total des salariés permanents s'est fortement comprimé, passant de 760.000 à 309.000 unités, soit une diminution de 59,1 %, tandis que celui des salariés non permanents a fléchi de 149.000 ou de 33,1 %.

Ces chiffres donnent une idée nette de l'ampleur du recul intervenu dans l'emploi agricole au cours des dix dernières années. De 1950 à 1961, le passage de plus d'un million et demi de personnes de l'agriculture vers d'autres secteurs économiques, sans entraver la production, n'a été possible que par une augmentation très sensible de la productivité due, en premier lieu, à une mécanisation intensive des travaux agricoles. C'est ainsi que par exemple, de 1949 à 1960, le total des tracteurs utilisés est passé d'environ 75.000 à 822.000, celui des moissonneuses-batteuses, de 149 à 56.000, et celui des trapeuses mécaniques, de 5.600 à 260.000. En 1960, près d'un million d'exploitations agricoles étaient équipées de moteurs électriques.

La tendance à la compression s'est maintenue au cours de la période de référence. Le total des chômeurs précédemment travailleurs agricoles et horticoles a continué à diminuer : 4.250 en avril 1962, contre 4.333 en avril 1961 et 1.370 en octobre 1962 contre 1.810 en octobre 1961.

Les offres d'emploi, qui avaient manifesté, pour des raisons saisonnières, une légère augmentation au printemps 1961 (avril 1961 : 15.897 - avril 1962 : 13.799), se sont à nouveau amenuisées (octobre 1961 : 8.786 - octobre 1962 : 7.506). Les offres se sont adressées notamment à des travailleurs qualifiés, tels que conducteurs de tracteurs et de machines agricoles, vachers, charretiers, jardiniers et autres travailleurs spécialisés. L'apport de main-d'oeuvre

.../...

étrangère dans l'agriculture et l'élevage a diminué (septembre 1961 : 6.474 - septembre 1962 : 4.972) tandis qu'il a augmenté dans l'horticulture (septembre 1961 : 2.736 - septembre 1962 : 3.613), de même que dans les activités de la pêche, de la chasse et des forêts (septembre 1961 : 1.164 - septembre 1962 : 1.768).

En France, les demandes d'emploi ont continué à décliner au cours du premier trimestre 1962 : 6.000 en janvier et 5.272 en mars 1962 contre respectivement 6.217 et 5.330 aux mêmes dates l'année précédente.

A partir du mois d'avril, cependant, elles ont marqué une progression sensible qui a persisté jusqu'à la fin de l'année : 4.727 en avril 1962 contre 4.695 en avril 1961 et 5.059 en octobre 1962 contre 3.752 en octobre 1961.

De même les offres d'emploi ont augmenté nettement en 1962 : 2.567 en avril 1962 contre 1.804 en avril 1961 et 1.466 en octobre 1962 contre 864 en octobre 1961.

L'introduction de la main-d'oeuvre étrangère (permanente et saisonnière) a encore fléchi, passant de 113.881 en 1960, à 105.692 en 1961, et à 102.300 en 1962.

Un courant d'opinion s'est établi tendant à favoriser les migrations de main-d'oeuvre agricole des régions surpeuplées de l'ouest et du nord vers les régions du sud-ouest où il existe des terres disponibles. A ce propos, on a constaté que l'installation d'agriculteurs rapatriés d'Afrique du nord (Tunisie, Maroc, Algérie) avait constitué, dans certaines régions, un puissant stimulant technique, permettant notamment d'agir sur le sous-emploi caché de l'agriculture.

En Italie, la compression des demandes d'emploi provenant de travailleurs agricoles s'est poursuivie, ainsi qu'il ressort des chiffres ci-après : 248.681 en avril 1962, contre 364.314 en avril 1961 et 247.681 en octobre 1962, contre 350.599 en octobre 1961.

.../...

La diminution de l'emploi agricole a également persisté. D'après l'enquête effectuée par l'I.S.T.A.T., les effectifs du secteur primaire (forêts et pêche comprises) sont passés de 5.781.000 en 1961, à 5.521.000 en 1962, ce qui correspond à un recul de 4,5 %. Une proportion appréciable de jeunes figurent parmi les personnes abandonnant les activités agricoles, cependant qu'existent des difficultés de recrutement du personnel nécessaire à l'exécution de certains travaux saisonniers, notamment l'émondage du riz.

Au Luxembourg, la pénurie de main-d'oeuvre agricole, notamment de travailleurs qualifiés, a persisté en 1962. La moyenne mensuelle des offres d'emploi insatisfaites a été, en 1962, de 80 unités contre 81 en 1961 et 100 en 1960. Comme les années précédentes, il a été fait recours à l'introduction de travailleurs étrangers pour couvrir les besoins de l'agriculture. En 1961, la moyenne annuelle des étrangers occupés dans l'agriculture a été de 1.458 unités et de 884 en 1962. Il convient de noter que le nombre des exploitations entre 2 et 30 ha a accusé un nouveau recul, de 328 unités, soit 4,2 % par rapport à 1961.

Selon les recensements effectués chaque année au 15 mai, les effectifs salariés de l'agriculture ont évolué de la façon suivante : 2.588 en 1954, 1.689 en 1959, 1.302 en 1961 et 1.315 en 1962.

Aux Pays-Bas, les réserves de main-d'oeuvre agricole continuent à décroître. C'est ainsi que le nombre des chômeurs (1) a marqué de nouvelles diminutions : 3.756 en avril 1962, contre 4.304 en avril 1961 et 827 en octobre 1962 contre 1.149 en octobre 1961, soit en pourcentage, de 9,1 % en avril 1962, et de 28 % environ en octobre 1962, par rapport aux mêmes mois de 1961.

Par ailleurs, on a vu décroître aussi, mais de façon plus lente, le nombre des offres d'emploi insatisfaites, qui toutefois, en octobre 1962, ont encore dépassé dans une forte proportion celui des demandes : 1.898 en avril 1962, contre 2.405 en avril 1961 et 1.366 en octobre 1962, contre 1.417 en octobre 1961.

---

(1) Chômeurs complets et chômeurs occupés dans les chantiers publics (à l'exclusion des demandeurs d'emploi pourvus d'une activité).

Bien que les tensions se soient en général, nettement atténuées dans le secteur agricole, on y observe cependant des pénuries localisées de main-d'oeuvre.

### Construction

En Belgique, l'activité se maintient, en général, à un niveau très élevé; cependant, la construction de logements semble avoir enregistré un léger fléchissement conjoncturel; les investissements publics, au contraire, notamment la construction de routes, se sont développés à un rythme quelque peu accéléré. Depuis la fin des intempéries, les travaux ont augmenté sur tous les chantiers et l'on a enregistré une réduction massive du nombre des demandes d'emploi non satisfaites : 3.352 en avril 1962 contre 5.738 en avril 1961; 2.600 en octobre 1962, contre 3.592 en octobre 1961.

Les travailleurs sortant des centres de réadaptation professionnelle sont immédiatement embauchés. Les offres d'emploi non satisfaites ont marqué une forte augmentation en avril et une nette diminution en octobre 1962 : 3.418 en avril 1962, contre 1.808 en avril 1961; 2.411 en octobre 1962, contre 2.864 en octobre 1961.

La pénurie de main-d'oeuvre (sauf pour les peintres) prend une forme aiguë dans la plupart des régions et rend difficile une plus grande extension de l'activité. Dans certaines régions des travailleurs ayant effectué des campagnes saisonnières dans l'agriculture ou l'alimentation ont été replacés dans la construction. Les entrepreneurs espèrent que la récente augmentation des salaires attirera de nouveaux travailleurs de façon que la grande activité puisse se poursuivre.

En république fédérale d'Allemagne, au début de l'année 1962, en raison du très haut niveau de la demande et des mesures prises pour promouvoir la construction dans la période hivernale, il n'y a presque pas eu de licenciements bien que le gel et la neige aient entravé les travaux. A partir du mois d'avril, l'activité est devenue à nouveau très soutenue. 537.000 logements étaient en cours de construction et l'autorisation était accordée pour 185.000 projets nouveaux. C'est ainsi que l'excédent de la demande de logements se chiffrait au début de 1962 à environ 722.000. A la fin de l'année, il s'est élevé de 8,7 %, passant à 784.500. Au total, 553.200 logements ont été achevés en 1962, soit un accroissement de 1,8 % par rapport à 1961.

.../...

Cependant, les capacités de certaines entreprises du bâtiment n'ont pu être utilisées complètement en raison du manque de main-d'oeuvre.

La pénurie concerne surtout les maçons, les cimentiers, les charpentiers, les couvreurs, les plâtriers, les vitriers, les peintres, les manoeuvres. Le nombre des chômeurs a atteint 6.701 en avril 1962 et 2.550 en octobre 1962.

Bien qu'une comparaison de ces données avec celles des deux années précédentes ne soit pas possible en raison des modifications apportées à la classification professionnelle, il y a lieu de supposer que le total des chômeurs a sensiblement diminué.

Les offres d'emploi non satisfaites se sont élevées à 75.710 en avril 1962 et à 69.120 en octobre 1962.

La forte flexion au mois d'avril s'explique par le fait que de nombreuses entreprises se sont abstenues de notifier immédiatement aux services de main-d'oeuvre une partie de leurs besoins en raison des négociations collectives en cours au sujet des salaires, et que d'autres ont été amenées à reporter les recrutements au-delà des fêtes de Pâques. Il y a lieu d'ajouter qu'une partie des besoins a pu être couverte par l'immigration des travailleurs étrangers. Celle-ci atteint en septembre 1962, 172.800 unités (45.000 de plus que l'année précédente dont 98.500 Italiens, 6.400 Grecs, 12.800 Espagnols et 2.600 Turcs.) La proportion de la main-d'oeuvre étrangère par rapport aux travailleurs nationaux était de 7,4 %.

En France, la diminution des demandes d'emploi insatisfaites, enregistrée en 1961, s'est accentuée en avril 1962 : 5.901 contre 9.451 en avril 1961. En octobre on enregistre au contraire une augmentation : 5.576 en 1962 contre 5.029 en 1961.

Le nombre des offres d'emploi insatisfaites a par contre, augmenté très nettement surtout vers la fin de l'été où elles ont été deux fois plus

.../...

élevées que celles enregistrées l'année précédente à la même date : 8.213 en avril 1962 contre 5.166 en avril 1961 et 13.851 en octobre 1962 contre 6.068 en octobre 1961.

L'activité est très soutenue dans le secteur du bâtiment et des travaux publics qui accuse les besoins les plus marqués en main-d'oeuvre, surtout qualifiée, y compris dans les départements de l'Ouest, où l'on enregistrait encore en 1961 un certain sous-emploi. Le déficit se trouve accentué aussi par le départ d'Algériens regagnant l'Algérie.

L'appel à la main-d'oeuvre étrangère (3.800 contrats ont été souscrits dans le bâtiment en février 1962 contre 1.300 en février 1961) et la pratique d'horaires élevés ont pallié dans une certaine mesure à cette situation. A noter cependant, que les introductions de travailleurs étrangers, notamment dans les professions du gros-oeuvre s'avèrent de plus en plus difficiles.

Les programmes des entreprises privées et, surtout ceux de l'Etat, indiquent que les dépenses de construction continueront de s'accroître à un rythme élevé. Un programme supplémentaire de construction de logements en faveur des rapatriés d'Algérie a été lancé. Mais à cause de l'apparition précoce du gel, le total des logements mis en chantiers ou achevés au cours des derniers mois est resté inférieur à celui de la période correspondante de 1961. Dans les chantiers de travaux publics, également, l'activité a dû être arrêtée en 1962 plus tôt que de coutume et n'a pu être reprise en 1963 que de façon tardive, de sorte que l'essor de la construction en 1963 ne devrait pas s'accroître par rapport à l'année précédente.

En Italie, de nouveaux progrès ont été enregistrés dans l'évolution conjoncturelle de la construction. L'activité du secteur des travaux publics, qui avait fléchi au premier semestre, a marqué une certaine reprise.

.../...

En octobre et novembre, le nombre de logements achevés a dépassé d'environ 11 % celui enregistré à pareille époque l'année précédente. Cependant, dans la construction de bâtiments à usage industriel ou commercial, l'accroissement n'a été que de 3 % contre 11 % au 3ème trimestre. Les ventes de matériaux de construction sur le marché intérieur ont dépassé de 16,5 % au 4ème trimestre les résultats obtenus un an plus tôt, contre 5,1 % au 2ème trimestre et 7,5 % au 3ème.

Le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a accusé une nette tendance à la régression : 205.963 en avril 1962 contre 228.117 en avril 1961 et 150.191 en octobre 1962, contre 178.602 en octobre 1961.

Comme l'an dernier, elles concernent essentiellement des travailleurs sans qualification. L'activité dans le secteur des travaux publics est susceptible d'enregistrer un développement considérable, car des accroissements importants y sont prévus, qu'il s'agisse de bâtiments, de routes ou de travaux de bonification. En ce qui concerne la construction résidentielle, les prévisions de développement sont plus prudentes, mais également favorables.

Au Luxembourg, une plus forte activité a été enregistrée dans l'industrie de la construction, par suite, surtout, de la mise à exécution de projets importants de travaux publics. Il n'existe pas de chômage : par contre subsistent des offres d'emploi non satisfaites : 114 en avril 1962 contre 181 en avril 1961 et 210 en octobre 1962 contre 185 en octobre 1961.

L'industrie luxembourgeoise du bâtiment est de petite ou moyenne envergure, et jusqu'à présent, son activité s'est limitée au marché national. Ce fait s'explique aussi par le manque de personnel qualifié dont souffrent les entreprises. Pour remédier à cette situation et pour arriver à maintenir de bonnes conditions de travail au sein d'un marché élargi, trois entreprises envisagent un rapprochement commercial avec une ou plusieurs

.../...

entreprises nationales et quatre autres cherchent à entrer en relation avec des entreprises étrangères.

Aux Pays-Bas, les rigueurs de l'hiver ont provoqué, au début de 1962, un retard dans l'exécution des travaux, qui a pu être comblé dans le courant de l'année, étant donné que le nombre de travailleurs a augmenté de 4 % et le volume de la production de 3,5 % par rapport à l'année 1961 :

Le nombre des chômeurs, déjà réduit, a encore diminué : 1.587 en avril 1962 contre 2.005 en avril 1961 et 1.372 en octobre 1962 contre 1.543 en octobre 1961.

La pénurie de main-d'oeuvre persiste, et les offres d'emploi non satisfaites ont, à nouveau, légèrement augmenté : 12.934 en avril 1962 contre 10.650 en avril 1961 et 13.382 en octobre 1962 contre 12.691 en octobre 1961.

En raison de l'accroissement encore limité de la capacité de production dans la construction, des besoins importants continuent de se manifester. Le nombre des demandes d'autorisation, retenues dans le passé, constituent une grande réserve de commandes qui concernent notamment les bâtiments d'entreprises.

Bien que, en 1962, la croissance des investissements des entreprises se soit nettement ralentie, on prévoit que l'expansion de la production se poursuivra lentement en 1963 ; les rigueurs du dernier hiver ont évidemment contribué à freiner l'expansion.

#### Métaux

En Belgique, la situation d'ensemble dans la métallurgie a été favorable. Le secteur sidérurgique a connu une activité assez soutenue. Certaines pénuries de main-d'oeuvre locales se sont manifestées. Il en a été de même dans les aciéries de moulage et dans les fonderies, où cependant des ralentissements partiels sont intervenus. La bonne activité s'est également

.../...

maintenue dans la tréfilerie, l'étirage et le laminage, ainsi que dans la clouterie; elle y a donné lieu à des recrutements de main-d'oeuvre.

Dans le travail de la tôle, y compris la carrosserie, la situation est restée stable. En ce qui concerne la construction métallurgique et la construction mécanique, l'activité a été soutenue, exception faite d'un certain ralentissement saisonnier. Dans la construction électrique, la production s'est également maintenue à un niveau élevé; les pénuries concernaient des électriciens et d'autres travailleurs qualifiés, ainsi que de la main-d'oeuvre féminine.

En construction navale, l'activité est restée soutenue dans les chantiers travaillant pour la navigation fluviale, tandis que la construction et la réparation maritimes ont connu un fléchissement sensible, qui s'est traduit par une hausse temporaire du chômage à plusieurs endroits, et par la persistance du travail à temps partiel sur plusieurs chantiers. Dans la production de matériel roulant, l'activité est également restée satisfaisante, de même que dans la branche automobile, cycle et aéronautique.

La comparaison des demandes d'emploi fait ressortir nettement la régression des disponibilités : 4.522 en avril 1962 contre 7.002 en avril 1961; 4.485 en octobre 1962 contre 4.987 en octobre 1961.

L'activité soutenue dans la métallurgie se trouve confirmée par l'évolution des offres d'emploi insatisfaites, dont le niveau a été proche de celui de l'année précédente : 2.432 en avril 1962, contre 2.024 en avril 1961; 2.479 en octobre 1962 contre 2.689 en octobre 1961.

Les pénuries de main-d'oeuvre observées en 1962 concernent essentiellement les mêmes professions qualifiées qu'en 1961, à savoir : monteurs, tourneurs, tôliers, fraiseurs, aléseurs, rectifieurs, raboteurs, ajusteurs, plombiers, zingueurs, chaudronniers et tuyauteurs, ainsi que la main-d'oeuvre féminine pour certaines branches telles que la production électrique.

.../...

Pour couvrir une partie des besoins en main-d'oeuvre de la métallurgie, 7.772 travailleurs étrangers ont été introduits. Il s'agit pour la plupart d'ouvriers italiens.

En république fédérale d'Allemagne, l'évolution de l'emploi dans la production et la transformation des métaux ainsi que dans l'industrie électrique a été caractérisée, au cours de la période de référence, par des tendances divergentes. Elle s'est révélée favorable dans l'industrie mécanique où les effectifs ont augmenté de 25.600 unités ou de 2,6 %, et dans l'industrie électrique, où le total des salariés a progressé de 17.600 unités, soit de 2,2 %. Ces deux secteurs sont les plus importants de la transformation des métaux, groupant respectivement 1.020.500 et 802.900 travailleurs.

Une augmentation encore plus nette est intervenue dans l'industrie automobile, où l'emploi s'est accru de 23.500 personnes, ce qui correspond à une hausse de 5,6 %, confirmant la croissance soutenue observée dans cette branche depuis plusieurs années. Dans l'industrie de produits métallurgiques (fer, acier laminé et autres métaux), la progression des effectifs a été très faible (+ 0,2 %). Par contre, une compression de l'emploi, de 4.200 unités ou de 2,7 %, s'est manifestée dans la mécanique de précision, dans l'industrie optique et dans l'horlogerie, ainsi que dans la construction navale, où elle a été de 3.300 ou de 3,4 %.

Dans les professions de la production et de la transformation des métaux, le nombre des chômeurs a augmenté nettement par rapport aux années précédentes : 12.443 en avril 1962 contre 8.304 en avril 1961 et 10.420 en octobre 1962 contre 8.628 en octobre 1961, passant à 14.296 à la fin de décembre 1962 pour atteindre son maximum pendant l'hiver, soit 23.995 en février 1963.

Le chômage (1) dans le groupe professionnel des forgerons, serruriers, mécaniciens et activités similaires a évolué comme suit : (avril 1962 : 5.265; octobre 1962 : 4.424); décembre 1962 : 6.646 et février 1963 : 12.717.

---

(1) Ces chiffres sont inclus dans les données ci-dessus relatives à la production et à la transformation des métaux.

En ce qui concerne les activités de l'industrie électrique, ainsi que le montre la comparaison des statistiques suivantes, le total des chômeurs s'est accru passant de 1.577 en avril 1961 à 1.759 en avril 1962 et de 1.188 en octobre 1961 à 1.410 en octobre 1962.

Cependant, les besoins en main d'oeuvre qualifiée, notamment dans les professions de la production et de la transformation des métaux, sont restés de loin supérieurs aux disponibilités existantes. La courbe des chiffres d'emploi reflète cette situation: 103.372 en avril 1962, contre 83.128 en avril 1961 et 104.340 en octobre 1962, contre 91.065 en octobre 1961.

Il en a été de même dans le groupe des forgerons, serruriers, mécaniciens et activités similaires (1) (avril 1962: 53.074; octobre 1962: 53.924) et dans l'industrie électrique: (avril 1962: 17.919; octobre 1962: 19.846).

Les pénuries en main d'oeuvre qualifiée portent sur les professions et groupes de professions suivants:

- dans les fonderies: formeurs, surtout à la machine, fondeurs et manoeuvres.
- dans la construction mécanique: tourneurs, fraiseurs, serruriers, électriciens, constructeurs, dessinateurs industriels;
- dans l'industrie électrique: mécaniciens, électriciens, monteurs, monteurs de câbles, mécaniciens de précision, travailleurs féminins;
- dans l'industrie automobile: mécaniciens, monteurs, ingénieurs, constructeurs, dessinateurs, manoeuvres;
- dans la charpente métallique: monteurs en charpente métallique, serruriers, soudeurs autogènes et à l'arc, ingénieurs, techniciens, monteurs en chauffage central, conducteurs de grues, manoeuvres;
- dans l'industrie de l'aviation: monteurs, mécaniciens, monteurs électriciens d'aviation, monteurs de moteurs d'aviation;
- dans les chantiers navals: monteurs de navires, tourneurs, fraiseurs, monteurs en chaudronnerie en cuivre, soudeurs à l'arc;
- dans la mécanique de précision: mécaniciens et monteurs, ingénieurs, techniciens;
- dans la tôlerie-formage: emboutisseurs, polisseurs et polisseuses, tôliers formeurs, galvanisateurs et manoeuvres.

(1) Les chiffres de ce groupe sont inclus dans les professions de la production et de la transformation des métaux.

En raison des pénuries de main d'oeuvre nationale, l'emploi de travailleurs étrangers s'est fortement accru, en 1962, dans la production et dans la transformation des métaux, ainsi que dans les branches connexes.

Il est passé, du 30 septembre 1961 au 30 septembre 1962;

- dans la construction de machines et d'appareils d'équipement, à 44.447 (+ 7.192 ou 19,3 %)
- dans l'appareillage électrique, à 38.390 (+ 7.956 ou 26,1%);
- dans l'industrie automobile, à 36.580 (+ 14.668 ou 66,9%);
- dans l'industrie des produits métallurgiques, à 34.563 (+ 9.056 ou 35,5%);
- dans la production de fer et d'acier, y compris les laminoirs et les tréfileries, à 14.325 (+ 2.825 ou 24,6%);
- dans les fonderies de fer et d'acier, à 12.734 (+ 1.528 ou 13,6%);
- dans la charpente métallique, à 9.909 (+ 1.950 ou 24,5%);
- dans la production des métaux, à 7.927 (+ 1.018 ou 14,7%);
- dans la mécanique de précision et l'industrie optique, à 6.137 (+ 1.337 ou 27,9%).

Une légère régression est intervenue dans la construction navale, où l'emploi de travailleurs étrangers s'est rétréci à 3.370 (- 294 ou - 8%). Par contre, il a progressé dans la chaudronnerie: 2.412 (+ 298 ou 14,1%) dans la construction de wagons: 1.661 (+ 471 ou 39,6%); dans la forge et la serrurerie: 1.659 (+364 ou 28,1%) et dans les autres branches de la métallurgie: 1.376 (+ 469 ou 51,7%).

Pour l'ensemble de la production et de la transformation des métaux, le total des effectifs étrangers est passé à 215.490 (+ 48.838 ou 29,3%). Sur ce total, on comptait notamment à la fin du mois de septembre 1962, 72.300 travailleurs Italiens, 37.300 Espagnols, 33.900 Grecs et 9.800 Turcs.

Si l'augmentation de l'emploi de la main-d'oeuvre a été très sensible dans presque toute la métallurgie, il ne faut pas oublier que la proportion, par rapport à l'ensemble des effectifs salariés, est relativement modeste (4,5%) et qu'il s'agit, dans la majorité des cas, de manoeuvres ou de travailleurs n'ayant pas de formation professionnelle spécialisée.

L'apport de main d'oeuvre étrangère est donc loin de pallier les pénuries aiguës en travailleurs qualifiés, ainsi qu'il ressort d'une comparaison des offres d'emploi insatisfaites, en octobre 1962, ventilées selon les trois grands groupes professionnels du secteur des métaux: production et transformation des métaux: 50.400 (septembre 1962 : 55.300) forgerons, serruriers, mécaniciens et professions similaires: 53.900 (septembre 1962: 58.200) et électriciens: 19.800 (septembre 1962:20.800).

En Franco, les situations dans la production et dans la transformation des métaux ont été différentes, en 1962, d'une branche à l'autre.

L'activité dans la sidérurgie qui s'était déjà ralenti au cours des derniers mois de 1961, a été médiocre en 1962 en raison de l'évolution défavorable de la demande, en particulier de la demande extérieure qui est restée peu active, de sorte que les entreprises ont été amenées à réduire leur production.

Par rapport à 1961, la production d'acier brut a diminué de 1,9%. Une reprise très modérée s'est annoncée vers la fin de 1962. Dans les métaux non-ferreux, l'évolution n'a pas été meilleure. Par conséquent, la situation du marché du travail dans la production des métaux n'a guère varié par rapport à l'année précédente. Les demandes d'emploi insatisfaites qui avaient accusé, entre 1960 et 1961, une diminution marquée, n'ont fléchi, en 1962, que dans une très faible mesure.

En ce qui concerne la transformation des métaux, la conjoncture a été indécise dans plusieurs branches, notamment celles produisant des biens d'équipement. Un essoufflement s'est manifesté dans les industries mécaniques la construction métallique, les chantiers navals, l'industrie électronique, la construction aéronautique, la fonderie, l'industrie des roulements, l'équipement thermique, les compteurs, le mobilier métallique. Le niveau des commandes était satisfaisant dans les machines-outils, la chaudronnerie, le gros et petit matériel électrique, le matériel de chemin de fer et assez bon dans les moto-pompes, l'hydraulique et la production de machines pour industries chimiques. Dans les branches produisant des tracteurs et des machines agricoles, la demande était considérée comme modérée; le taux de progression de ces branches était, dans l'ensemble, assez faible.

Par contre, l'expansion a été rapide dans l'industrie automobile où la production a augmenté, en 1962, de 23% par rapport à l'année précédente. La progression devrait être moins forte en 1963.

Dans les autres branches de la transformation des métaux produisant des biens de consommation, l'évolution a été favorable, notamment dans les industries mécaniques et électriques qui ont profité de l'accroissement de la demande intérieure. Pour 1962, la progression atteinte dans la construction électrique devrait être de l'ordre de 10% et celle de la mécanique de 6% environ. Dans ce dernier secteur d'activité, l'augmentation des effectifs qui a été de 2,2% en 1962, pourrait être de 2% environ en 1963, les effectifs s'élevant de 680.000 à environ 700.000.

L'évolution des demandes d'emploi dans la transformation des métaux reflète la situation différenciée de ce secteur: 4.873 en avril 1962 contre 5.728 en avril 1961; 9.403 en octobre 1962 contre 5.301 en octobre 1961.

Les offres d'emploi montrent une nette tendance ascendante: 10.144 en avril 1962 contre 7.027 en avril 1961 et 14.857 en octobre 1962, contre 8.565 en octobre 1961, ce qui indique que les pénuries de main d'oeuvre, notamment qualifiée, se sont encore accentuées.

Le total de travailleurs étrangers introduits et placés dans la production et la transformation des métaux a presque doublé, passant de 14.945 en 1961, à 26.888.

Des licenciements collectifs ont eu lieu dans plusieurs secteurs de la transformation des métaux, par exemple à Marquette-lez-Lille (matériel agricole), à St Dizier (tracteurs) à Angers (matériel agricole et produits mécaniques), au Havre (chantiers navals), à Tarbes (aviation).

En Italie, la production industrielle avait progressé, en 1961, de 9,5%; son augmentation en 1962, bien que très appréciable, était inférieure à celle de l'année précédente n'atteignant que 7,5% au total. Cette baisse du taux d'expansion a surtout frappé la métallurgie et l'industrie mécanique qui avaient été à la tête du développement rapide enregistré en 1961. L'amenuisement de la demande extérieure et des grèves ont été les principaux facteurs du fléchissement intervenu dans le secteur des métaux.

Les demandes d'emploi provenant de travailleurs des métaux se sont réduites nettement: 75.868 en avril 1962, contre 96.136 en avril 1961 et 75.939 en octobre 1962 contre 96.898 en octobre 1961.

Au début de 1963, la situation n'a pas varié. On constate une stagnation de l'exportation; cependant, il est prévu que les investissements industriels augmenteront de 10% en 1963, contre 5% en 1962.

Au Luxembourg, la production d'acier a diminué de près de 3% par rapport à 1961. De ce fait, l'emploi dans la sidérurgie a reculé légèrement, passant de 22.196 à 22.040. Dans la transformation des métaux, les pénuries de main d'oeuvre qualifiée et spécialisée ont persisté. Comme dans les années précédentes, les entreprises ont dû recourir à l'introduction de travailleurs étrangers pour satisfaire aux besoins de la branche.

Aux Pays-Bas, la production et la transformation des métaux ont marqué, en 1962, une nouvelle augmentation de 5,5% par rapport à l'année précédente où elle avait progressé de 3%. Cette augmentation se répartit comme suit sur les différentes branches: métallurgie: 5%; construction navale: 3%; autres moyens de transport (automobiles, camions, etc...): 9,5% industrie électrique 6,5%, construction mécanique, tôlerie, tréfilerie et autres industries du métal: 7%.

L'évolution de la métallurgie a été différenciée. La production s'est sensiblement élevée dans l'industrie du fer et de l'acier, mais elle a fléchi dans les métaux non-ferreux. Dans la construction navale, les livraisons à l'étranger se sont accrues tandis que la demande intérieure est restée stationnaire. L'accroissement de la production a été particulièrement marqué dans l'industrie automobile et aéronautique. Dans l'industrie électrique, le taux d'expansion a été moins rapide, en raison notamment de la variation de la demande et des pénuries de main-d'oeuvre qualifiée.

L'évolution du nombre des chômeurs par rapport aux offres d'emploi fait ressortir la situation tendue du marché de l'emploi dans le secteur des métaux. Les premiers ont été de 871 en avril 1962 contre 755 en avril 1961 et de 1.080 en octobre 1962 contre 881 en octobre 1961.

Les offres d'emploi, beaucoup plus nombreuses ont subi une augmentation sensible: 35.720 en avril 1962 contre 29.488 en avril 1961 et 38.136 en octobre 1962 contre 35.959 en octobre 1961.

En effet, si l'on compare les deux séries de chiffres, on est amené à conclure que les pénuries de main-d'oeuvre se sont encore accentuées en 1962.

### Chimie

L'industrie chimique a poursuivi son effort d'équipement; l'appareillage de plus en plus important dont elle dispose ne nécessite que relativement peu de main d'oeuvre et son expansion est conditionnée surtout par des investissements. Cependant, comme l'année précédente, une pénurie plus ou moins grave de travailleurs qualifiés a été constatée dans plusieurs pays de la C.E.E. Diverses activités de cette industrie occupent, en effet, surtout du personnel de laboratoire, en grande majorité des ouvriers qualifiés ou des cadres, ingénieurs et techniciens.

En Belgique, la diminution des demandes d'emploi dans les professions de la chimie, déjà observés en 1960 et 1961, s'est encore nettement accentuée en 1962: 367 en avril 1962, contre 467 en avril 1961; 312 en octobre 1962 contre 366 en octobre 1961.

Par contre, le niveau des offres d'emploi a été encore plus élevé qu'en 1961.

L'expansion de l'activité dans le secteur des fibres artificielles s'est poursuivie. Dans la région de Nivelles une nouvelle usine de production d'articles en matière plastique commencera bientôt à fonctionner. Par contre, dans la fabrication des allumettes, le manque de commandes a provoqué un chômage partiel de quelque 400 à 600 travailleurs.

En république fédérale d'Allemagne, le ralentissement déjà observé en 1961 dans l'évolution du marché de l'emploi des professions de la chimie, s'est poursuivi en 1962.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites a continué cependant à dépasser sensiblement celui des demandes. Les pénuries ont décreu régulièrement: 6.178 en avril 1962, contre 7.027 en avril 1961 et 5.608 en octobre 1962 contre 6.185 en octobre 1961.

De même, le total des chômeurs, par rapport aux années précédentes, a marqué, à nouveau, une légère diminution (avril 1960: 1.642; avril 1961: 1.307; avril 1962: 1.140) pour se maintenir, pendant la seconde moitié de 1962, à un niveau un peu plus bas que celui de l'année précédente (moyenne d'environ 1.286 en 1961 et de 1.089 en 1962).

Cette diminution des offres d'emploi semble aller de pair avec des mesures de rationalisation rendues nécessaires par une concurrence étrangère plus forte. De larges investissements ont été envisagés pour faire face à cette concurrence. Cependant, l'offre n'a guère diminué dans le secteur des matières plastiques.

En France, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites dans les professions de la chimie a continué à diminuer, sans interruption, au cours du premier semestre de l'année 1962, puis s'est accru assez régulièrement au cours du second, par suite de l'inscription des travailleurs rapatriés: 778 en avril 1962, contre 1.094 en avril 1961 et 1.181 en octobre 1962, contre 808 en octobre 1961.

Durant la même période, celui des offres d'emploi demeurait à peu près stable, avec cependant une tendance à diminuer jusqu'au mois de septembre; ensuite, il s'est accru assez rapidement, par suite de la prospection plus poussée des offres d'emploi: 629 en avril 1962, contre 516 en avril 1961 et 1.285 en octobre 1962, contre 500 en octobre 1961.

Pendant l'année 1962, les demandes ont quelque peu dépassé les offres, et le nombre de placements a été supérieur à celui de l'année 1961.

En Italie, la situation de l'emploi dans les industries chimiques s'est améliorée nettement par rapport aux années précédentes. Les demandes d'emploi ont diminué sensiblement: 7.875 en avril 1962, contre 10.042 en avril 1961 et 7.697 en octobre 1962 contre 9.231 en octobre 1961. Cette diminution résulte notamment d'une augmentation de la production de 14%.

Au Luxembourg, les tensions sur le marché de travail se sont accrues. Pour la première fois, depuis plusieurs années, on constate l'existence d'offres d'emploi insatisfaites et une augmentation du nombre de placements.

Aux Pays-Bas, la tension sur le marché d'emploi dans les professions de la chimie, s'est renforcée de nouveau, bien que dans une moindre mesure que l'année précédente.

Les offres d'emploi ont atteint un niveau supérieur à celui de 1961: 1.564 en avril 1962, contre 1.223 en avril 1961 et 1.777 en octobre 1962, contre 1.649 en octobre 1961.

La réserve de main d'oeuvre continue de demeurer très faible (avril 1961: 42 personnes; octobre 1962: 115 personnes).

#### Textile et vêtement

En Belgique, dans l'industrie textile, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a diminué de façon très sensible par rapport à 1961: 3.965 en avril 1962, contre 6.257 en avril 1961; 3.091 en octobre 1962, contre 4.777 en octobre 1961.

Par contre, les offres d'emploi ont progressé d'une manière constante: 824 en avril 1962, contre 740 en avril 1961; 1.059 en octobre 1962, contre 931 en octobre 1961.

Si l'évolution de la production est, en général, favorable, il faut noter qu'un manque de main d'oeuvre se fait sentir en raison de l'attrait exercé sur les jeunes gens par les salaires plus élevés offerts dans d'autres secteurs.

Dans le coton, l'activité se maintient à un niveau assez satisfaisant, mais inférieur à celui constaté il y a un an. Plusieurs entreprises travaillent à trois équipes et recherchent de la main d'oeuvre, quel que soit l'âge des candidats.

Dans le secteur de la laine, le manque de main d'oeuvre freine quelque peu la production, tandis que, dans la fabrication des tapis, les entreprises manifestent quelque hésitation dans l'attente de mesures tarifaires annoncées par les Etats-Unis, ce qui provoque du chômage partiel.

Dans le vêtement, le chômage a encore diminué de manière sensible: 2.832 en avril 1962, contre 2.986 en avril 1961; 2.468 en octobre 1962, contre 2.905 en octobre 1961.

La reprise saisonnière a été retardée par la persistance du froid et la célébration tardive des fêtes de Pâques. Mais les offres d'emploi, après une légère diminution au début de l'année, ont par la suite nettement augmenté: 1.007 en avril 1962, contre 1.188 en avril 1961; 1.172 en octobre 1962, contre 816 en octobre 1961.

Dans le secteur des fourrures, on a constaté une longue morte-saison et, en conséquence, du chômage partiel.

En Allemagne, la situation d'ensemble dans l'industrie du textile et du vêtement est relativement bonne. Le nombre des chômeurs de cette industrie qui était de 6.817 en avril 1961 et de 5.812 en avril 1962 est descendu à 4.515 en octobre 1962, contre 4.789 en octobre 1961.

Par contre, les besoins en main d'oeuvre se sont accentués presque dans tous les secteurs. Dans la fabrication des tapis, des gabardines, des tissus d'ameublement et dans la bonnetterie, le mouvement a été très favorable, suscitant des demandes de personnel supplémentaire. Dans la filature, on a ressenti, au contraire, les effets de la forte concurrence des pays à prix bas et, dans la soie, il y a eu des licenciements par suite du manque de commandes.

Dans l'industrie du vêtement, les capacités sont pleinement utilisées et les demandes de personnel s'accroissent. Nombre d'entreprises envisagent l'emploi de jeunes à temps partiel pendant la période des vacances mais souvent cette solution se heurte à l'organisation du travail en chaîne. Les besoins concernent notamment des coupeurs, coupeuses, repasseuses et piqueuses.

Il faut considérer que l'industrie du vêtement est, en dépit des mesures de rationalisation prises, une des branches occupant une proportion de main d'oeuvre relativement élevée. C'est pour cette raison que, au cours des dernières années, beaucoup d'entreprises ont établi des filiales dans des régions disposant de réserves de main d'oeuvre surtout féminine.

En France, dans l'industrie textile, (1) la situation générale apparaît satisfaisante. Le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a régulièrement diminué par rapport à celui enregistré les deux années précédentes : 3.858 en avril 1962, contre 4.208 en avril 1961 et 3.528 en octobre 1962, contre 3.736 en octobre 1961.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites était de 2.394 en avril 1962 contre 2.712 en avril 1961 et de 3.600 en octobre 1962 contre 3.389 en octobre 1961.

---

(1) uniquement production "fils et étoffes".

L'industrie du coton reste toujours le point faible du secteur textile. Dans certains départements, les licenciements deviennent plus fréquents et plus importants, et dans les Vosges sont envisagées des fermetures d'usine.

L'industrie du vêtement connaît, par ailleurs, une activité favorable; les besoins de main-d'oeuvre sont très importants dans la confection, et de nombreuses offres d'emploi restent insatisfaites :

2.530 en avril 1962 contre 1.844 en avril 1961 et  
5.392 en octobre 1962 contre 2.026 en octobre 1961.

Des licenciements ont été enregistrés dans les établissements de confection militaires par suite de la diminution des commandes de l'Intendance. Le nombre des demandes insatisfaites a diminué en avril, mais s'est élevé sensiblement en octobre, par suite de l'inscription des rapatriés :

3.664 en avril 1962 contre 4.120 en avril 1961 et  
7.382 en octobre 1962 contre 4.112 en octobre 1961.

En Italie, le nombre des demandes d'emploi relevant des professions du textile a diminué nettement au cours de l'année 1962 :

31.077 en avril 1962 contre 43.597 en avril 1961 et  
28.485 en octobre 1962 contre 38.108 en octobre 1961.

L'industrie textile a continué à manifester des signes de reprise, l'accroissement de la production étant dû surtout à une consommation accrue sur le marché intérieur. L'augmentation de la production en 1962 a été, en effet, de l'ordre de 7 % (elle a été nulle en 1961), alors que le taux d'accroissement des exportations a nettement diminué, passant de 15,6 % en 1961 à 8,4 % en 1962.

Particulièrement intéressante a été la production de fibres synthétiques à cause d'une très forte demande intérieure due à la préférence donnée à ces produits par les ménagères.

La production de l'industrie vestimentaire a augmenté très nettement par rapport à l'année précédente. Les succès enregistrés dans cette production indiquent qu'en Italie, actuellement, se développe encore le phénomène connu de la transposition de l'activité artisanale à l'industrie vestimentaire, celle-ci disposant d'une marge appréciable pour d'autres progrès dans la confection en série. Pour les années prochaines, on prévoit, en conséquence, des taux d'accroissement très importants.

Les demandes d'emploi non satisfaites ont diminué de manière très importante par rapport à l'année précédente :

50.571 en avril 1962 contre 62.058 en avril 1961 et  
49.058 en octobre 1962 contre 60.896 en octobre 1961.

L'évolution actuellement en cours est marquée par une concentration des entreprises, par un processus de modernisation et par un effort général tendant à réaliser une production accrue en volume et qualité.

Au Luxembourg, la situation de l'industrie textile reste difficile en raison de la concurrence allemande, italienne et néerlandaise.

Dans le secteur du vêtement, les offres d'emploi non satisfaites ont diminué :

9 en avril 1962 contre 22 en avril 1961 et  
5 en octobre 1962 contre 7 en octobre 1961.

En dépit de ces difficultés, les industries font preuve d'optimisme, manifestent l'intention de prendre diverses initiatives afin d'améliorer leur situation à l'intérieur du marché des Six.

Aux Pays-Bas, le nombre des chômeurs demeure à peu près stationnaire :

120 en avril 1962 contre 101 en avril 1961 et  
99 en octobre 1962 contre 101 en octobre 1961,  
alors que les offres insatisfaites ont diminué de manière sensible :  
4.531 en avril 1962 contre 5.105 en avril 1961 et  
4.494 en octobre 1962 contre 5.569 en octobre 1961.

L'exportation des articles de filature de coton a subi une diminution d'environ 8 % du fait de la situation économique défavorable dans les pays africains et de la concurrence notable qu'exercent certains articles de fibres artificielles.

Dans le vêtement, le nombre des chômeurs a augmenté nettement en 1962 :

261 en avril 1962 contre 170 en avril 1961 et  
243 en octobre 1962 contre 224 en octobre 1961.

Par contre, les offres d'emploi ont diminué :

9.742 en avril 1962 contre 10.019 en avril 1961 et  
9.689 en octobre 1962 contre 10.849 en octobre 1961.

Les articles de coton rencontrent toujours des difficultés de vente et d'exportation. Dans plusieurs entreprises, on a pratiqué une réduction de l'horaire de travail et, parfois, une diminution du personnel.

.../...

La pénurie de travailleurs qualifiés freine cependant le développement de l'emploi; elle réduit, en outre, les possibilités d'embauchage de travailleurs de moindre qualification, étant donné le rapport qui existe entre le nombre des personnes qualifiées et non qualifiées.

L'exportation de tricots et de bas demeure, bien que dans une mesure atténuée, encore en forte expansion.

#### Alimentation

En Belgique, la diminution des demandes d'emploi insatisfaites, enregistrée au cours des trois années précédentes, s'est très nettement accentuée en 1962, par rapport à 1961 :

1.925 en avril 1962, contre 2.360 en avril 1961;

887 en octobre 1962, contre 1.118 en octobre 1961.

Le nombre des offres d'emploi insatisfaites a, par contre, augmenté, surtout à partir du mois de juin, où l'on notait, en 1962, 556 offres pour 441 en 1961; il s'élevait à 142 en avril 1962 contre 150 en avril 1961 et à 377 en octobre 1962 contre 228 en octobre 1961.

Dans les tabacs, on note également une forte diminution des demandes d'emploi, passées de 372 en janvier 1962 à 212 en octobre 1962, contre 509 et 237 aux mêmes mois de 1961. Les offres insatisfaites ont été plus nombreuses vers la fin de l'année 1962 (octobre : 50, novembre : 79).

En république fédérale d'Allemagne, les tensions qui se manifestaient dans les industries de l'alimentation se sont maintenues, marquant même quelques signes d'accroissement. La moyenne annuelle des chômeurs, qui était de 7.271 unités en 1960 et de 4.772 en 1961, est passée à 4.258 en 1962, soit une diminution de 10,8 % par rapport à l'année précédente, alors qu'entre 1961 et 1960 le taux de diminution était de 34,4 %.

La moyenne des offres insatisfaites est passée de 19.069 en 1960 à 20.961 en 1961, et à 22.918 en 1962. L'augmentation a été de 9,5 % entre 1961 et 1962, contre 9,9 % entre 1960 et 1961.

Si l'on comptait, en 1961, 23 % de demandes insatisfaites par rapport aux offres, on en comptait, en 1962, 29,9 %. Cette variation entre demande et offre témoigne d'une légère diminution de la tension.

En France, on note une diminution régulière des demandes d'emploi dans la branche de l'alimentation. La moyenne annuelle est, en effet, passée de 3.443 en 1961 à 3.191 en 1962, non compris les rapatriés. En ce qui concerne les offres d'emploi, demeurées à peu près stationnaires en 1960 et 1961 (stabilisées aux environs de 600), elles ont augmenté nettement en 1962, avec, en moyenne, 900 unités par mois.

En Italie, les demandes d'emploi insatisfaites de la branche de l'alimentation ont accéléré leur tendance à la diminution, amorcée dès 1959. Figurent ci-après les chiffres relevés en avril et en août, ce dernier mois étant, pour l'alimentation italienne, celui où le niveau de l'emploi est généralement le plus élevé. C'est ainsi que l'évolution des demandes ressort nettement des chiffres relatifs à ces deux mois de référence :

52.731 en avril 1962 contre 61.451 en avril 1961 et  
35.474 en août 1962 contre 44.266 en août 1961.

Si l'on compare la moyenne mensuelle des demandes pour les six premiers mois de l'année, on constate que le pourcentage de diminution a été de 15,2 % en 1962 par rapport à 1961, alors qu'en 1960 et 1961, le nombre des demandes était resté à peu près identique (61.992 en 1960 et 62.596 en 1961).

Par contre, dans le secteur des tabacs, le nombre des demandes insatisfaites a très fortement progressé. Pendant les six premiers mois de l'année, on a compté (moyenne mensuelle): 49.176 demandes en 1961 et 67.013 en 1962.

Au Luxembourg, aucune demande non satisfaite n'a été enregistrée en 1962, comme ce fut également le cas de 1959 à 1961. La moyenne mensuelle des offres, en 1962, a été de 16 unités, pour 17 en 1960 et 18 en 1961.

Aux Pays-Bas, la tension qui s'exerce dans la branche des industries de l'alimentation s'est manifestée en 1962 de façon sensiblement plus forte qu'au cours des années précédentes. La moyenne mensuelle des chômeurs a diminué à nouveau légèrement environ: 250 unités, contre 270 en 1961. Le nombre moyen des offres est passé de 4.279 en 1961 à 4.943 en 1962, soit une augmentation de plus de 15 %.

### Services

Dans l'état actuel des statistiques disponibles, il n'est pas possible de donner une vue d'ensemble de l'évolution du marché de l'emploi du secteur des services. Ce secteur englobe, en effet, des activités très différentes, et qui ne sont pas toutes comparables selon les pays; aussi, comme dans les exposés précédents, donnera-t-on, ici, un aperçu du rapport entre les demandes et les offres d'emploi pour quelques-unes des activités les plus importantes relevant des services.

.../...

En Belgique, les demandes insatisfaites de la catégorie des "employés" ont décreu de nouveau en 1962, et même un peu plus fortement qu'entre 1960 et 1961. Les relevés d'avril et d'octobre sont à cet égard significatifs : 8.359 en avril 1962, contre 10.265 en avril 1961; 8.694 en octobre 1962, contre 9.485 en octobre 1961.

Quant aux offres d'emploi insatisfaites, elles ont évolué de façon un peu irrégulière : 654 en avril 1962, contre 532 en avril 1961; 373 en octobre 1962, contre 427 en octobre 1961.

Une légère baisse des demandes d'emploi a été enregistrée dans les "hôtels-restaurants" : 3.336 en avril 1962, contre 4.420 en avril 1961; 4.055 en octobre 1962, contre 4.555 en octobre 1961.

Le niveau le plus bas a été atteint en août, avec 1.734 demandes, contre 2.326 en août 1961.

Les offres sont restées à peu près au même niveau qu'en 1961, nettement au-dessus de celui de 1960 : 752 en avril 1962, contre 824 en avril 1961, 415 en août 1962, contre 555 en août 1961; 495 en octobre 1962, contre 440 en octobre 1961.

On note une appréciable diminution des demandes non satisfaites dans la catégorie des "gens de maison" (2.346 en avril 1961 et 2.180 en avril 1962 - 2.027 en octobre 1961 et 1.889 en octobre 1962). Les offres insatisfaites sont demeurées stationnaires : de 500 à 600.

Une variation limitée marque l'évolution des demandes dans les "soins personnels" (avril 1961 : 220; avril 1962 : 179 - octobre 1961 : 234; octobre 1962 : 243).

En république fédérale d'Allemagne, l'ensemble du secteur des services est marqué par la persistance de fortes tensions. En ce qui concerne les activités du commerce, de l'organisation, de l'administration et des bureaux, le nombre des chômeurs a encore diminué considérablement. En avril 1962, par exemple, cette diminution a été de 23,4 % par rapport à avril 1961, alors qu'elle fut de 30,6 % entre avril 1961 et avril 1960, soit, en chiffres absolus : 21.598 en avril 1962, contre 28.187 en avril 1961 et 40.621 en avril 1960.

Les offres d'emploi non satisfaites concernant les employés de commerce ont, par contre, augmenté sensiblement, passant de 52.997 en avril 1961 à 62.874 en avril 1962 et de 54.544 en octobre 1961 à 59.354 en octobre 1961.

Les tensions dans les activités des hôtels-restaurants ont continué à s'accroître, se traduisant par une diminution croissante des demandes et une augmentation des offres, ces dernières dépassant largement, surtout durant les mois de pointe saisonnière, le nombre des demandes. En avril, juillet et octobre, le nombre des chômeurs se répartissait comme suit : 2.200 en avril 1962 contre 2.903 en avril 1961; 1.030 en juillet 1962 contre 1.152 en juillet 1961 et 2.804 en octobre 1962 contre 3.270 en octobre 1961, et les offres insatisfaites s'élevaient au contraire, de 9.063 en avril 1961 à 10.862 en avril 1962, de 7.497 en juillet 1961 à 9.109 en juillet 1962 et de 5.986 en octobre 1961 à 6.892 en octobre 1962.

On a signalé récemment, d'après l'enquête du Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung, que 18.000 étrangers, en moyenne, avaient été occupés dans l'industrie hôtelière.

L'excédent des offres par rapport aux chômeurs, en ce qui concerne les gens de maison et les services de nettoyage, reste considérable; en effet, le nombre des chômeurs était de 6.071 en avril et de 5.793 en octobre 1962, alors que celui des offres était de 46.325 en avril et de 26.851 en octobre 1962.

Dans les professions des services de santé et des soins personnels, les pénuries de main-d'oeuvre se sont sensiblement aggravées depuis 1960. Le total des offres non satisfaites dans ces professions a été en 1962, aux mois de référence, environ 5 fois plus élevé que celui des chômeurs, alors qu'il n'avait été en 1960 que 2 à 3 fois plus grand, soit en chiffres absolus : chômeurs (avril 1961 : 2.581; avril 1962, 2.006; octobre 1961 : 2.079; octobre 1962 : 1.961); offres d'emploi (avril 1961 : 8.414; avril 1962 : 10.920; octobre 1961 : 9.558; octobre 1962 : 11.150).

En ce qui concerne la catégorie des ingénieurs techniciens et assimilés, on constate une variation limitée du nombre des chômeurs et une augmentation de celui des offres non satisfaites; chômeurs (1.709 en avril 1962 contre 1.849 en avril 1961 et 1.742 en octobre 1962 contre 1.586 en octobre 1961); offres d'emploi (6.832 en avril 1962, contre 5.843 en avril 1961 et 6.763 en octobre 1962 contre 6.344 en octobre 1961).

.../...

En France, dans le secteur des services, à la nette diminution des demandes que l'on enregistrait pendant les deux premiers tiers de l'année, a succédé, en septembre ou octobre, une brusque remontée, qui a affecté plus particulièrement la catégorie des employés de bureau et de commerce, de même que les soins personnels, les services sociaux et de santé, les gens de maison et les dessinateurs. Cette perturbation du secteur des services semble due à l'incidence du retour en métropole de nombreux rapatriés d'Algérie, qui ont recherché un emploi dans des activités n'exigeant pas une qualification professionnelle élevée (vendeur set employés subalternes de bureau, services domestiques, etc...).

On peut donc considérer cet accroissement des demandes comme un phénomène épisodique, et non comme le signe d'une détérioration de la conjoncture, ainsi que tend d'ailleurs à le confirmer le fait que les offres d'emploi insatisfaites se sont en général considérablement accrues au cours de l'année entière, et plus encore vers la fin de l'année, en même temps que les demandes.

En ce qui concerne les employés de bureau, les demandes d'emploi non satisfaites, qui avaient déchu de 9,9 % entre avril 1960 et avril 1961, ont encore déchu de 7,4 % entre avril 1961 et avril 1962 où leur nombre était de 9.298 unités. Mais, en août 1962, elles avaient doublé, pour atteindre ensuite 24.817 unités en septembre, 33.065 en octobre (contre 12.690 seulement en octobre 1961), et 34.447 en novembre 1962. C'est une évolution parallèle qu'a suivie la catégorie des employés de commerce, où les demandes non satisfaites sont passées de 5.072 en avril 1962 (5.280 en 1961) à 10.224 en septembre, 12.936 en octobre (contre 5.503 en octobre 1961), 13.553 en novembre 1962.

Les offres insatisfaites, par contre, marquent un accroissement à partir de septembre 1962, aussi bien en ce qui concerne les employés de bureau que les employés de commerce.

Employés de bureau : 2.534 en avril 1962 contre 1.883 en avril 1961 et 2.802 en octobre 1962 contre 835 en octobre 1961.

Employés de commerce : 864 en avril 1962 contre 883 en avril 1961 et 2.515 en octobre 1962 contre 873 en octobre 1961.

.../...

Un accroissement des demandes insatisfaites, à partir de septembre 1962, s'est produit, en outre, dans les activités "soins personnels" et "services sociaux et de santé", mais il affecte des effectifs moins nombreux :

Soins personnels : 492 en avril 1962 contre 561 en avril 1961 et 1.737 en octobre 1962 contre 766 en octobre 1961.

Services sociaux et de santé : 556 en avril 1962 contre 581 en avril 1961 et 2.019 en octobre 1962 contre 518 en octobre 1961.

Les offres ont légèrement diminué pour les premiers (89 en avril 1962, contre 101 en avril 1961; 43 en octobre 1962 contre 68 en octobre 1961); tandis qu'elles ont augmenté très nettement en octobre pour les seconds : 308 en octobre 1962 contre 32 en octobre 1961.

En ce qui concerne les emplois domestiques, le niveau des demandes, qui avait tendance à diminuer depuis 1959, a brusquement remonté en octobre 1962, après avoir atteint son minimum en juillet, avec 9.505 unités (contre 9.834 en juillet 1961); 12.553 en avril 1962 contre 14.142 en avril 1961 et 18.946 en octobre 1962 contre 13.734 en octobre 1961.

Dans cette activité, comme dans les précédentes, le niveau des offres s'est aussi assez fortement relevé (avril 1962 : 4.406; avril 1961 : 3.731 - octobre 1962 : 5.260; octobre 1961 : 3.556.

En ce qui concerne, enfin, les dessinateurs et les ingénieurs, on note une nette progression à la fois des demandes et des offres, à partir de septembre, mais plus particulièrement prononcée pour les premiers :

	<u>avril 1962</u>	<u>avril 1961</u>	<u>octobre 1962</u>	<u>octobre 1961</u>
Dessinateurs	<u>965</u>	797	<u>2.621</u>	953
Ingénieurs	<u>399</u>	301	<u>658</u>	337

Quant aux offres concernant les dessinateurs, elles étaient de 947 en octobre 1962 contre 378 en 1961; et concernant les ingénieurs de 201 en octobre 1962 contre 54 en 1961.

En Italie, l'année 1962 marque une régression très appréciable des réserves de main-d'oeuvre du secteur des services, alors qu'entre 1961 et 1960, on constatait une certaine stagnation des demandes d'emploi.

Ainsi, la catégorie des "dirigeants, employés et subalternes" et celle des "services de ventes" ont été caractérisées, en 1962, par une diminution appréciable des demandes insatisfaites. A titre de comparaison, figurent ci-après les moyennes mensuelles relatives aux huit premiers mois de chaque année considérée (les données disponibles pour 1962 s'arrêtent au mois d'août) : dirigeants : 1961 : 73.438; 1962 : 67.323 - services de vente : 1961 : 21.615; 1962 : 18.314.

Dans l'hôtellerie, la même constatation peut être faite, où la moyenne des demandes (sur les huit premiers mois de l'année) a subi l'évolution suivante : 1961 : 26.646 - 1962 : 23.379.

Pour les services domestiques, la moyenne des demandes insatisfaites a également diminué, ainsi que pour les services d'hygiène et de santé. Les moyennes ont été respectivement (moyenne des huit premiers mois) : Services domestiques : 1961 : 13.270; 1962 : 9.849 - Services d'hygiène et de santé : 1961 : 14.534; 1962 : 10.732, soit une diminution, pour les services domestiques, de 25,8 %, et pour les services d'hygiène et de santé, de 26,2 %, par rapport à 1961, alors qu'entre 1960 et 1961 on avait enregistré une très légère augmentation des demandes.

Au Luxembourg, la tension entre l'offre et la demande d'emploi reste très prononcée. Toutefois, le nombre des offres non satisfaites semble avoir quelque peu diminué par rapport à l'année précédente, sauf en ce qui concerne les employés et les vendeurs.

Ainsi, dans l'hôtellerie, où il n'y a pratiquement pas de demandes insatisfaites, le nombre des offres a fortement régressé (avril 1961 : 202; 1962, 89 - octobre 1961 : 90; 1962, 31).

La catégorie "personnel domestique" est toujours marquée par un fort excédent des offres sur les demandes (avril 1962 : 215 offres pour 21 demandes; octobre 1962 : 186 offres pour 18 demandes); il en est de même pour les "soins personnels" (avril 1962 : 18 offres pour 1 demande; octobre 1962 : 11 offres pour 4 demandes). Mais, là aussi, le nombre des offres a eu tendance à diminuer :

	<u>Domestiques</u>	<u>Soins</u>		<u>Domestiques</u>	<u>Soins</u>
avril 1961	221	24	octobre 1961	229	19
avril 1962	<u>215</u>	<u>18</u>	octobre 1962	<u>186</u>	<u>11</u>

Par contre, les offres insatisfaites se sont sensiblement accrues, surtout au début de l'année, dans la catégorie des employés (avril 1962 : 60; avril 1961 : 45); vendeurs (avril 1962 : 10; avril 1961 : 0 - octobre 1962 : 13; octobre 1961 : 0).

Les mouvements intéressant les ingénieurs et techniciens demeurent très réduits. La moyenne des offres insatisfaites a été de 5 en 1962, contre 9 en 1961, 12 en 1960. Il n'y a pratiquement pas de demandes insatisfaites.

Aux Pays-Bas, dans toutes les activités du secteur des services, subsistent des pénuries de main-d'œuvre. Toutefois, en 1962, le nombre des chômeurs a marqué une légère augmentation, par rapport à l'année précédente, tandis que les offres avaient tendance à décroître, marquant un sensible relâchement des tensions.

Dans la catégorie des employés de bureau (qui comprend également sous cette rubrique le personnel enseignant), le nombre des chômeurs continue de dépasser largement celui des demandes. On comptait, en effet, en 1962 (avril : 7.914 offres pour 1.795 demandes - en octobre : 6.193 offres pour 3.367 demandes). Par contre, en octobre 1962, dans la catégorie des employés de commerce, la tendance devait s'atténuer (2.905 offres pour 1.628 demandes).

Dans l'hôtellerie, si les offres sont plus nombreuses que les chômeurs, les premières ont généralement diminué, alors que les seconds ont marqué une tendance à l'augmentation.

Chômeurs (entre parenthèses figurent les offres insatisfaites) :  
 avril 1961 : 599 (3.373) - avril 1962 : 978 (3.213).  
 octobre 1961 : 2.259 (1.657) - octobre 1962 : 2.388 (1.524)

.../...

En ce qui concerne les gens de maison, la proportion des offres est environ de 6 ou 7 pour 1 demande de chômeur insatisfaite, traduisant, dans cette catégorie également, de fortes pénuries de main-d'oeuvre. Mais, là encore, on enregistre un accroissement du nombre des chômeurs (octobre 1962 : 915 pour 820 en 1961) et une diminution des offres (octobre 1962 : 6.306 pour 7.019 en 1961).

Enfin, les "services en général", encore soumis à des tensions d'une grande ampleur (10 offres pour 3 chômeurs en moyenne), ont vu décroître le nombre des chômeurs vers le mois d'avril (il est passé de 4.853 en janvier 1962 à 1.489 en juin), mais en octobre ce nombre remontait (2.400) à peu près au même niveau que l'année précédente. En avril 1962, par contre, le nombre des chômeurs (3.329) était inférieur à celui d'avril 1961 (4.497) et plus encore à celui d'avril 1960 (8.130). Quant aux offres, elles oscillaient, en 1962, entre 10.000 et 11.000, suivant à peu près la même courbe qu'en 1961.

Dans les services sociaux et médicaux, le manque de personnel continue à se faire sentir de façon prononcée: (avril 1962 : 1.293 offres pour 144 chômeurs - octobre 1962 : 1.400 offres pour 274 chômeurs. En 1961, on relevait 1.106 offres pour 162 chômeurs en avril, et 1.338 offres pour 200 chômeurs en octobre.

### Transports

En Belgique, l'amélioration de la situation sur le marché d'emploi s'est poursuivie en 1962.

D'une part, le volume des demandes d'emploi s'est abaissé de nouveau selon un rythme plus régulier que l'année précédente : 4.493 en avril 1962, contre 6.255 en avril 1961; 3.970 en octobre 1962, contre 4.856 en octobre 1961.

D'autre part, celui des offres a progressivement augmenté, toutefois moins nettement à la fin de l'année 1962: 623 en avril 1962, contre 324 en avril 1961; 583 en octobre 1962, contre 573 en octobre 1961.

En conséquence, le nombre de placements a été plus élevé, dans la première moitié de 1962, par rapport à la même période de l'année précédente, et nettement inférieur lors de la seconde moitié.

.../...

Une partie des difficultés rencontrées à la fin de l'année est imputable aux intempéries et à la fin de la saison touristique; en fait, on a enregistré une augmentation du chômage parmi les chauffeurs.

En république fédérale d'Allemagne, dans les transports, l'accroissement des offres d'emploi s'est encore poursuivi, le niveau atteint en 1962 étant plus élevé que lors des années précédentes : 18.245 en avril 1962 contre 18.033 en avril 1961 et 19.048 en octobre 1962 contre 17.956 en octobre 1961.

Le nombre des chômeurs, par contre, a marqué une légère diminution: 5.264 en avril 1962 contre 5.844 en avril 1961 et 4.274 en octobre 1962 contre 4.578 en octobre 1961.

En conséquence, les tensions sur le marché du travail se sont accrues légèrement.

Les pénuries de main-d'oeuvre concernent notamment des conducteurs de poids lourds, et autres conducteurs, des wattmen et des ouvriers qualifiés. Il a été fait appel à des travailleurs étrangers, notamment des travailleurs italiens, ce qui n'a guère atténué les pénuries de travailleurs des diverses catégories.

En France, la tendance à l'amélioration, observée déjà les années précédentes sur le marché de l'emploi des transports, s'est poursuivie.

Les offres d'emploi ont augmenté très nettement, notamment au cours du second semestre 1962 : 385 en avril 1962 contre 365 en avril 1961 et 1.230 en octobre 1962 contre 309 en octobre 1961.

Au cours du même semestre, les demandes d'emploi ont, de même, augmenté très sensiblement : 1.822 en avril 1962 contre 2.308 en avril 1961 et 4.519 en octobre 1962 contre 1.650 en octobre 1961.

Si l'on fait abstraction de l'influence des facteurs saisonniers habituels, l'accroissement du nombre des demandes d'emploi non satisfaites est dû notamment aux demandes déposées par des rapatriés d'Afrique du Nord (conduite des automobiles : 3.046). Le placement de ces demandeurs, en octobre 1962, a été relativement peu élevé (224 sur 802 au total). Et, à la fin de l'année 1962, on a pu observer que le nombre des demandes d'emploi non satisfaites déposées par des rapatriés se trouvait en progression constante (4.678).

.../...

En Italie, la légère tendance à la diminution de la réserve de main-d'oeuvre dans les transports, constituée principalement par des conducteurs de véhicules automobiles, s'est maintenue: 23.164 en avril 1962 contre 25.365 en avril 1961 et 20.064 en octobre 1962 contre 22.618 en octobre 1961.

Au Luxembourg, les offres d'emploi se sont encore accrues par rapport aux années précédentes; la réserve de main-d'oeuvre dans les professions des transports, déjà très réduite, est devenue au second semestre de 1962, presque inexistante.

Aux Pays-Bas, le déséquilibre observé déjà, en 1960 et 1961, sur le marché de l'emploi dans le secteur des transports, s'est encore accentué. Les offres d'emploi ont varié comme suit : 3.157 en avril 1962 contre 2.791 en avril 1961 et 2.767 en octobre 1962 contre 3.088 en octobre 1961.

Le nombre des chômeurs a augmenté assez sensiblement : 1.132 en avril 1962 contre 881 en avril 1961 et 1.113 en octobre 1962 contre 975 en octobre 1961.

Les offres d'emploi non satisfaites concernaient notamment des dockers et des conducteurs de voitures automobiles.

#### Manoeuvres

En Belgique, on constate un net recul du nombre des demandes d'emploi insatisfaites concernant les manoeuvres. Figure ci-après, pour les trois dernières années, l'évolution des demandes subdivisées en manoeuvres ordinaires et en manoeuvres spécialisés, aux mois d'avril et d'octobre (à l'exception des manoeuvres "à aptitude réduite").

<u>Manoeuvres spécialisés</u>	<u>Manoeuvres ordinaires</u>	<u>Total des manoeuvres</u>
avril 1961 : 8.295	7.498	15.793
avril 1962 : <u>4.671</u>	<u>2.971</u>	<u>7.642</u>
octobre 61 : 4.060	2.914	6.974
octobre 62 : <u>3.226</u>	<u>1.826</u>	<u>5.091</u>

.../...

En ce qui concerne les offres d'emploi, on ne dispose de données que pour les seuls "manoeuvres ordinaires", les manoeuvres spécialisés étant intégrés aux ouvriers qualifiés et spécialisés dans les statistiques du ministère du travail. On peut toutefois constater une nette augmentation des offres relatives aux manoeuvres ordinaires en avril et une légère diminution en octobre : 1.202 en avril 1962, contre 767 en avril 1961; 1.566 en octobre 1962, contre 1.592 en octobre 1961.

En république fédérale d'Allemagne, les manoeuvres en chômage sont ventilées en deux catégories : les aides-manoeuvres de l'industrie, et les manoeuvres sans spécification précise. Dans les statistiques d'offres d'emploi non satisfaites et de placements, ces deux groupes sont repris en une seule catégorie : "manoeuvres", sans autre indication.

Le nombre des chômeurs a continué à décroître, aussi bien en ce qui concerne les aides-manoeuvres de l'industrie que les manoeuvres en général. Entre 1960 et 1962, le nombre des aides-manoeuvres de l'industrie a diminué de 21,6 %, et celui des manoeuvres ordinaires de 16,5 %. Voici, à fin avril et à fin octobre, le nombre des chômeurs :

Aides-manoeuvres :

fin avril 1962 : 20.561; fin octobre 1962 : 14.138

Manoeuvres sans autre spécification :

fin avril 1962 : 3.289; fin octobre 1962 : 2.683

Les offres insatisfaites pour manoeuvres se sont élevées à 53.823 en avril 1962 et à 51.571 en octobre 1962.

En France, au cours des trois dernières années, la situation de l'emploi relative aux manoeuvres a évolué de façon favorable. C'est ainsi que le nombre moyen des demandes insatisfaites s'est progressivement réduit. Il était de 37.090 en 1960, de 31.333 en 1961, et seulement de 26.170 en 1962, non compris les rapatriés. En avril 1962, le nombre des demandes s'élevait à 27.823 contre 33.707 en avril 1961 et en octobre 1962 à 26.712, contre 26.007 en octobre 1961.

Parallèlement, on constate un accroissement des offres insatisfaites, dont la moyenne est passée de 3.402 en 1960 à 5.023 en 1961 et 7.426 en 1962 : elles se sont élevées de 5.451 en avril 1961 à 6.611 en avril 1962 et de 5.649 en octobre 1961 à 10.621 en octobre 1962.

En Italie, la catégorie des manoeuvres constitue encore une réserve de main-d'oeuvre massive, bien que le nombre des demandeurs d'emploi soit en régression constante. Leur moyenne s'est abaissée de 17,7 % au cours des trois dernières années, passant de 395.074 en 1960, à 384.857 en 1961 et 329.658 en 1962. Leur total est passé de 400.550 en avril 1961 à 329.658 en avril 1962 et de 347.943 en octobre 1961 à 274.839 en octobre 1962.

Au Luxembourg, il n'y a qu'un nombre très réduit de demandes insatisfaites de manoeuvres, de l'ordre d'une dizaine chaque mois.

Par contre, la moyenne des offres d'emploi non satisfaites s'est élevée progressivement de 95 en 1960, à 143 en 1961 et 155 en 1962. Il y a lieu de noter que le recrutement des manoeuvres provient en grande partie de travailleurs de l'étranger.

Aux Pays-Bas, il n'existe pas de statistiques de manoeuvres à proprement parler; toutefois, une catégorie de travailleurs non qualifiés sont classés sous la rubrique "losse arbeiders" ("travailleurs journaliers") Pour cette catégorie, le nombre des chômeurs s'est élevé à : 2.374 en avril 1962 contre 3.577 en avril 1961 et à 1.736 en octobre 1962 contre 1.492 en octobre 1961. Les offres d'emploi non satisfaites n'ont guère varié d'importance : 3.135 en avril 1962 contre 3.222 en avril 1961 et 3.067 en octobre 1962, contre 3.333 en octobre 1961.

### C. Tendances d'évolution par régions

Lors des examens précédents de la conjoncture de l'emploi, il n'avait pas été possible de procéder à une analyse de l'évolution du marché de l'emploi par région, malgré l'intérêt croissant qui est accordé aux informations recueillies et aux problèmes qui se posent au niveau régional.

Les données qui ont pu être réunies ont un caractère fragmentaire et une précision variable suivant les pays. Les principales indications qui s'en dégagent sont résumées ci-après.

.../...

1. En Belgique, la diminution générale des demandes d'emploi (1) enregistrées entre 1961 et 1962, s'est manifestée le plus fortement dans quatre des neuf provinces du pays, en particulier dans celles d'Anvers, du Brabant, de la Flandre occidentale et de la Flandre orientale, comme le montrent les données reprises au tableau ci-après; ces provinces sont également celles où les offres d'emploi non satisfaites ont augmenté le plus sensiblement (les chiffres entre parenthèses concernent les offres d'emploi).

Régions	1960 (*)	1961	1962
Anvers			
avril	....	17.583 (1.773)	13.895 (2.640)
octobre	....	13.362 (2.194)	11.639 (2.169)
Brabant			
avril	....	16.918 (4.613)	13.704 (5.652)
octobre	....	13.856 (4.924)	11.607 (5.309)
Flandre occidentale			
avril	....	15.668 (1.185)	11.718 (1.547)
octobre	....	12.904 (1.130)	11.441 (1.358)
Flandre orientale			
avril	....	18.055 (1.039)	17.045 (1.665)
octobre	....	14.142 (1.472)	11.515 (2.019)

(\*) données non disponibles

Note : Pour ces régions, le total des travailleurs assujettis à la sécurité sociale au 30 juin 1961 s'élevait environ à (en milliers) : Anvers (328); Brabant (570); Flandre occidentale (187); Flandre orientale (224).

(1) Les données relatives aux demandes d'emploi non satisfaites comprennent le chômeur complet indemnisé à aptitude normale et à aptitude réduite ainsi que les demandeurs d'emploi inscrits volontairement.

.../...

Par contre, dans les provinces de Liège et du Hainaut, les demandes d'emploi non satisfaites ont diminué dans des proportions beaucoup moindres. Ainsi, dans le Hainaut, les demandes ont été de 9.802 en avril 1962 (contre 11.623 en avril 1961), et de 8.803 en octobre 1962, (contre 8.997 en octobre 1961). Dans la province de Liège, elles ont diminué également assez brusquement d'avril 1961 (9.483) à octobre de la même année (7.324), pour demeurer ensuite stationnaires. Pendant la même période, on notait une diminution sensible des offres d'emploi non satisfaites dans ces deux provinces.

Dans les provinces du Luxembourg, du Limbourg et de Namur, la diminution des demandes a été peu marquée, et accompagnée d'une stagnation ou même d'une diminution des offres d'emploi non satisfaites.

En application de la loi du 17 juillet 1959, l'Etat accorde une aide générale en vue de favoriser l'expansion économique et la création d'industries nouvelles. En outre, la loi du 18 juillet 1959 prévoit des mesures spéciales pour faire face aux difficultés économiques et sociales de certaines régions. L'arrêté du 27 novembre 1959 a établi une liste de 15 régions de développement répondant à certaines caractéristiques fixées par la loi.

Les crédits accordés jusqu'au 31 décembre 1962 en vertu des deux lois précitées ont rendu possible la création de 83.000 emplois nouveaux dont 23.000 environ au cours de 1962. Les principaux secteurs d'activités bénéficiaires sont les fabrications métalliques, la métallurgie, l'industrie chimique et l'industrie textile, pour lesquels ont été respectivement créés en 1962, 8.096, 2.326, 4.130 et 3.400 emplois et depuis l'application des deux lois visées : 35.256, 10.561, 9.356 et 9.976 emplois. Les principales provinces bénéficiaires de la création de ces emplois ont été en 1962 : le Hainaut (4.542), la Flandre occidentale (4.421), Anvers (3.628), le Brabant (3.485) et la Flandre orientale (2.324), soit respectivement depuis la date d'application des deux lois visées : 10.918, 13.087, 14.695, 10.722 et 19.319 emplois nouveaux.

.../...

2. En ce qui concerne la république fédérale d'Allemagne, le tableau suivant fait ressortir l'évolution par régions (sauf Berlin-Ouest) de la moyenne annuelle des chômeurs pour les trois années considérées :

Régions	Nombre des chômeurs			Différence 1962-1960	
	1960	1961	1962	valeur absolue	%
Schleswig-Holstein	20.926	12.457	8.923	12.003	- 57,4
Hamburg	5.997	4.903	4.622	1.375	- 23,0
Niedersachsen	42.762	28.728	23.612	19.150	- 44,8
Bremen	4.490	4.782	4.140	350	- 7,8
Nordrhein-Westfalen	54.184	36.431	32.741	21.443	- 39,6
Hessen	13.771	8.365	7.961	5.810	- 42,2
Rheinl-Pfalz-Saarl.	17.713	11.572	10.571	7.142	- 40,4
Baden-Württemberg	8.897	5.695	4.314	4.583	- 51,6
Nordbayern	30.728	21.650	21.422	9.306	- 30,3
Südbayern	37.959	26.492	24.044	13.915	- 36,7
République fédérale	237.427	161.075	142.350	95.077	- 40,1

La diminution générale du chômage a été nettement plus accusée de 1960 à 1961 (- 32,2 %) que de 1961 à 1962 (- 11,7 %). Les régions qui ont enregistré les plus fortes variations en 1962 par rapport à 1960 sont les suivantes : Schleswig-Holstein (- 57,4 %), Baden-Württemberg (- 51,6 %), Niedersachsen (- 44,8 %), Hessen (- 42,2 %) et Rheinland-Pfalz-Saarland (- 40,4 %).

Il y a lieu de souligner que la réduction du chômage s'est produite malgré le niveau général relativement très bas atteint précédemment. En effet, si l'on compare les chiffres absolus du chômage aux effectifs de travailleurs salariés occupés dans les différentes régions, on constate que le taux de chômage y est partout très faible. Les données comparatives disponibles ont été établies, non à la fin des mois d'avril et d'octobre, mais à la fin des mois de mars et de septembre des années considérées. Le tableau ci-après fait ressortir les variations du taux de chômage (rapport entre le nombre des chômeurs et les effectifs salariés) dans les différentes régions (sauf Berlin-Ouest) :

.../...

(pourcentages)

Régions	1960		1961		1962	
	31.3	30.9	31.3	30.9	31.3	30.9
Schleswig-Holstein	3,2	1,4	1,9	0,9	1,4	0,7
Hamburg	0,9	0,6	0,6	0,5	0,6	0,5
Niedersachsen	2,1	0,7	1,4	0,6	1,4	0,5
Bremen	1,7	1,1	1,5	1,8	1,7	1,0
Nordrhein-Westfalen	0,9	0,5	0,6	0,4	0,5	0,4
Hessen	0,7	0,3	0,4	0,3	0,6	0,3
Rheinl.-Pfalz-Saarl.	1,0	0,4	0,6	0,4	0,9	0,4
Baden-Württemberg	0,3	0,2	0,2	0,1	0,2	0,07
Nordbayern	2,2	0,5	1,2	0,5	2,0	0,5
Südbayern	2,7	0,8	1,6	0,7	1,9	0,5
République fédérale	1,3	0,5	0,8	0,5	0,9	0,4

Ces variations sont d'une amplitude très limitée, tant pour la République fédérale dans son ensemble que pour les différentes régions. Pour la première, aux dates considérées, le taux a varié entre un maximum de 1,3 % (fin mars 1960) et un minimum de 0,4 % (fin septembre 1962). Les régions qui ont enregistré les taux les plus élevés (en mars 1960) sont notamment les suivantes : Schleswig-Holstein (3,2 %), Südbayern (2,7 %), Nordbayern (2,2 %), Niedersachsen (2,1 %) et Bremen (1,7 %). Celles qui ont eu les taux les plus bas à la fin de la période considérée (septembre 1962) sont : Baden-Württemberg (0,07 %), Hessen (0,3 %), Rheinland-Pfalz-Saarland (0,4 %) et Nordrhein-Westfalen (0,4 %).

Quant aux offres d'emploi non satisfaites, elles ont tendu à s'accroître avec le plus d'intensité dans les Länder de Nordbayern, Rheinland-Pfalz-Saarland, Hessen, Nordrhein-Westfalen, Niedersachsen et Hamburg, comme il ressort du tableau ci-après. On notera qu'en général l'accroissement est beaucoup plus marqué pour avril que pour octobre.

.../...

Régions où l'accroissement des offres d'emploi  
non satisfaites a été le plus marqué

Régions		1960	1961	1962	% d'accroissement de 1960 à 1962
Nordbayern	avril	29.227	40.243	39.779	+ 36,1 %
	octobre	37.829	38.978	41.953	+ 10,9 %
Rheinland-Pfalz-Saarland	avril	24.415	31.386	35.029	+ 43,5 %
	octobre	29.711	30.640	31.150	+ 4,8 %
Hessen	avril	40.984	54.092	53.351	+ 30,2 %
	octobre	44.813	52.351	55.367	+ 23,6 %
Nordrhein-Westfalen	avril	137.124	183.520	175.919	+ 38,3 %
	octobre	164.695	181.215	168.158	+ 2,1 %
Niedersachsen	avril	43.807	49.922	60.926	+ 39,0 %
	octobre	48.018	50.058	52.879	+ 10,1 %
Hamburg	avril	16.389	18.996	23.069	+ 40,7 %
	octobre	18.174	21.451	20.062	+ 7,0 %

.../...

Un indice des tensions régionales est également fourni par le rapport entre le nombre des chômeurs et celui des offres non satisfaites. C'est ainsi qu'en avril 1962, on comptait pour l'ensemble de la République fédérale (sauf Berlin-Ouest) 122.104 chômeurs et 568.239 offres d'emploi insatisfaites, soit 21,0 % des premiers par rapport aux secondes. Dans l'ordre croissant, ce rapport dans les différentes régions, était de : 3,2 % (Baden-Württemberg), 12,1 % (Hessen), 18,2 % (Nordrhein-Westfalen), 20,7 % (Hamburg), 23,8 % (Rheinland-Pfalz-Saarland), 32,9 % (Nordbayern), 36,1 % (Südbayern et Niedersachsen), 46,4 % (Schleswig-Holstein) et de 82,8 % (Bremen).

3. En France, le marché de l'emploi offre, selon les régions, une grande diversité de situations. D'une manière générale, les régions où l'emploi est le mieux équilibré sont situées au nord d'une ligne allant de Caen à Nice; et celles où les réserves de main-d'oeuvre sont relativement les plus importantes, au sud de cette ligne, localisées principalement en Bretagne, en Normandie, dans les pays de la Loire, la Provence et le Centre.

L'examen des données statistiques relevées en avril et octobre des trois années considérées, fait apparaître, presque partout, une diminution progressive des demandes non satisfaites et un accroissement des offres; toutefois, en ce qui concerne le mois d'octobre 1962, on constate, dans beaucoup de régions, un très net relèvement à la fois du nombre des demandes et du nombre des offres. Il faut rappeler qu'à cette période de 1962 s'est fait sentir sur le marché de l'emploi l'afflux des personnes rapatriées d'Algérie, particulièrement dans le sud du pays et dans la région parisienne, tandis que, sous l'impulsion du Gouvernement, une vaste campagne était ouverte pour développer la prospection des emplois disponibles.

Le relevé détaillé des fluctuations de la main-d'oeuvre dans les vingt-et-une régions considérées nécessitant des commentaires dépassant le cadre de cet exposé, on ne peut ici, que citer quelques chiffres concernant les régions où se sont produites les variations les plus importantes dans les disponibilités en main-d'oeuvre et celles qui ont enregistré le plus fort accroissement des offres d'emploi non satisfaites.

.../...

Régions où la diminution des demandes d'emploi  
non satisfaites a été le plus marquée (1)

Régions		1960	1961	1962	% de diminu- tion de 1960 à 1962
Région parisienne					
	avril	27.016	21.556	18.699	- 30,8 %
	octobre	21.635	19.000	26.625	-
Champagne					
	avril	2.291	1.792	1.248	- 45,5 %
	octobre	2.100	1.642	2.010	-
Picardie					
	avril	4.086	2.511	1.962	- 52,0 %
	octobre	2.372	1.954	2.714	-
Haute-Normandie					
	avril	5.183	4.802	2.771	- 46,5 %
	octobre	4.006	3.149	3.258	-
Nord					
	avril	8.364	6.050	3.941	- 52,9 %
	octobre	6.060	4.678	4.597	-
Lorraine					
	avril	1.667	1.230	969	- 41,9 %
	octobre	1.807	1.346	1.988	-
Alsace					
	avril	2.115	1.287	847	- 59,9 %
	octobre	2.396	1.541	1.985	-
Pays de la Loire					
	avril	12.965	9.672	8.132	- 37,3 %
	octobre	10.259	8.397	8.263	-

(1) Sous les réserves faites plus haut en ce qui concerne le mois d'octobre 1962 (retour des rapatriés d'Algérie).

La diminution totale des demandes d'emploi insatisfaites, particulièrement forte en avril 1962 a été, par rapport à avril 1960, de 28,8 % pour la France entière. On notera que les 8 régions figurant dans le tableau ci-dessus représentaient, en avril 1960, 45,2 % du nombre total des demandes pour la France, avec 63.687 demandes non satisfaites et 38,5 % en avril 1962, avec 38.569 demandes.

Les plus forts pourcentages de diminution ont été enregistrés, entre avril 1960 et avril 1962, notamment en Alsace (- 59,9 %); dans le Nord (- 52,9 %); en Picardie (- 52,0 %); en Haute Normandie (- 46,5 %); en Champagne (- 45,5 %) et en Lorraine (- 41,9 %).

Régions où l'accroissement des offres d'emploi non satisfaites a été le plus marqué (1)

Régions		1960	1961	1962	% d'accroissement de 1960 à 1962
Région parisienne	avril	4.163	5.056	7.234	+ 74 %
	octobre	3.771	5.650	20.539	-
Champagne	avril	351	755	1.316	+274,9 %
	octobre	536	867	2.337	-
Picardie	avril	727	1.217	1.766	+142,9 %
	octobre	1.179	1.432	2.450	-
Haute Normandie	avril	281	267	663	+135,9 %
	octobre	222	352	1.633	-
Nord	avril	5.737	9.981	13.487	+135,0 %
	octobre	7.901	12.505	11.693	-
Lorraine	avril	2.272	4.579	4.623	+103,5 %
	octobre	3.057	5.040	6.121	-
Alsace	avril	3.302	5.122	7.280	+120,5 %
	octobre	4.112	6.215	9.895	-
Pays de la Loire	avril	194	299	390	+101,0 %
	octobre	176	299	835	-

(1) Sous les réserves faites plus haut en ce qui concerne le mois d'octobre 1962.

L'accroissement des offres qui a été pour l'ensemble du territoire de 104,1 % entre avril 1960 et avril 1962, s'est très fortement accusé, notamment dans les régions suivantes : Champagne (274,9 %); Picardie (142,9 %); Haute Normandie (135,9 %); Nord (135,0 %); Alsace (120,5 %); Lorraine (103,5 %); Pays de la Loire (101,0 %)

Le tableau ci-après donne un aperçu, pour avril 1960 et avril 1962, de l'écart appréciable qui subsiste entre les demandes et les offres dans certaines régions.

Régions	Avril 1960		Avril 1962	
	Demandes	Offres	Demandes	Offres
Basse Normandie	4.339	158	2.281	526
Bretagne	12.902	53	8.989	534
Limousin	1.817	16	1.347	188
Auvergne	2.797	210	2.354	689
Poitou-Charente	4.899	175	2.696	537
Aquitaine	8.203	252	7.872	859
Midi-Pyrénées	4.877	709	5.145	853
Languedoc	5.641	361	6.077	328
Provence-Côte d'Azur	15.655	1.021	14.252	625

Enfin, on peut noter que dans quatre régions, le nombre des demandes qui était relativement important, tend à diminuer assez sensiblement, tandis que celui des offres croît selon un rythme encore plus rapide, de telle sorte que l'écart qui sépare les premières des secondes s'est déjà considérablement réduit, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

Régions	Avril 1960		Avril 1962	
	Demandes	Offres	Demandes	Offres
Centre	4.535	513	2.383	2.005
Bourgogne	2.481	883	1.662	1.580
Franche-Comté	968	882	674	1.410
Rhône-Alpes	7.950	2.358	5.917	3.366

4. En ce qui concerne l'Italie, le tableau suivant fait ressortir l'évolution par régions des moyennes annuelles des classes I et II de demandeurs d'emploi (chômeurs ayant déjà été occupés et personnes en quête d'emploi ou ayant terminé leur service militaire).

Moyennes annuelles des demandes d'emploi  
non satisfaites par régions

(en milliers)

Régions	1960	1961	1962	% de diminution de 1960 à 1962
Piémont, Val d'Aoste, Ligurie	89,9	77,2	60,1	- 33,1 %
Lombardie .....	114,6	98,3	77,3	- 32,5 %
Vénéties .....	156,2	139,8	121,0	- 22,5 %
Emilie, Romagne, Marches ....	233,0	204,0	156,9	- 32,7 %
Toscane, Ombrie, Haut-Latium	104,8	94,5	84,1	- 19,8 %
Latium méridional, Campanie .	248,1	238,1	201,3	- 18,9 %
Abruzzes et Molise .....	49,7	44,9	37,3	- 24,9 %
Pouilles, Basilicate, Calabre	297,6	279,8	233,3	- 21,6 %
Sicile .....	173,5	158,9	135,5	- 21,9 %
Sardaigne .....	41,7	35,9	28,0	- 32,9 %
Rome et province .....	37,3	35,5	27,5	- 26,3 %
Total .....	1.546,4	1.406,9	1.162,3	- 24,8 %

Les diminutions les plus fortes ont été enregistrées (en 1962 par rapport à 1960) dans les régions ci-après : Piémont, Val d'Aoste, Ligurie (- 33,1 %), Sardaigne (- 32,9 %), Emilie, Romagne, Marches (- 32,7 %), Lombardie (- 32,5 %), Rome et province (- 26,3 %).

Si l'on se réfère à la fin des mois d'avril et d'octobre, on constate que la diminution des demandes d'emploi non satisfaites a été aussi très prononcée dans ces mêmes régions. En avril 1962, par rapport à l'année précédente, elle a atteint 17,5 % pour l'ensemble des pays et elle a été particulièrement accusée dans les régions suivantes : Emilie-Romagne (- 29,7 %), Ligurie (- 27,4 %), Calabre (- 25,7 %), Sardaigne (- 25,2 %), Lombardie (- 23,8 %) et Piémont (- 22,4 %). En octobre 1962, par rapport à 1961, elle a atteint 19,8 % pour l'ensemble des pays et elle a été également forte, notamment en Emilie-Romagne (- 32,1 %), Ligurie (- 27 %), Basilicate (- 26,9 %), Calabre (- 26,1 %) et Piémont (- 24,5 %).

Comme on sait, il n'existe pas actuellement, en Italie, de statistiques des offres d'emploi non satisfaites. Toutefois, dans certaines régions de l'Italie septentrionale commencent à se manifester quelques pénuries, notamment de monteurs-mécaniciens, d'ajusteurs et de tourneurs en Lombardie; de charpentiers (bâtiment) et de maçons en Ligurie et Vénétie.

.../...

Selon une enquête effectuée par le ministère du travail et de la prévoyance sociale relative aux effectifs de salariés occupés de l'industrie, les augmentations les plus importantes de l'emploi depuis 1958 se sont produites dans la Basilicate, l'Emilie-Romagne, les Marches, le Piémont, le Latium et les Abruzzes-Molise. L'accroissement maximum concerne les industries mécaniques et les transports. Par contre, des diminutions d'effectifs du secteur extraction se sont vérifiées dans toutes les régions.

On peut noter, pour ce qui est du Sud de l'Italie, quelques récentes implantations de nouvelles entreprises. Ainsi, dans les Pouilles, au cours du troisième trimestre 1962, ont été ouverts entre autres, les ateliers de mécaniques "O.M.N.A.S.", les ateliers de confection "Labor" et la fabrique de tricot "Titoli Valentino"; tandis que continuaient à se développer les installations chimiques de Brindisi, et que dans le centre de Tarente, les installations sidérurgiques se sont accrues de nouvelles machines. Sont en cours d'achèvement une cokerie et des ateliers mécaniques. En outre, sont prévues des installations pour la préparation du minerai : deux hauts-fourneaux, deux laminoirs, une centrale électrique. On estime à plus de 5.000 le nombre de travailleurs qui seront occupés dans ce centre. Une fabrique de tubes y occupe déjà plus de mille travailleurs.

En outre, se poursuit la construction des établissements de la "Ceramica Pozzi", de la "Montecatini" et de "l'Anic". Dans la Basilicate ont commencé les travaux de construction d'une centrale thermonucléaire à Rotondella.

Dans la province de Potenza, en 1962, s'est développé un établissement de bobinage électrique (106 travailleurs); en ont été entrepris des travaux de construction d'une digue (297 travailleurs). Une autre digue est prévue.

En Calabre, le noyau d'industries actuel n'étant pas suffisant pour absorber les excédents de main-d'oeuvre, un programme de travaux publics a été entrepris, notamment de construction d'habitation. En outre, se poursuivent des travaux de reboisement et de défrichement. Enfin, il y a lieu de signaler le développement qui est envisagé d'ateliers de mécanique à Vibo Valentia, et la poursuite de la construction de l'autoroute Reggio-Salerno.

5. Au Luxembourg, un mouvement d'installation d'entreprises nouvelles s'est dessiné à partir de 1959 par suite des possibilités d'expansion qu'a suscitées l'élargissement des marchés résultant du traité de Rome. Depuis cette date, 26 entreprises ont été installées dont une dizaine environ en 1962, ce qui a permis au total la création de près de 850 emplois nouveaux. Pour ces implantations, il a été tenu compte de l'importance de la politique régionale mise en lumière par la Commission de la C.E.E. Un Comité de développement industriel a été créé.

En outre, dans les entreprises existantes, des efforts d'extension, d'adaptation et de modernisation ont été également réalisés, notamment dans une fabrique de fours, une manufacture de tabacs, une fabrique d'appareils réfrigérateurs, une fabrique de pneus et chambres à air, une fabrique de tuyaux en béton centrifugé, une fonderie et un atelier de construction de machines et une fabrication nouvelle de pierres artificielles.

6. Aux Pays-Bas, les provinces sont affectées mais de façon inégale, par les tensions qui se manifestent, en général, sur le marché de l'emploi. Le nombre des chômeurs a diminué de 41 % entre avril 1960 et avril 1962, et seulement de 10,7 % entre octobre 1960 et octobre 1962, les plus fortes diminutions s'étant produites de 1960 à 1961, tandis qu'en octobre 1962 on notait une sensible recrudescence des chômeurs, plus particulièrement visible dans les provinces de Groningue et de la Frise.

.../...

Régions où la diminution des chômeurs a été la plus marquée

Régions		1960	1961	1962	% de diminution de 1960 à 1962
Groningue	avril	7.277	4.423	3.848	- 47,1 %
	octobre	2.892	2.529	2.517	- 12,9 %
Frise	avril	5.858	3.227	2.471	- 57,8 %
	octobre	2.735	2.511	1.946	- 28,8 %
Drente	avril	5.976	3.654	2.736	- 54,2 %
	octobre	2.584	2.001	1.878	- 27,3 %
Over-Ijssel	avril	3.738	2.351	2.148	- 42,5 %
	octobre	2.490	2.126	2.380	- 4,4 %

Même dans les provinces où les demandes non satisfaites ont quelque peu progressé en octobre 1962, on constate encore un excédent considérable des offres non satisfaites sur les demandes. Ainsi, dans la province d'Utrecht, pour 1.542 chômeurs, on comptait, en octobre 1962, 6.174 offres.

Le marché de l'emploi dans la plupart des provinces a évolué selon une courbe analogue; cependant, il convient d'indiquer les provinces où les offres se sont accrues le plus fortement et celles où les écarts entre le nombre des offres et celui des chômeurs sont les plus importants.

Régions où l'accroissement des offres d'emploi non satisfaites a été le plus marqué

Régions		1960	1961	1962	% d'accroissement de 1960 à 1962
Noord-Holland	avril	17.208	22.096	23.208	+ 34,9 %
	octobre	19.897	22.165	22.166	+ 11,4 %
Zuid-Holland	avril	21.250	26.451	29.538	+ 39,0 %
	octobre	23.371	27.904	29.459	+ 26,0 %
Noord-Brabant	avril	12.034	16.989	19.070	+ 58,5 %
	octobre	16.211	20.780	18.867	+ 16,4 %
Limburg	avril	6.908	10.767	12.004	+ 73,8 %
	octobre	7.450	11.103	12.597	+ 69,1 %

Régions où les écarts entre le nombre des offres et celui des  
chômeurs sont les plus importants

(en octobre)

Régions		1960		1962	
		Chômeurs	Offres	Chômeurs	Offres
Gelderland	octobre	3.052	11.745	2.833	12.352
Utrecht	octobre	1.464	5.516	1.542	6.174
Noord-Holland	octobre	4.991	19.897	4.980	22.166
Zuid-Holland	octobre	6.432	23.371	5.856	29.459
Noord-Brabant	octobre	3.953	16.211	3.680	18.867
Limburg	octobre	2.131	7.450	1.635	12.597

Les tensions les plus fortes se manifestent principalement dans les six provinces figurant dans le tableau ci-dessus, où le nombre des chômeurs ne représente plus, en octobre 1962, par rapport aux offres, qu'un pourcentage relativement faible; Utrecht, 25,0 %; Noord-Holland, 22,6 %; Gelderland, 22,8 %; Zuid-Holland, 20,0 %; Noord-Brabant, 19,5 %; Limburg, 13,0 %.

.../...

La politique régionale, dans sa forme actuelle, a commencé en 1958. Après consultation des autorités provinciales 18 régions ou centres principaux de développement et 26 autres secondaires ont été désignés. Il s'agit notamment d'améliorer l'infrastructure, pour laquelle on a augmenté les crédits budgétaires; 60 millions de florins ont été prévus pour l'accélération et l'amélioration des travaux publics ayant une importance particulière pour l'industrialisation des centres principaux; en outre, 130 millions pour les subventions anticipées en faveur des travaux provinciaux et communaux. Un plan de 4 ans (1959-1963) avait été établi pour l'exécution de ces divers travaux.

En attendant que l'amélioration infrastructurelle puisse produire son plein effet, le Gouvernement octroie, en application d'une réglementation spéciale, des primes et des subventions aux entreprises en création ou en développement. Cette réglementation permet aussi d'accorder des subventions de 50 % pour l'achat de terrains communaux industriels dans les centres de développement. Pour l'exécution de cette réglementation, le budget prévoit, pour les années 1959 à 1963, 75 millions de florins.

Le fait que le développement économique dans les différentes régions s'est déjà amélioré nettement, ne signifie pas que soient atteints les objectifs de la politique régionale d'industrialisation; celle-ci ne se borne pas, en effet, à éliminer le problème important du chômage structurel, mais à assurer en toutes circonstances, la meilleure répartition possible des disponibilités en main-d'oeuvre, compte tenu des exigences du développement.

Au cours des dernières années, on a amélioré l'équilibre de l'emploi sur l'ensemble du pays, mais cet équilibre ne sera pleinement réalisé que dans le cas où un développement favorable pourra se poursuivre par lui-même.

Il est encore trop tôt pour juger, sur la base des résultats atteints, si cette situation se présente déjà, dans une ou plusieurs régions de développement.

.../...

DEUXIEME PARTIE

Les perspectives d'évolution du marché de l'emploi en 1963

Avant d'examiner les éléments d'estimation pour 1963 des besoins et des ressources en main-d'oeuvre dans chacun des Etats de la Communauté, il convient de rappeler les principaux changements conjoncturels observés au cours des trois années écoulées. L'analyse de ces changements figure déjà en partie dans les développements précédents. Mais il importe, en outre, de préciser les tendances récentes de l'évolution, pour essayer d'entrevoir comment elles se projetteront durant l'année 1963.

Ainsi que le précédent rapport l'indiquait, la persistance des tensions sur les marchés de l'emploi et les migrations des travailleurs ont, dans plusieurs pays, continué d'influencer l'activité générale de façon notable. En dépit d'une légère atténuation de ces tensions, les progrès de la productivité qui se poursuivent dans les Etats membres, et le recours aux travailleurs étrangers, n'ont pas permis de pallier convenablement les difficultés de recrutement de personnel. Celles-ci, en effet, se révèlent particulièrement tenaces, et les constatations les plus récentes confirment que les déficits les plus graves portent précisément sur la main-d'oeuvre qualifiée et ne sauraient, de ce fait, être comblés complètement à court terme.

Comme l'année précédente, 1963 sera donc caractérisée par des déséquilibres persistants du marché de l'emploi, bien qu'on puisse y escompter une nouvelle et légère détente. Les perspectives de croissance de la Communauté diffèrent, en effet, assez peu des réalisations de 1962 : un nouveau et léger ralentissement de l'expansion pourrait se produire, de telle sorte que l'augmentation du produit brut de la

.../...

Communauté devrait quelque peu s'affaiblir pour atteindre environ 4,4 %, contre 4,8 % en 1962; la production industrielle pourrait s'accroître de 5 % environ, au lieu de 6 % environ l'année précédente.

Une légère accélération est prévue aux Pays-Bas, alors qu'en république fédérale d'Allemagne et en Belgique, on s'attend plutôt à un léger ralentissement de la croissance. En Italie, l'expansion pourrait demeurer au même niveau que l'an dernier, avec cependant une tendance à une expansion un peu plus rapide.

Ces perspectives favorables sont faites cependant sous réserve qu'aucune forte tendance à la récession, émanant de l'extérieur, n'atteigne la Communauté en 1963. Les hypothèses sur la conjoncture mondiale sont assez prudentes; elles prévoient néanmoins que les exportations de la Communauté vers les pays tiers devraient quelque peu s'accroître. De même, l'expansion des importations devrait se poursuivre, mais à un degré plus faible qu'en 1962.

Les investissements fixes des entreprises vont continuer à augmenter dans leur ensemble, mais sans doute un peu moins qu'en 1962. Par contre, l'expansion des investissements des administrations restera très vive en 1963, et plus rapide qu'en 1962. La demande de construction de logements restera expansive, et les dépenses de consommations publique et privée continueront à progresser par rapport à l'année précédente.

On prévoit que la population totale de la Communauté dépassera 175 millions en 1963, soit une augmentation de 1 % environ par rapport à 1962, tandis que la population active progressera moins rapidement (0,7 %) que la population totale. L'augmentation des effectifs sera la plus sensible en Italie, aux Pays-Bas et en France. Dans ce dernier pays, les ressources de main-d'oeuvre, on l'a vu, seront accrues notamment par les rapatriements d'Algérie et la réduction de la durée du service militaire. En république fédérale d'Allemagne, pour des raisons démographiques, on ne s'attend pas à un accroissement notable de la population active, malgré un

nouveau recours prévu à l'immigration de travailleurs étrangers. Une légère détente pourrait se poursuivre sur le marché de l'emploi de quelques Etats membres, surtout en France et aux Pays-Bas, bien qu'elle revête un aspect plutôt numérique que qualitatif.

Au total, le volume des demandes d'emploi insatisfaites pourrait encore décroître - surtout si la réserve de main-d'oeuvre en Italie subit, comme l'an dernier, une diminution appréciable qui devrait être favorisée par la poursuite d'une nette expansion - mais, sans doute, dans une mesure moindre qu'en 1962. Compte tenu des exigences de l'évolution, le volume des offres d'emploi devrait donc se maintenir à un niveau élevé, car il ne sera pas possible de satisfaire à l'ensemble des besoins existants de main-d'oeuvre qualifiée. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que la réalisation des placements des travailleurs disponibles continuera de se heurter à de sérieuses difficultés provenant des disparités entre les ressources et les besoins en main-d'oeuvre. D'où la nécessité de souligner à nouveau l'importance et l'urgence d'un développement des moyens d'orientation, de formation et de rééducation des travailleurs disponibles. L'obtention d'un meilleur équilibre dépendra, en partie, de l'intensité des efforts exercés dans ces domaines.

Les éléments de nature prévisionnelle indiqués ci-après pour chacun des Etats membres doivent être considérés sous les réserves générales exposées ci-dessus. Il y a lieu d'y ajouter les incidences de l'hiver rigoureux qui, à l'heure actuelle, sont difficilement chiffrables, notamment dans la construction où des efforts de "rattrapage", au moins partiels, sont en cours.

Dans les tableaux suivants, la production est entendue au sens de la valeur ajoutée à prix constants; l'industrie comprend la construction; et les services comprennent la contribution de l'Etat au produit intérieur brut. Il convient encore de noter que les estimations ont été faites, en général, à la fin du mois de mars 1963.

.../...

A. PAYS A PENURIES ETENDUES

1. République fédérale d'Allemagne

D'après les estimations disponibles, l'expansion économique se poursuivra, en 1963, cependant à un rythme quelque peu ralenti par rapport à l'année précédente. Le produit national brut continuera à progresser; son taux de croissance, en termes réels, sera de l'ordre de 3,5 % environ.

Le développement de la demande globale, dont l'évolution a été moins rapide en 1962 que pendant les années 1960 et 1961, accusera une différenciation plus nette. Il y a lieu de s'attendre à une forte expansion des dépenses publiques, notamment dans le secteur de la défense et dans celui de la construction où, à la fin de 1962, l'excédent de logements non achevés, mais pour qui les permis de bâtir avaient été accordés, s'élevait à 785.000 unités, ce qui représente une réserve de production d'un an et demi environ. A ceci s'ajoutent d'autres dépenses de construction publique, notamment de la part des collectivités régionales et communales (routes, bâtiments administratifs, etc...), de sorte que ces dépenses représenteront une forte augmentation globale. Par contre, la propension à l'investissement des entreprises privées sera plus faible en raison de l'amenuisement du niveau des commandes et du fléchissement des commandes nouvelles. Toutefois, on peut estimer que la progression des investissements d'équipement se situera en volume à 2,5 % environ. En ce qui concerne la consommation privée, qui, en 1961 et 1962, a été un des facteurs d'impulsion les plus importants de la conjoncture, il y a lieu de noter que sa croissance s'est affaiblie au cours des derniers mois de l'année 1962; il semble cependant que cette tendance ne se prolongera pas pendant toute l'année 1963 et que l'on puisse s'attendre à une augmentation de la demande privée de 4 % en volume environ. Le ralentissement de l'expansion de la demande extérieure, escompté en 1963, se traduira par une nouvelle et forte régression du solde extérieur, bien que le rythme d'accroissement des importations soit également, selon toute probabilité, moins rapide qu'en 1962.

.../...

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la production, de l'emploi salarié et de la productivité de 1959 à 1961, les estimations pour 1962 et les prévisions pour 1963.

<u>TABLEAU IV - Accroissement en % par rapport à l'année précédente</u> R.F. d'Allemagne					
	1959	1960	1961	1962	1963
<u>Industrie</u>					
1. Production	+ 7,5	+ 10,2	+ 6,7	+ 3,9	+ 3,5
2. Emploi salarié	+ 1,4	+ 2,3	+ 3,4	+ 1,8	+ 0,4
3. Production par salarié	+ 6,1	+ 7,7	+ 3,1	+ 2,1	+ 3,0
<u>Services</u>					
1. Production	+ 6,6	+ 6,6	+ 6,6	+ 4,5	+ 3,9
2. Emploi salarié	+ 2,7	+ 4,5	+ 1,0	+ 3,0	+ 0,5
3. Production par salarié	+ 3,8	+ 2,0	+ 5,5	+ 1,4	+ 3,5
<u>Sources</u> : Production : Statistiques de comptabilité nationale O.S.C.E. Emploi salarié : Pourcentages établis d'après les statistiques de main-d'oeuvre des offices nationaux 1962 : estimations 1963 : prévisions					

D'après les données prévisionnelles actuellement disponibles, tous les grands secteurs économiques participeront à la progression de la production globale, bien qu'un recul dans l'une ou l'autre branche d'activité soit possible. Si les conditions climatiques, après un hiver particulièrement rigoureux, permettent une reprise normale bien que tardive dans l'agriculture, on peut s'attendre à une augmentation de la production de l'ordre de 2 %. Elle sera, ainsi qu'il résulte du tableau ci-dessus, de 3 % environ dans l'industrie et de 4 % environ dans les services.

Sur le marché du travail, les tensions observées au cours des dernières années persisteront dans plusieurs secteurs économiques en 1963; mais leur acuité sera nettement moins grande que l'année dernière où elles ne s'étaient pas aggravées. Toutefois, différents facteurs contribueront à ce qu'elles ne disparaissent pas : tout d'abord, l'accroissement de la population active qui était de 290.000 personnes ou d'environ 1,1 % en 1962, se situera, pour 1963, à 55.000 ou 0,2 % seulement; ensuite, les changements escomptés des

taux d'activité des différents groupes d'âge de la population, notamment dans l'hypothèse du prolongement de la scolarité primaire dans plusieurs Länder de la République fédérale, sont susceptibles de provoquer même une diminution du total des personnes actives de 30.000 unités environ.

La croissance prévisible de l'emploi dans l'industrie et dans les services pourrait être de l'ordre de 0,5 % et dans l'hypothèse la plus favorable d'environ 1 % . Les besoins d'effectifs correspondants, bien que nettement inférieurs à ceux de l'année précédente ne peuvent pas être couverts par les disponibilités nationales. Le chômage, déjà extrêmement bas, ne peut guère être comprimé encore. D'autre part, le recours à des réserves de main-d'oeuvre potentielles, notamment féminines, ne pourra avoir que des résultats modestes. Cependant, on prévoit, pour 1963, le passage d'un certain nombre de travailleurs indépendants et d'aides familiaux, surtout en provenance de l'agriculture, à des activités salariées d'autres secteurs économiques. Etant donné que ces disponibilités seront insuffisantes par rapport aux besoins, les instances fédérales compétentes prévoient l'introduction de 70.000 travailleurs étrangers. L'amenuisement progressif des excédents de main-d'oeuvre en Italie, jusqu'ici seul Etat membre disposant d'excédents notables, a conduit la république fédérale d'Allemagne à envisager un recrutement plus intensif de travailleurs dans les pays tiers. Toutefois, ces efforts se heurteront à plusieurs difficultés, tout d'abord à l'insuffisance des ressources en main-d'oeuvre qualifiée ou spécialisée dans ces mêmes pays et, ensuite, au coût de plus en plus élevé du recrutement.

Par suite de cette situation, les entreprises se verront obligées, davantage encore que dans le passé, d'intensifier leurs efforts de rationalisation (ceci également pour faire face à une concurrence étrangère croissante qui leur impose une baisse des coûts de production), d'autant plus que la réduction de la durée moyenne du travail escomptée, pourrait atteindre environ 1 % par personne active en 1963.

.../...

Enfin, en ce qui concerne la productivité, il y a lieu de s'attendre à une progression globale de 3 % au moins, grâce notamment aux mesures de rationalisation prises au cours des dernières années qui porteront leurs fruits en 1963. Cette progression sera, ainsi que l'indique le tableau ci-dessus, de 3 % environ dans l'industrie et de 3,5 % dans les services; elle dépassera donc nettement le taux de 1962 qui était de 2,1 % et de 1,4 % respectivement.

Vue dans son ensemble, la situation du marché du travail sera caractérisée, en 1963, par la persistance de tensions dans plusieurs branches économiques. Des pénuries de main-d'oeuvre qualifiée et spécialisée se manifesteront comme pendant les dernières années, principalement dans la construction, la transformation des métaux, l'industrie électrique, la chimie et éventuellement dans d'autres branches, telles que le textile et les industries alimentaires, ainsi que dans les services.

## 2. Pays-Bas

En raison surtout de la réduction assez prononcée de la durée du travail qui a continué à exercer une influence défavorable, la reprise de la production en 1962 ne s'est effectuée au début de l'année qu'à un rythme assez lent. Néanmoins, on a pu parvenir à un accroissement des exportations plus important qu'en 1961. Ce résultat est d'autant plus appréciable que les charges de main-d'oeuvre - par suite d'une hausse des salaires de 8 % - ont continué à augmenter. L'accroissement de la demande intérieure n'a pas constitué un obstacle à une nouvelle expansion des exportations.

Dans l'industrie, la production s'est élevée en 1962 de 3,8 % par rapport à l'année précédente, au lieu de 2,8 % en 1961, tandis que la production par salarié s'accroissait seulement de 1 % environ (1,2 % dans l'industrie et 1,1 % dans les services).

Pour 1963, on envisage une expansion de la production analogue, soit de 4,0 % dans l'industrie, 3 % dans l'agriculture et 3,2 % dans les services.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la production, de l'emploi et de la productivité dans l'industrie et les services de 1959 à 1961, des estimations pour 1962 et des prévisions pour 1963 :

.../...

<u>TABLEAU V - Accroissement en % par rapport à l'année précédente</u> Pays-Bas					
	1959	1960	1961	1962	1963
<u>Industrie</u>					
1. Production	+ 9,4	+ 10,2	+ 2,8	+ 3,8	+ 4,0
2. Emploi salarié	+ 2,2	+ 2,9	+ 2,4	+ 2,5	+ 2,0
3. Production par salarié	+ 7,1	+ 7,0	+ 0,4	+ 1,2	+ 2,0
<u>Services</u>					
1. Production	+ 5,1	+ 5,6	+ 2,9	+ 3,2	+ 3,2
2. Emploi salarié	+ 2,2	+ 2,4	+ 2,5	+ 2,0	+ 2,0
3. Production par salarié	+ 2,8	+ 3,1	+ 0,3	+ 1,1	+ 1,1
<u>Sources</u> : Production : Statistiques de comptabilité nationale O.S.C.E. Emploi salarié : Pourcentages établis d'après les statistiques de main-d'oeuvre des offices nationaux 1962 : estimations 1963 : prévisions					

Les pénuries de main-d'oeuvre qui avaient fortement entravé le rythme de développement économique, se sont atténuées quelque peu en 1962, mais les tensions sont restées encore excessives sur le marché du travail, la réserve de main-d'oeuvre se situant à un niveau encore plus bas que l'année précédente, soit environ 33.000 personnes. Pour 1963, on s'attend à une nouvelle atténuation des tensions; au lieu de diminuer, la réserve de main-d'oeuvre pourrait s'élever de 45 à 50.000 personnes environ, c'est-à-dire 1,5 % de la population active salariée.

L'expansion de la production de 4,0 % correspond à une offre d'emploi supplémentaire pour l'industrie de 55.000 personnes. Or, compte tenu des courants migratoires, dont la signification devient moins importante, et d'un léger accroissement d'emploi dans le secteur public, notamment l'enseignement, l'accroissement naturel de la population active serait, pour le secteur industriel, de 70.000 personnes environ et de 90.000 environ pour l'ensemble des

.../...

activités. En conséquence, le nombre élevé des offres d'emploi non satisfaites, qui atteignait 120.000 environ en 1962, pourrait descendre à 90.000 environ en 1963; et le niveau de la réserve de main-d'oeuvre restera encore assez bas.

La diminution de 1% de la durée effective du travail, déjà signalée pour 1962, est également à rapprocher de l'introduction de la semaine de 5 jours qui s'étendait déjà à de nombreuses entreprises en 1961. Il n'existe pas de statistiques satisfaisantes concernant les heures supplémentaires, néanmoins, on prévoit pour 1963 une augmentation de 2% environ de la productivité par ouvrier dans l'hypothèse où la durée des congés payés ne sera pas augmentée.

Par ailleurs, on peut noter le fait que les classes jeunes comprenant une part importante de main d'oeuvre féminine, la population active féminine qui ne constituait que 22% de l'ensemble en 1960, gagnera en importance relative par suite de la vague de naissances d'après-guerre.

Dans l'agriculture, l'emploi diminue régulièrement selon la tendance à long terme; la diminution annuelle est de 1,5 à 2% par rapport à la population agricole active. Par contre, on estime que dans l'industrie et dans le secteur des services, l'emploi augmentera de 2% environ. On a constaté que, dans la construction, les taux d'accroissement de l'emploi et de la productivité du travail étaient respectivement supérieurs et inférieurs à ceux concernant l'ensemble de l'industrie. Pour 1963, on prévoit que les investissements en volume dans la construction diminueront d'au moins 3% par rapport à 1962 en raison des rigueurs de l'hiver. Une diminution de 1% des investissements dans l'industrie des métaux est également prévue. De 1950 à 1960, l'industrie de la transformation des métaux a constitué le secteur le plus expansif, le taux d'accroissement de sa production étant en moyenne de 8,7% par année. En 1961, par contre, l'augmentation de la production n'a été que de 3%.

*...afan*

Parmi les causes de cette diminution, figurent la réduction de la durée du travail, et les pénuries de main-d'oeuvre. Etant donné que l'influence de ces facteurs régressifs a diminué en 1962, et que la situation sur le marché du travail sera moins tendue l'an prochain, on prévoit, pour 1963, un accroissement de la production de l'industrie des métaux plus marqué qu'en 1961.

Quant aux motifs qui inspirent les décisions d'investissements, on peut admettre que la pénurie de main-d'oeuvre, aussi bien que l'augmentation relative des charges sociales (8 % en 1962 par rapport à 1961, 7,5% en 1963 par rapport à 1962) incitent fortement à poursuivre les efforts de la rationalisation. Toutefois, en raison de la légère détente prévue sur le marché du travail, le premier de ces facteurs perdra probablement de son importance. En 1963, les investissements des entreprises ne devraient pas s'accroître par rapport à 1962.

### 3. Luxembourg

Dans la sidérurgie, industrie principale du pays, et dans l'extraction de minerai de fer, la production a accusé, en 1962, une légère diminution par rapport à 1961. L'évolution de la sidérurgie a été caractérisée par un rétrécissement marqué de la proportion des commandes en provenance des pays tiers, pendant que les échanges avec les autres Etats membres de la C.E.C.A. ont augmenté.

L'emploi dans la sidérurgie a légèrement diminué, passant de 22.196 en 1961 à 22.040 unités en 1962 ( moyennes des mois de janvier à décembre ) il a également fléchi dans l'extraction de minerai de fer, où il est descendu, entre 1961 et 1962 de 2.036 à 1.969. Il y a lieu de s'attendre, pour 1963, à une nouvelle contraction dans ces deux branches.

Dans les autres secteurs de l'économie luxembourgeoise, l'évolution a été plus différenciée dans le bâtiment, l'indice d'activité (nombre d'heures de travail rémunérées) a progressé de près de 3% par rapport à l'année précédente. La pénurie de main-d'oeuvre qui se manifeste dans ce secteur depuis de nombreuses années et qui s'est encore aggravée en 1962, continuera de constituer une entrave sérieuse à l'accroissement de la production.

La situation a été également favorable dans l'alimentation, l'impression et l'édition, dans l'industrie des produits minéraux non métalliques et dans la production de gaz. Par contre, la production a fléchi dans les autres secteurs économiques du pays.

L'emploi ouvrier dans l'industrie, à l'exception de la sidérurgie, est passé de 21.587 à 22.942. La situation du marché du travail, caractérisée depuis plusieurs années par la disparité grandissante entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre, s'est encore aggravée en 1962, et tout porte à croire que les tensions persisteront également en 1963, exception faite de la sidérurgie et de l'extraction de minerais de fer.

L'accroissement des effectifs s'est réalisé, comme pendant les années antérieures, presque exclusivement par le recours à la main-d'oeuvre étrangère, dont le total dans l'industrie est passé, en moyenne, de 13.680 en 1961, à 14.813 en 1962. Ce recours se poursuivra en 1963.

## B. PAYS A PENURIES LOCALISEES

### 1. Belgique

En 1962, l'expansion économique de la Belgique s'est poursuivie sur un rythme modéré, mais soutenu, assez comparable à celui de l'année précédente. Si le taux d'accroissement de l'emploi a été sensiblement moins élevé qu'en 1961 dans l'industrie ( 1,5% contre 1,9% en 1961) et dans les services (1,5% contre 2,1% en 1961) du moins a-t-on enregistré une diminution considérable du chômage complet.

Ainsi, d'après une statistique établie par l'Office National de l'Emploi, la moyenne journalière des "chômeurs complets contrôlés" (à l'exclusion des chômeurs partiels et accidentels) qui était encore de 110.052 en 1960, est descendue à 87.879 en 1961 et à 47.462 unités (1) en 1962. On prévoit que la tendance régressive va se poursuivre en 1963.

---

(1) La statistique du chômage complet en 1962 a subi une réduction par suite de l'application de l'arrêté ministériel du 29 décembre 1961 dispensant du contrôle communal certaines catégories de chômeurs. Les chômeurs dispensés du contrôle étaient de 23.000 unités environ.

Par ailleurs, il convient de noter que selon l'enquête annuelle sur le chômage, effectuée par l'Office national de l'Emploi, à la date du 30 juin 1962, on comptait 70.947 chômeurs complets, contre 85.469 au 30 juin 1961; et sur ce nombre, 17.153 seulement, dont 7.730 femmes, étaient considérés comme complètement aptes au travail, contre 27.861 au 30 juin 1961. Le nombre des demandeurs aptes accuse donc aussi une tendance nettement décroissante et ce fait confirme les difficultés de recrutement de travailleurs d'aptitude normale.

La pénurie de main-d'oeuvre qualifiée continuera de se faire particulièrement sentir dans les branches de la métallurgie, de la transformation des métaux de la construction, du textile et du vêtement. Au total, l'emploi continuera néanmoins d'augmenter.

Le tableau suivant indique les taux d'accroissement de la production, de l'emploi et de la production par salarié dans l'industrie et les services, pour les années 1959 à 1961, ainsi que des prévisions pour 1963.

<u>TABLEAU VI - Accroissements en % par rapport à l'année précédente</u>					
<u>Belgique</u>					
	1959	1960	1961	1962	1963
<u>Industrie</u>					
1. Production	+ 4,4	+ 6,2	+ 4,2	+ 4,0	+ 3,8
2. Emploi salarié	- 2,3	+ 0,1	+ 1,9	+ 1,5	+ 1,0
3. Production par salarié	+ 6,8	+ 5,9	+ 2,2	+ 2,5	+ 2,8
<u>Services</u>					
1. Production	+ 2,0	+ 3,2	+ 3,0	+ 3,2	+ 2,7
2. Emploi salarié	+ 1,9	+ 1,6	+ 2,1	+ 1,5	+ 1,5
3. Production par salarié	+ 0,1	+ 1,6	+ 0,9	+ 1,7	+ 1,2
<u>Sources</u> : Production : Statistiques de comptabilité nationale O.S.C.E.					
Emploi salarié : Pourcentages établis d'après les statistiques de main-d'oeuvre des offices nationaux.					
	1962	: estimations			
	1963	: prévisions			

On prévoit pour 1963 un comportement équilibré de l'activité économique, le rythme de l'accroissement de l'emploi devant être un peu au-dessous de celui de l'année 1962 dans l'industrie, et identique dans les services.

Si l'augmentation de la population d'âge actif est estimée à 15 ou 20.000 unités en 1962, elle sera sans doute légèrement plus faible en 1963 (+ 10.000 environ). On estime généralement que le niveau d'activité de la population féminine continuera à s'accroître, du fait de la haute conjoncture, compensant les effets de l'accroissement de la scolarisation.

L'emploi salarié s'accroîtra de 1 % dans l'industrie et de 1,5 % dans les services. Dans l'agriculture, bien que l'accroissement de la production doive être de 2,5 %, les effectifs continueront de diminuer, tandis que dans la construction, des pénuries de main-d'oeuvre devraient se faire sentir, risquant de freiner l'expansion de la production, dont l'accroissement prévu est de 2,5 %.

De façon générale, le taux d'expansion prévu étant assez faible, il ne semble pas que sur l'ensemble du marché de l'emploi les tensions s'accroissent de façon très prononcée.

A noter, enfin, que des efforts notables sont également faits sur le plan régional, pour développer les zones les plus critiques de la Wallonie et de la Flandre, comme en témoignent les informations concernant les investissements, les accords de licences, les prises de participation intervenues notamment dans la transformation des métaux.

## 2. France

L'augmentation du produit national brut, en 1962, a atteint 5,5 % environ, soit un taux comparable à celui de 1961. Cette évolution résulte notamment d'une vive progression de la production agricole. L'expansion a été stimulée principalement par la demande intérieure; en effet, la formation brute de capital fixe s'est développée de 7,5 % et la consommation des ménages de près de 7 % en volume, par suite non seulement d'une forte expansion de la masse salariale, mais encore du retour en France d'une partie de la population européenne d'Algérie, qui a accru de 1 % environ le nombre annuel moyen des consommateurs.

Par contre, le développement de la demande extérieure est resté assez faible, par suite notamment de la diminution très sensible des exportations vers les pays de la zone franc, en particulier vers l'Algérie.

Les perspectives de développement en 1963 sont principalement fondées sur l'accroissement de la demande intérieure. La consommation des ménages s'accroîtra de près de 6 % par rapport à 1962; et les investissements des administrations se développeront très nettement, surtout dans le bâtiment et les travaux public, sous réserve, toutefois, que puisse être rattrapé dans une mesure importante le retard causé par les rigueurs de l'hiver. Certes, les investissements des entreprises publiques progresseront à un rythme plus rapide qu'en 1962, tandis que ceux des entreprises privées n'atteindront pas le taux élevé de l'année précédente.

Le marché du travail, en 1963, devrait être marqué par une légère diminution des tensions qui ont continué d'affecter en 1962 certaines régions et certains secteurs d'activité. Cette tendance à la détente serait due à l'accroissement de la population active, de 1,2 % environ par rapport à la moyenne de 1962, compte tenu, d'une part, des rapatriements d'européens d'Afrique du Nord, de la réduction de la durée du service militaire et de la persistance de l'immigration et, d'autre part, de l'accroissement de la scolarisation et de l'abaissement de l'âge de la retraite. La population totale de la France augmenterait de 2 % environ. On estime à 750.000 le nombre des rapatriés d'Afrique qui seront présents en Métropole à la fin de 1963, dont 270.000 personnes actives, parmi lesquelles 70.000 fonctionnaires et 200.000 personnes dans les activités industrielles et commerciales; et l'immigration de travailleurs permanents, sans doute un peu ralentie, pourrait être de l'ordre de 80.000 personnes. Le nombre des salariés devrait s'accroître de 300.000 unités environ.

.../...

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la production, de l'emploi et de la production par salarié dans l'industrie et les services pour l'année 1959 à 1961, des estimations pour 1962 et des prévisions pour 1963.

TABLEAU VII - <u>Accroissement en % par rapport à l'année précédente</u> <u>France</u>					
	1959	1960	1961	1962	1963
<u>Industrie</u>					
1. Production	+ 1,9	+ 6,3	+ 4,7	+ 5,7	+ 6,5
2. Emploi salarié	- 1,8	+ 0,2	+ 0,2	+ 1,2	+ 2,0
3. Production par salarié	+ 3,8	+ 6,2	+ 4,4	+ 3,8	+ 4,2
<u>Services</u>					
1. Production	+ 1,9	+ 5,6	+ 5,7	+ 6,4	+ 4,3
2. Emploi salarié	+ 1,3	+ 1,3	+ 2,0	+ 2,0	+ 2,5
3. Production par salarié	+ 0,7	+ 4,3	+ 3,5	+ 4,2	+ 1,7
<u>Sources</u> : Production : Statistiques de comptabilité nationale O.S.C.E.					
Emploi salarié : Pourcentages établis d'après les statistiques de main-d'oeuvre des offices nationaux.					
1962 : estimations					
1963 : prévisions					

L'augmentation des effectifs employés dans le secteur de l'industrie serait d'environ 2 % et de 2,5 % dans le secteur des services. La durée moyenne du travail a légèrement augmenté, passant de 45 h.9 en 1961 à 46 h.1 en 1962, tandis que diminuaient les effectifs occupés moins de 40 heures :

	1er janvier	1er avril	1er juillet	1er octobre
1960	112.000	117.000	99.000	104.000
1961	139.000	104.000	82.000	82.000
1962	<u>98.000</u>	<u>101.000</u>	.....(1)	<u>80.000</u>
(1) pas de données publiées				

Si l'on ne prévoit pas pour 1963 de graves déséquilibres, en général, sur le marché de l'emploi, cependant des tensions subsisteront dans certaines branches, professions ou régions, en même temps que des excédents de main-d'oeuvre pourront être enregistrés dans d'autres.

Dans l'industrie, il ne semble pas que les tensions entraveront le développement de la production, dont le taux d'expansion pour 1963 serait de l'ordre de 6,5 %. L'expansion sera particulièrement vive dans les secteurs produisant des biens de consommation, tandis que d'autres secteurs seront affectés par une stagnation des investissements, notamment dans la sidérurgie, et par une baisse des investissements pétroliers et charbonniers; par contre, les investissements devraient croître dans les textiles, les constructions mécaniques et électriques, et aussi dans la construction, sous réserve cependant que puissent être rattrapés dans ce dernier secteur les retards causés par les rigueurs de l'hiver.

Si l'on examine l'évolution du marché du travail, au cours de l'année 1962, on constate que la moyenne mensuelle des demandes d'emploi insatisfaites, qui avait fortement diminué entre 1960 et 1961, a eu tendance à remonter sensiblement en 1962 : 1960 : 131.100, 1961 : 112.000, 1962 : 100.800, abstraction faite des rapatriés.

Cette évolution appelle un bref commentaire. En effet, le relevé mensuel des demandes d'emploi fait apparaître, en moyenne, pour les sept premiers mois de 1962 une diminution très notable par rapport aux sept premiers mois de 1961 : 101.500 (1962), 118.400 (1961). C'est en août 1962 que le nombre des demandes s'est considérablement accru, passant à 110.100; alors qu'il n'était que de 86.500 en juillet. Au cours du dernier trimestre les demandes se sont progressivement accrues; elles atteignaient 193.400 unités à la fin de janvier 1963, en raison du froid exceptionnel.

La brusque hausse enregistrée en août 1962 a été provoquée par l'afflux des personnes rapatriées d'Algérie. Figure ci-dessous l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi rapatriés en 1962 : 45.000 (août), 63.000 (septembre), 69.000 (octobre), 74.000 (novembre), 73.800 (décembre).

Si l'on déduit du total des demandes insatisfaites celles qui émanent des rapatriés, on obtient la comparaison suivante avec les données de 1961 pour les mêmes mois :

	<u>Août</u>	<u>Septembre</u>	<u>Octobre</u>	<u>Novembre</u>	<u>Décembre</u>
1961	89.300	93.200	102.100	108.100	111.800
1962	65.000	68.800	93.700	101.200	106.200

On peut donc considérer le fort accroissement des demandes qui s'est vérifié au cours des cinq derniers mois de l'année, comme un phénomène accidentel, et non comme un phénomène conjoncturel.

Les possibilités d'absorption de l'économie française sont telles, en effet, que cet excédent de main-d'oeuvre devrait se résorber peu à peu. Toutefois les demandes de rapatriés soulèvent des problèmes de reclassement, car, dans l'ensemble, la structure des demandes ne correspond pas à celle des emplois vacants.

Selon un recensement effectué fin novembre 1962, sur 74.000 demandes de rapatriés, on comptait 42.000 hommes et 32.000 femmes, se répartissant comme suit selon les professions : emplois de bureau et de commerce, 30.000; cadres techniques et administratifs, 4.000; services domestiques et hôtellerie 6.700; manutention, 4.600; transformation des métaux, 4.300; vêtement 4.200; conduite des automobiles, 3.000; bâtiment, 2.000; agriculture, 2.100; cuirs et peaux, 410; terrasse et extraction, 240; textiles, 137; sidérurgie, 50. D'autre part, 57 % des demandes, soit 42.500, concernaient du personnel non qualifié (manoeuvres et ouvriers spécialisés).

Les demandes d'emploi de rapatriés étaient, en novembre 1962, particulièrement élevées dans les départements des Bouches-de-Rhône (14.500), de la Seine (9.900), de la Haute-Garonne (5.700), des Alpes Maritimes (13.300), de la Gironde (2.900), du Var (2.600), des Pyrénées Orientales (2.400), du Rhône (2.370) et de l'Hérault (2.200).

Comme les demandes, les offres d'emploi insatisfaites se sont accrues notablement en 1962 par rapport aux années précédentes, la moyenne mensuelle ayant augmenté de plus du double par rapport à 1960 : 24.800 en 1960; 37.100 en 1961; 54.900 en 1962.

Les chiffres les plus élevés ont été atteints en octobre (79.500), novembre (74.500) et décembre (65.500); mais le niveau des offres tend à diminuer. Il était encore de 59.400 unités en janvier 1963. Toutefois, il n'est pas douteux que les pénuries de main-d'oeuvre qualifiée et spécialisée resteront importantes au cours de l'année.

.../...

Le rapport des demandes aux offres a évolué de la façon suivante en 1962 :

Janvier	3,2		Juillet	1,6
Février	2,8		Août	2,2
Mars	2,3		Septembre	2,7
Avril	2	(1)	Octobre	2
Mai	1,6	(1)	Novembre	2,3
Juin	1,3	(1)	Décembre	2,7

révélant des signes de détente sur le marché de l'emploi qui persisteront en 1963.

L'immigration de main-d'oeuvre permanente en 1962 a été nettement supérieure à celle de 1961, dépassant même le niveau le plus élevé atteint les années précédentes (112.000 environ en 1957) : 113.019 en 1962 contre 78.879 en 1961; elle a au contraire, légèrement diminué en ce qui concerne les travailleurs saisonniers : 95.222 en 1962, contre 96.963 en 1961.

Les statistiques d'entrées et de placements de travailleurs étrangers, font apparaître, entre les deux années considérées, quelques différences quant à la nationalité des immigrés (seuls sont retenus ci-après les groupes les plus importants) :

	<u>Permanents</u>		<u>Saisonniers</u>	
	<u>1961</u>	<u>1962</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>
Italiens	23.805	21.513	23.314	14.638
Espagnols	39.591	63.497	66.400	74.396
Portugais	6.716	12.916	1.328	1.467
Belges	591	542	5.910	4.609

Ainsi continue à se confirmer la diminution progressive de la main-d'oeuvre italienne, et l'accroissement de la main-d'oeuvre espagnole et portugaise. On estime à 20 % le nombre des travailleurs italiens introduits en France, par rapport à l'ensemble de l'immigration de main-d'oeuvre, contre 80 % en 1956 et 32 % en 1961, alors que le pourcentage de travailleurs espagnols est passé de 5 % en 1956 à près de 60 % en 1962. On peut noter également que la main-d'oeuvre agricole recrutée dans les autres Etats membres de la C.E.E. ne représentait plus en 1962 que 17 % environ du total de la main-d'oeuvre étrangère recrutée pour l'agriculture (travailleurs permanents et saisonniers) contre respectivement 27 % environ en 1961 et 34 % environ en 1960. Cette situation résulte surtout de la réduction des possibilités de recrutement de la main-d'oeuvre italienne.

(1) Ce rapport a été influencé, en partie, par le développement de la prospection des offres d'emploi.

Un phénomène nouveau sur le marché de travail français, a été l'entrée massive de travailleurs originaires d'Afrique noire. Fin octobre, on dénombrait 30.000 travailleurs noirs, contre 7.000 seulement en 1959. Selon certaines estimations, leur nombre, en janvier 1963, aurait atteint 35 à 40.000, dont 25.000 dans la région parisienne, les autres centres de regroupement étant surtout les ports : Marseille, Rouen et Le Havre. Il n'existe pas de statistiques d'entrées de cette main-d'oeuvre, du fait que les ressortissants de l'ancienne Communauté française ne sont pas soumis aux contrôles réservés aux étrangers. Le mouvement d'immigration semble se poursuivre au début de 1963, et l'on enregistrait près de 30 % de chômage dans cette catégorie de travailleurs qui est généralement dénuée de qualification professionnelle.

Les travailleurs algériens constituent toujours un élément important de l'emploi en France. Selon les enquêtes trimestrielles effectuées par le Ministère du Travail, l'évolution du nombre de ces travailleurs effectivement occupés a subi des mouvements de peu d'amplitude :

	<u>1er trimestre</u>	<u>2ème trimestre</u>	<u>3ème trimestre</u>	<u>4ème trimestre</u>
1961	190.976	198.626	190.976	202.440
1962	203.780	195.521	192.692	197.422

Quant à la qualification professionnelle, la main-d'oeuvre algérienne se répartissait, à la fin du 4ème trimestre 1962, en : manoeuvres : 116.700; ouvriers spécialisés : 61.948; ouvriers qualifiés : 17.017; maîtrise : 502; employés : 1.705.

Des pourparlers sont en cours entre le Gouvernement français et le Gouvernement algérien en vue d'organiser la circulation des travailleurs entre les deux pays.

Quant aux effectifs de travailleurs marocains et tunisiens, ils ont tendance à s'accroître :

	<u>1960</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>
Marocains	23.853	24.200	30.000
Tunisiens	12.166	14.468	16.300

.../...

Cependant, malgré les différentes sources de recrutement ci-dessus mentionnées, les entreprises restent assez souvent gênées dans l'expansion de leurs activités par les pénuries de main-d'oeuvre qualifiée. Une enquête récente auprès des employeurs met en évidence que ce problème de qualification de la main-d'oeuvre continuera de se poser en 1963.

#### C. PAYS A EXCEDENTS LOCALISES : ITALIE

Le rythme de l'expansion économique, en Italie, s'est un peu ralenti en 1962. La production industrielle a augmenté de 9 % environ (contre 9,6 % en 1961 et 12,1 % en 1960) du fait de la diminution de la demande extérieure et de l'incidence de grèves qui ont touché notamment les industries métallurgiques et mécaniques. Dans le secteur des services, le taux de croissance de la production s'est également infléchi (5,5 % contre 7,3 % en 1961). Rappelons que le taux prévu pour 1962 était de 10 % en ce qui concerne l'industrie, et de 5 % en ce qui concerne les services.

La demande de biens de consommation s'est accrue en valeur de 13 % environ, sous l'effet d'une augmentation importante de la consommation publique, et des revenus des salariés, qui a contribué à l'expansion de la consommation des ménages. La demande d'investissements fixes bruts s'est accrue de près de 15 %. Enfin, la demande extérieure de biens et services a augmenté d'environ 12 %. La demande globale a augmenté de près de 13 % et le produit national de 12 % en valeur et de 6 % en volume.

En 1963, un accroissement des investissements publics devrait stimuler la production et, indirectement, les investissements privés, qui ont eu tendance à la stagnation durant l'année écoulée. Il est prévu également un accroissement de la consommation des administrations notamment dans le domaine scolaire, l'assistance sociale, la formation professionnelle. On estime, par contre, que le développement de la consommation des ménages se poursuivra à un rythme plus lent qu'en 1962. L'évolution de la demande pourrait ainsi permettre un accroissement de 5,6 à 6 % de la production intérieure.

L'augmentation de la productivité moyenne sera de 4 % au minimum, mais plus forte dans certains secteurs, notamment dans l'agriculture et dans l'industrie. Par contre, elle devrait être inférieure à la moyenne dans la construction et les services.

Le tableau ci-dessous indique les variations, en pourcentage, de la production de l'emploi et de la productivité par salarié pour les années 1959 à 1961, les estimations pour 1962 et les prévisions pour 1963.

<u>TABLEAU VIII : Accroissements en % par rapport à l'année précédente</u> <u>Italie</u>					
	1959	1960	1961	1962	1963
<u>Industrie</u>					
1. Production	+ 10,7	+ 12,1	+ 9,6	+ 7,5	+ 7,9
2. Emploi salarié	+ 4,9	+ 5,0	+ 5,2	+ 4,0	+ 4,3
3. Production par salarié	+ 5,6	+ 6,8	+ 4,2	+ 3,5	+ 3,4
<u>Services</u>					
1. Production	+ 4,4	+ 7,5	+ 7,3	+ 5,5	+ 4,5
2. Emploi salarié	.	+ 5,1	+ 6,7	+ 3,0	+ 3,0
3. Production par salarié	.	+ 2,2	+ 0,7	+ 2,3	+ 1,4
<u>Sources</u> : Production : Statistiques de comptabilité nationale O.S.C.E.					
Emploi salarié : Pourcentages établis d'après les statistiques de main-d'oeuvre des offices nationaux.					
1962 : estimations					
1963 : prévisions					

L'accroissement de la population active, en 1963, peut être estimé à 120.000 unités. L'emploi global devrait augmenter d'environ 200.000 unités, soit de façon sensiblement moins forte qu'entre 1960 et 1961, où l'augmentation avait été de 300.000 unités, et de 230.000 entre 1961 et 1962.

L'augmentation de l'emploi escomptée toucherait le secteur de l'industrie, où le taux d'accroissement (4,3 %) représentant environ 280.000 unités, dépasserait légèrement celui de l'an passé, et le secteur des services (3,0 % soit 130.000 unités), avec le même taux qu'en 1962. L'indice des effectifs ouvriers des industries extractives et manufacturières (base 100 en 1958), qui était en 1960 de 109, en 1961 de 116 (moyennes annuelles) s'est accru régulièrement en 1962, atteignant 120 en avril, 122 en juillet, 125 en septembre. Par contre, l'emploi agricole devrait continuer à diminuer sur un rythme rapide (200.000 unités). Malgré l'ampleur de la réserve de main-d'oeuvre que représente encore la population agricole, l'exode rural, dans certaines régions, est devenu si prononcé qu'il risque de constituer un sujet de préoccupation.

.../...

Si l'on examine l'évolution du marché de l'emploi, on constate que la moyenne mensuelle des demandes d'emploi insatisfaites (les cinq classes de demandeurs inscrits dans les bureaux de placement) a été en 1962, de 1.310.600 unités, alors qu'en 1961, cette moyenne était de 1.601.339, soit une diminution moyenne de 300.000 unités, ou, en pourcentage, de 18,7 %. Cette indication souligne la forte diminution des réserves de main-d'oeuvre en Italie, notamment dans le sud au profit d'autres régions, surtout du nord. Il est prévu que cette tendance décroissante va se poursuivre en 1963.

En outre, le nombre des chômeurs ayant déjà occupé un emploi et relevés par l'I.S.T.A.T. (Istituto centrale di Statistica) lors de ses enquêtes trimestrielles par sondage, a évolué de la façon suivante : (moyenne des autres relevés annuels) 1960 : 557.000, 1961 : 433.000, 1962 : 344.000.

En 1959, cette moyenne était encore de 757.000 unités, soit plus du double de celle de 1962. Les données très différentes provenant des deux sources, l'I.S.T.A.T. et le Ministère du Travail, confirment donc clairement l'amélioration progressive de la situation de l'emploi.

Pour 1963, on prévoit des pénuries croissantes de main-d'oeuvre dans les régions où la concentration industrielle est particulièrement forte, non seulement en ce qui concerne la main-d'oeuvre qualifiée, mais également la main-d'oeuvre non qualifiée, du fait non pas de l'épuisement des réserves, qui demeurent, on l'a vu, considérables, mais de la difficulté de loger sur place les travailleurs venus d'autres régions. Cependant le principal obstacle à une utilisation plus complète de la main-d'oeuvre disponible demeure le manque de sa qualification.

Dans le secteur de la construction, l'activité devrait se développer fortement en 1963. Sont en effet prévus, des investissements importants dans les travaux publics.

.../...

Quant à la construction d'habitations, elle devrait également s'accroître. Le nombre de pièces construites s'est élevé comme suit au cours des trois dernières années: 1960 : 1.277.600, 1961 : 1.418.572, 1962 : 1.546.627. (Il s'agit ici de statistiques portant sur les constructions effectuées dans les agglomérations de plus de 20.000 habitants).

Si le développement économique prévu pour 1963 soit, on l'a vu, permettre un nouvel accroissement de l'emploi, l'aspect le plus aigu des problèmes de l'emploi continue de résider dans les déséquilibres régionaux. Bien qu'il ne soit pas possible actuellement d'évaluer pour 1963 l'ampleur de ces déséquilibres, on peut toutefois se rapporter à des données antérieures, fournies par le recensement général de l'industrie et du commerce effectué le 16 octobre 1961 par l'I.S.T.A.T.

Il ressort de ce recensement que, de 1951 à 1961, l'emploi du secteur industriel a augmenté de 33 %, de même que celui du secteur des services. L'accroissement a été plus rapide dans l'Italie centrale et septentrionale (36 %), atteignant 71 % en Emilie-Romagne, 50,6 % en Vénétie, 44,5 % en Toscane, 40,3 % dans les Marches, 35,8 % en Lombardie. Par contre, il n'a augmenté que de 18,8 % en Italie méridionale et de 9,4 % dans les Iles. Des progrès notables se sont produits en Campanie (+ 29,8 %), alors que le développement a été lent en Calabre, dans le Basilicate et en Sardaigne. En 1961, l'emploi industriel était réparti comme suit : Italie du nord, 69 %; Italie centrale, 15 %; Italie méridionale et insulaire, 16 %. Quant au secteur tertiaire, sa répartition était de : 54 % en Italie du nord, 20 % en Italie centrale, 26 % en Italie méridionale.

En ce qui concerne l'émigration de travailleurs, on ne dispose pas encore de données définitives pour 1962. Toutefois, l'émigration nette de population active, qui était en 1961 de 130.000 unités, est un peu supérieure en 1962 (de l'ordre de 150.000) et, pour 1963, on ne prévoit pas de nouvel accroissement de ce nombre.

C'est toujours vers l'Allemagne fédérale que se dirige le principal courant migratoire. En 1961, les permis de travail délivrés pour la première fois à des travailleurs italiens ont été :

république fédérale d'Allemagne : permanents et saisonniers, 165.300
(1960 : 140.900); France : permanents, 23.800 (1960 : 19.500); saisonniers, 23.300 (1960 : 33.000); Belgique : permanents et saisonniers, 2.000
(1960 : 1.000); Luxembourg : permanents et saisonniers, 9.823 (1960 : 8.111); Pays-Bas : permanents, 5.000 (1960 : 1.900).

TROISIEME PARTIE

Problèmes et mesures

Les conclusions à tirer de l'analyse précédente confirment, dans leur ensemble, celles formulées il y a un an. Ce fait n'est pas pour surprendre, puisque l'évolution ne s'est guère modifiée en 1962 par rapport à ce qu'elle fut en 1961: légère atténuation des tensions mais non pas une nette détente. Dans l'ensemble, on se rapproche d'une situation de plein-emploi favorisée par une croissance économique assez régulière au cours des années écoulées.

1. Le marché de l'emploi des six Etats a été, les deux années précédentes et sera encore caractérisé dans son ensemble en 1963 par un écart très important entre les disponibilités et les besoins de travailleurs. La réserve de main-d'oeuvre s'est encore réduite en moyenne annuelle de façon sensible en 1962, malgré le niveau déjà très bas atteint l'année précédente dans certains pays. Au contraire, le volume des offres d'emploi insatisfaites, qui était considérable en 1961, s'est maintenu en 1962, signifiant que les besoins étendus n'ont pu être comblés. Et il faut noter à nouveau que cet écart sensible entre les offres et les demandes d'emploi persiste malgré un certain fléchissement du rythme d'expansion. Les disparités globales observées sur le marché de l'emploi n'ont donc pu être atténuées, ni par le ralentissement de la croissance dans certains pays, ni par la présence d'excédents de main-d'oeuvre, notamment dans le Sud de l'Italie, toutefois difficilement utilisables à court terme.

2. C'est sur le plan qualitatif que les déséquilibres se sont manifestés en général avec le plus d'acuité et continuent de s'aggraver. Le présent rapport ne peut que souligner, comme le précédent, le bien-fondé des inquiétudes qui avaient été exprimées à cet égard. Il devient, en effet, de plus en plus évident que si la divergence entre des possibilités très larges d'emploi et des disponibilités progressivement réduites de travailleurs tend à s'affirmer, c'est en raison surtout de discordances qualitatives.

Depuis quatre années, on constate que la situation de la main-d'oeuvre est caractérisée par ces mêmes discordances. Il faut donc en déduire que ce qui a été fait pour y remédier est encore nettement insuffisant. D'où la nécessité d'agir devant la perspective d'un déséquilibre qualitatif encore plus marqué. Il ne faut pas perdre de vue que l'augmentation des possibilités d'emploi s'est produite, en effet, principalement dans les activités qualifiées, alors que la diminution des ressources en main-d'oeuvre a eu pour résultat de réduire encore le nombre de travailleurs inactifs disposant de quelque qualification, et d'augmenter la proportion des manœuvres par rapport à l'ensemble des chômeurs. Cette constatation trace la voie des efforts à accomplir pour utiliser à un plus haut degré les travailleurs disponibles dans la Communauté, à savoir: d'abord, un effort de formation et de rééducation professionnelles, en vue d'un meilleur emploi sur place; ensuite, un effort de réinstallation éventuelle des chômeurs, ces mesures permettant d'accroître la mobilité professionnelle et géographique de la main-d'oeuvre et d'améliorer son emploi.

3. Lutter, d'une part, contre une pénurie persistante de main-d'oeuvre surtout qualifiée, et, d'autre part, contre des excédents de travailleurs qui subsistent dans certaines régions de la Communauté, tels sont les deux problèmes que continue de poser l'évolution conjoncturelle et que mettent aussi en évidence des facteurs d'ordre structurel. Liés l'un à l'autre, ces deux problèmes intéressent - bien qu'à des degrés divers - les six Etats.

Même dans les pays disposant encore d'excédents de main-d'oeuvre, telle l'Italie, on constate des difficultés de placement provenant directement du défaut de qualification professionnelle des candidats au travail; cette situation pose partout, au premier plan, le problème de la formation professionnelle. Par ailleurs, ainsi que le mentionnait le rapport précédent, des distorsions régionales s'ajoutant aux distorsions qualitatives font sentir leurs effets même sur les marchés de l'emploi les moins tendus. C'est le cas notamment pour l'Italie. C'est aussi, à un moindre degré, celui de la Belgique et de la France.

.../...

A fortiori, ces mêmes discordances continuent-elles d'influencer les marchés de l'emploi des États membres qui étaient les plus déficitaires, à savoir en République fédérale d'Allemagne, aux Pays-Bas et au Luxembourg. Il avait été prévu que le ralentissement envisagé du rythme d'expansion n'amènerait pas, dans ces pays, de détente sensible. Cette prévision demeure d'actualité: surtout dans les deux premiers pays cités, le déséquilibre du marché de l'emploi sera encore en 1963 nettement préjudiciable aux activités en expansion.

4. Devant cette évolution, il convient de rappeler à nouveau l'existence d'une main d'oeuvre encore largement excédentaire dans le Sud de l'Italie ainsi que les inconvénients d'ordre social, psychologique et financier qui résultent de cette situation et qui sont accrus par le développement du sur-emploi dans d'autres régions de la Communauté.

Du fait de cette situation de déséquilibre prononcé sur les plans quantitatif et qualitatif des marchés du travail de plusieurs pays membres, il apparaît indispensable de se pencher en 1963, avec plus d'attention encore que l'année précédente, sur l'examen des problèmes ainsi posés.

Outre les dispositions pouvant être prises sur le plan interne et sur le plan bilatéral, une action communautaire permettant à la fois d'atténuer les déséquilibres existant sur plusieurs marchés de l'emploi, et d'utiliser plus complètement les disponibilités en main-d'oeuvre de la Communauté, apparaît indispensable à la lumière des résultats observés de l'évolution conjoncturelle.

#### A. Dispositions d'ordre interne.

Etant donné que la situation n'a pas changé sensiblement de caractère par rapport à celle de l'an dernier, il paraît opportun de poursuivre l'application des mesures indiquées dans le rapport précédent, et qui sont reprises ci-après. La Commission européenne en souligne à nouveau l'intérêt.

Dans les deux pays où les tensions déjà fortes continuent à se manifester - la République fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas, - les efforts des administrations et des organisations intéressées, ainsi que des entreprises, tendent à pallier les difficultés résultant du manque de main-d'oeuvre.

.../...

En république fédérale d'Allemagne, il est prévisible que les entreprises poursuivront les efforts de rationalisation et l'accroissement de la productivité. Cependant, on l'a vu, ce sera probablement dans une mesure moindre que les trois années précédentes, où les réalisations de productivité ont été particulièrement importantes. En outre, les employeurs s'attachent à développer la formation et le perfectionnement du personnel au sein des entreprises. Les pouvoirs publics continuent d'encourager les implantations d'établissements de travail dans les régions où existent encore des réserves de main-d'oeuvre rurale; et l'Institut fédéral du placement et de l'assurance-chômage s'efforce de favoriser la mobilité professionnelle et géographique de la main-d'oeuvre. Comme l'an dernier, il est à prévoir que celle-ci sera encore freinée par l'appauvrissement progressif des réserves de main-d'oeuvre.

L'Institut fédéral a contribué au développement régional notamment en conseillant les entreprises lors du choix du lieu des implantations et en participant à l'application des mesures de politique régionale des instances fédérales et des Länder, afin de fournir des possibilités de travail à la main-d'oeuvre potentielle locale et de faciliter en même temps le recrutement de personnel pour l'économie.

En outre, cet Institut s'est efforcé en 1962 et continue d'inciter certaines entreprises à recourir au travail à temps partiel; ainsi, ont pu être occupées de nombreuses femmes désireuses de reprendre une activité après une interruption parfois d'assez longue durée.

Par ailleurs, les mesures tendant à promouvoir l'activité hivernale dans la construction ont pris en 1962 une importance particulière, de sorte que le chômage hivernal, en dépit de l'hiver très rigoureux et de fortes chutes de neige, a pu être contenu dans des limites relativement modérées. Cependant, il n'a pas été possible en 1962, du fait des conditions climatiques particulièrement défavorables, de dépasser le niveau d'activité de l'année précédente ni d'atténuer ainsi la forte tension escomptée dans l'activité de la construction en 1963.

Aux Pays-Bas, l'accroissement de la productivité semble devoir dépasser légèrement en 1963 le niveau atteint les deux années précédentes. Par ailleurs, une action régionale se poursuit. Dans le but de promouvoir l'industrialisation dans les régions les moins développées, le Ministère des Affaires économiques avait désigné en 1959 les

régions ou centres dans lesquels la création de nouvelles entreprises, ou l'extension d'entreprises déjà existantes, pouvaient être encouragées. Une réglementation prévoit que l'Etat accorde aux employeurs intéressés des aides spéciales sous forme de primes ou de subventions. Au 1er janvier 1961, 82 nouveaux établissements, et 123 établissements ayant fait l'objet d'une extension, avaient pu bénéficier de cette réglementation; et 6.521 travailleurs avaient pu occuper de nouveaux emplois. Ces chiffres ont pu être élevés respectivement à 113, 187 et 13.451 au 1er janvier 1962, et à 179, 217 et 20.377 au 1er janvier 1963. Ce sont notamment les trois provinces du Nord et les trois provinces du Sud du pays qui ont bénéficié des implantations et des extensions d'activité. Pour 1963 et 1964, on prévoit qu'en application de cette même réglementation, pourront être créés 18.000 emplois, dont 9.600 dans les provinces du Nord, et 6.000 dans les provinces du Sud du pays.

Quant à la répartition de ces emplois entre les différents secteurs industriels, on peut noter que plus de la moitié concernent la transformation des métaux (10.882), 1.636 l'alimentation, 1.098 la chimie et 1.177 l'industrie textile.

Enfin, la formation professionnelle accélérée des travailleurs sera également poursuivie (1.600 personnes ont pu être formées en 1962 dans les centres d'Etat dont 1.000 pour l'industrie des métaux et environ 600 pour la construction.

Au Luxembourg, il faut noter, comme les années précédentes, qu'on s'efforce d'assurer une occupation aussi rationnelle que possible des disponibilités réduites de travailleurs. Le ministère de l'éducation nationale (Enseignement technique) se préoccupe de développer la formation professionnelle en fonction de l'évolution des techniques. En outre, il est recouru à la formation professionnelle accélérée dans la sidérurgie, dans les laminoirs, hauts-fourneaux et aciéries, dans le textile et l'hôtellerie (formation de cuisiniers ainsi que pour la formation de chauffeurs professionnels et de soudeurs).

En Belgique, si les progrès de la productivité vont se réaliser en 1963 à peu près au même rythme que l'année précédente, il faut noter également qu'en vue de répondre aux besoins grandissants en main-d'oeuvre qualifiée, l'Office national de l'Emploi poursuit la réadaptation professionnelle des chômeurs. C'est ainsi qu'en 1962, 1.961 travailleurs ont pu être formés ou rééduqués dans les centres gérés par cet Office (contre 1.451 en 1961), 226 dans les centres d'entreprises (contre 26 en 1961) et 224 chez l'employeur (contre 219 en 1961).

En outre, la Belgique a intensifié son effort pour étendre la formation professionnelle accélérée des adultes, conformément aux dispositions de l'Arrêté royal du 24 mars 1961 qui a élargi la mission de l'Office national de l'Emploi dans ce domaine. Fin décembre 1962, 161 centres de formation accélérée étaient en activité groupant 2.261 élèves, contre 73 centres fin décembre 1961 groupant 1.016 élèves. Ces centres forment des travailleurs principalement pour les métiers relevant des métaux, de la construction et du vêtement.

A noter qu'une trentaine d'établissements en expansion, en reconversion ou en voie de création ont demandé une intervention du Ministère de l'Emploi et du Travail. Douze millions de francs belges ont été prévus pour la réadaptation de près d'un millier de travailleurs. En outre, une vingtaine d'entreprises qui ne sont pas en extension ont néanmoins créé des centres pour réadapter également près d'un millier de travailleurs. Enfin, une douzaine d'entreprises ont établi des projets actuellement en cours d'étude.

En France, du fait que les difficultés concernant l'emploi de la main-d'oeuvre apparaissent de façon générale très directement liées au défaut de qualification professionnelle des travailleurs disponibles, difficultés qui ont été accentuées par l'afflux des rapatriés d'Algérie, les pouvoirs publics et les organisations professionnelles de travailleurs et d'employeurs se préoccupent spécialement des problèmes de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'action régionale. Dans ces domaines, les activités sont en cours de développement. De nombreux textes officiels et des études y ont été consacrés, et l'opinion publique a été plus largement avertie de l'ampleur de l'effort qui devra être consenti.

L'action entreprise en faveur du développement de l'emploi s'est poursuivie sur le plan régional, où des Commissions consultatives de main-d'oeuvre ont été chargées par le Ministère du Travail d'étudier, entre autres, les problèmes de l'orientation et de la formation professionnelle des jeunes ainsi que du reclassement de la main-d'oeuvre d'adulte, en liaison avec les problèmes d'expansion régionale.

En outre, il faut noter qu'une somme de 800 millions de francs a été prévue pour la création et le développement des établissements d'enseignement et de la formation professionnelle agricole. Cette somme sera consacrée à la réalisation de la première phase (1962-1965) d'un plan de dix ans de développement de l'enseignement agricole.

Quant à l'effort de décentralisation, on estime à un millier le nombre des usines qui ont quitté la région parisienne depuis 1955. Les nouvelles implantations se sont situées tout d'abord dans un rayon de 200 km autour de Paris, ainsi que dans les départements d'Ile-et-Vilaine et du Haut-Rhin. Elles se sont ensuite élargies à l'ensemble du territoire, et particulièrement au Sud d'une ligne allant de Brest à Nice. Les régions les moins touchées par l'effort d'industrialisation sont celles de l'Ouest, du Sud du Massif Central et du Sud-Est.

Malgré la régression des déséquilibres régionaux, une prépondérance de la concentration des activités persiste dans les régions du Nord et de l'Est. Une Commission créée au Commissariat du Plan s'occupe spécialement de l'aménagement du territoire.

Parmi les mesures favorisant, entre autres, une meilleure connaissance de l'emploi, il y a lieu de noter également le recensement industriel français entrepris en mars 1963, et qui doit porter sur 200.000 entreprises. Les résultats en seront disponibles en 1964. En outre, en avril 1963, a été effectué un deuxième recensement national de l'emploi (le premier a eu lieu en octobre 1962), touchant près de 220.000 établissements occupant 85 % des salariés assujettis à l'assurance-chômage, recensement mené avec le concours de l'Union nationale pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce (U.N.E.D.I.C.). Cette enquête devait servir essentiellement à faciliter le reclassement des rapatriés d'Algérie, pour lesquels une bourse de

l'emploi a été spécialement créée à Marseille. Enfin, dans le but de développer la formation professionnelle de ces derniers, un nouvel effort va être accompli. Les centres de formation existants étant insuffisants pour répondre à la totalité des besoins, une formule nouvelle a été envisagée par les pouvoirs publics, à savoir la souscription de contrats-types de travail confiant aux employeurs l'adaptation professionnelle des rapatriés, la journée de ceux-ci étant divisée en deux parties : la première, consacrée à la production, la seconde, à la formation, les frais de la formation étant à la charge de l'Etat.

En Italie, les pouvoirs publics continuent d'encourager les initiatives prises en faveur du développement industriel des régions disposant encore d'importants excédents de travailleurs. Des progrès ont été réalisés dans ce sens; les administrations et les organisations intéressées, ainsi que les entreprises, s'efforcent de les développer.

Le Gouvernement italien envisage l'établissement d'un "Plan de développement économique et social". Une Commission nationale pour la programmation économique a été chargée d'établir les grandes lignes du plan. Composée d'experts et de représentants des organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs, cette Commission a commencé ses travaux en août 1962.

#### B. Mouvements internationaux de main-d'oeuvre

Les difficultés entrevues l'an passé se sont confirmées, et il est probable qu'elles s'accroîtront en 1963. L'appel à l'immigration s'est révélé certes un palliatif appréciable des pénuries de travailleurs, mais encore nettement insuffisant pour les résorber. Les ressources en main-d'oeuvre italienne qualifiée, disposée à émigrer pour répondre aux emplois vacants dans les autres Etats membres, sont apparues trop limitées, si bien que le recrutement de travailleurs étrangers hors de la Communauté s'est étendu à nouveau d'une manière sensible en 1962. Bien que des statistiques complètes ne soient pas encore

.../...

disponibles pour l'année écoulée, l'importance de ce phénomène ne fait aucun doute. Il corrobore l'observation du rapport précédent, à savoir que les courants migratoires traditionnels se poursuivent, mais l'importance des mouvements de travailleurs entre les Etats membres par rapport à l'ensemble de l'immigration dans la C.E.E. a nettement diminué du fait que les recrutements hors de la Communauté ont notablement augmenté.

En Belgique, la pénurie croissante de main-d'oeuvre qualifiée va entraîner en 1963 un nouvel appel à la main-d'oeuvre étrangère, qui pourrait être de l'ordre de 20.000 unités. En république fédérale d'Allemagne, les autorités prévoient l'introduction de 70.000 travailleurs étrangers. Si, comme l'an passé, le recrutement de travailleurs italiens s'avère insuffisant, on envisage de faire appel à un recrutement plus intensif de travailleurs des pays tiers. En France, il est probable que l'accroissement des disponibilités de main-d'oeuvre et le problème du reclassement des rapatriés d'Algérie, constitueront un frein au courant d'immigration. Mais il est difficile actuellement de prévoir dans quelle mesure. D'après les statistiques disponibles, pour l'année 1962, l'immigration réalisée serait de l'ordre d'une centaine de milliers de travailleurs permanents, et d'une centaine de milliers de travailleurs saisonniers. Au Luxembourg, malgré la détente, les pénuries de main-d'oeuvre qualifiée ne pourront être, comme l'an dernier, que partiellement couvertes par un nouveau recours à la main-d'oeuvre étrangère. Il y a lieu de noter que le nombre des introductions de travailleurs étrangers a diminué notablement en 1962 par rapport à 1961. Aux Pays-Bas, l'immigration nette, qui a été de 2.325 travailleurs en 1961, et de 4.724 (dont 3.000 rapatriés de la Nouvelle Guinée) en 1962, sera de l'ordre de 2.000 en 1963, chiffre relativement faible par rapport à l'ensemble des offres d'emploi insatisfaites (120.000 environ). Enfin, en Italie, on estime que l'émigration nette de population active pourrait, en 1963, être équivalente ou même quelque peu inférieure à celle de 1962 qui est estimée à environ 150.000 personnes.

.../...

C. Recommandations et interventions communautaires

Les motifs des préoccupations exprimées dans les trois premiers rapports annuels demeurent d'actualité. Comme des déséquilibres importants et de caractère tenace continuent de se manifester sur le marché de l'emploi des Etats membres, et d'exercer des effets restrictifs dans certains secteurs d'activité, la nécessité doit être à nouveau soulignée de rechercher et de mettre en oeuvre, sur le plan communautaire, les moyens propres à corriger ces effets.

Dans ce but, un certain nombre de mesures avaient déjà été proposées dans le rapport établi en 1962. La Commission est d'avis que ces mesures sont toujours d'actualité et souhaite qu'un effort effectif soit exercé afin d'en assurer une application suffisamment étendue. La mise en oeuvre de ces mesures devrait faire l'objet d'une collaboration étroite animée par le souci d'agir concrètement dans les délais les plus brefs, afin de réduire les disparités observées dans l'emploi de la main-d'oeuvre.

La Commission est persuadée que l'application, en temps utile, au niveau communautaire, de correctifs à l'évolution présente, même si ces correctifs n'ont qu'une étendue limitée, serait de nature à éviter d'avoir à prendre ultérieurement des mesures plus importantes. C'est pourquoi elle estime que des actions conjointes doivent être exercées par les Etats membres et la Commission sur les points suivants.

1. Collaboration des Etats membres en vue de coordonner leur politique de l'emploi

Une collaboration plus étroite des Etats membres devrait permettre d'assurer rapidement une certaine coordination de leur politique de l'emploi en tenant compte des exigences de leur politique conjoncturelle et des impératifs en matière de formation professionnelle. Elle faciliterait, de façon générale, la recherche

de solutions concrètes en vue d'assurer un emploi optimal. L'un des premiers buts à réaliser serait de réduire les "goulots d'étranglement" qui freinent l'expansion; en même temps, les disponibilités globales en main-d'oeuvre dans la Communauté pourraient être à nouveau comprimées.

Pour favoriser la collaboration des États Membres, la Commission a déjà pris des dispositions en vue notamment:

- de développer au niveau communautaire l'échange d'informations et d'expériences sur les problèmes de l'emploi et sur leurs solutions;
- d'assurer une large diffusion du Rapport sur les problèmes conjoncturels de main-d'oeuvre dans la Communauté, ce qui rejoint le désir unanime exprimé par les experts, afin de permettre aux instances intéressées - qu'il s'agisse notamment des administrations nationales ou des organisations professionnelles - de disposer d'informations plus complètes sur l'évolution du marché de l'emploi et sur les difficultés qu'elle soulève, favorisant ainsi la recherche de solutions aux problèmes étudiés;
- de poursuivre l'examen régulier de l'évolution de l'emploi en liaison avec les études faites par les Services économiques et financiers de la Commission, et notamment : de développer les travaux d'estimations prévisionnelles des besoins et des ressources en main-d'oeuvre sur les plans numérique et qualitatif, et d'approfondir l'analyse de l'évolution par branche d'activité, par profession et par niveau de qualification, ainsi que sur le plan régional. D'importantes lacunes subsistent, en effet, sur ces différents points et notamment sur les aspects qualitatifs de l'emploi. Les problèmes d'emploi et de reclassement de main-d'oeuvre, posés par les créations d'établissements de travail ou par les extensions et reconversions d'activités des entreprises, méritent d'être spécialement examinés, parce que ces transformations substantielles sont souvent significatives de l'évolution dans les différents secteurs d'activité.

Ces travaux d'analyse devraient contribuer également à coordonner les actions régionales dans le cadre d'une politique d'emploi optimum. La mise en valeur des régions devrait s'accompagner d'un développement équilibré de l'emploi.

## 2. Mesures à prendre en matière de formation professionnelle

Comme elle l'a déjà souligné à plusieurs reprises (1), la Commission estime que les Etats membres se trouvent actuellement placés devant la nécessité absolue de développer les initiatives en matière de formation et de rééducation professionnelles, soit dans le cadre de chaque pays, soit encore sur le plan bilatéral ou au niveau communautaire. On ne saurait trop insister sur le fait qu'à l'origine des déséquilibres de l'emploi se trouve essentiellement le défaut de qualification professionnelle des candidats au travail, de sorte que la formation professionnelle figure au premier rang des moyens aptes à réduire ces déséquilibres.

Cet impératif conduit à préconiser, indépendamment des mesures qui pourront être envisagées dans chacun des Etats membres en vue de l'application des principes généraux pour la mise en oeuvre d'une politique commune de formation professionnelle et de celles relatives à la compensation des besoins et des ressources en main-d'oeuvre entre les pays intéressés, des mesures appropriées de formation à court et à moyen terme.

---

(1) Voir documents : Rapports sur la conjoncture de l'emploi

II-V/I727/2/60

II-V/COM(61)100 final

II-V/S/04670/62 final

Rapport annuel du B.E.C.O.D.E.

V/COM/63/III

a) Mesures de formation à court terme

La Commission souhaite que soit effectué un nouvel examen de l'opportunité d'une mise sur pied rapide et d'un commun accord entre les pays intéressés, en collaboration avec la Commission européenne, de programmes supplémentaires de formation professionnelle accélérée, dans certaines professions - surtout dans la construction - en fonction des estimations les plus récentes des pénuries de main d'oeuvre qualifiée et des excédents de travailleurs non qualifiés susceptibles d'être formés et désireux d'occuper des emplois vacants soit au lieu de leur résidence, soit dans une autre région de leur pays d'origine, soit dans un autre Etat membre. Un effort particulier devrait être fait pour créer des emplois dans les localités disposant le plus de ressources en main-d'oeuvre.

Il serait souhaitable que les réalisations dans les domaines de la rééducation professionnelle et éventuellement de la réinstallation des travailleurs soient spécialement étendues dans les Etats membres qui disposent encore d'excédents ou souffrent le plus de pénuries, quelle que soit la nature des formules le mieux adaptées aux situations particulières et à l'objectif d'un meilleur équilibre général de l'emploi (formation dans le pays d'origine ou dans le pays d'accueil, ou partie dans le premier et partie dans le second).

Dans cet ordre d'idées, il convient d'insister à nouveau sur les avantages que présente le concours financier du Fonds social européen. En outre, compte tenu de l'urgence du problème à résoudre, la possibilité d'un financement communautaire, loin d'être écartée, devrait être spécialement étudiée. Un effort doit être fait pour utiliser au maximum toutes les possibilités de concours financiers qui sont déjà disponibles ou qui pourraient être spécialement prévues à cet effet.

Par ailleurs et en tout état de cause, il conviendrait que les Etats membres effectuent en commun un examen des systèmes de formation professionnelle accélérée en vue de s'informer mutuellement de leurs réalisations et de rechercher les moyens les plus efficaces et rapides de perfectionner et de renforcer ces systèmes, afin que chaque Etat membre amplifie ses efforts pour résoudre ses problèmes particuliers d'emploi et ainsi contribue à réduire les pénuries et les ressources globales en main-d'oeuvre dans la Communauté.

La Commission se propose d'examiner avec les experts des Etats membres et dans les plus brefs délais les difficultés à surmonter pour résoudre les problèmes technique et financier que soulèvent l'établissement et l'application de programmes supplémentaires de formation professionnelle accélérée.

b) Mesures de formation à moyen et à long terme

La Commission souligne à nouveau l'utilité d'assurer une liaison entre les mesures de caractère conjoncturel et celles qui doivent être appliquées sur une période un peu plus longue. A cet effet, un programme de formation professionnelle étalé sur plusieurs années pourrait être envisagé concernant les activités principalement intéressées par l'expansion et qui requièrent une formation d'assez longue durée. La formation d'ouvriers hautement qualifiés et de techniciens devrait être spécialement développée dans ces activités.

La Commission estime que le principe d'un tel programme devrait être adopté et, dans ce cas, elle s'attacherait à promouvoir les travaux de collaboration des Etats membres tendant à déterminer le contenu et les modalités essentielles d'application de ce programme.

Pour faciliter la mise en oeuvre de ce dernier, il importera également de rechercher des mesures d'encouragement financier sur le plan communautaire.

3. Développement de l'orientation professionnelle

La Commission a élaboré un projet de programme de collaboration des Etats membres en matière d'orientation professionnelle dans le but de favoriser l'amélioration et le développement des systèmes existants, grâce à l'organisation d'un échange suivi d'expériences entre les six Etats. Elle a enregistré

avec satisfaction le fait que les experts appartenant aux administrations intéressées des Etats membres ont confirmé la nécessité d'une action concrète dans le domaine de l'orientation professionnelle et leur volonté de collaboration à cet effet.

Il importe tout spécialement d'assurer une diffusion plus systématique des informations sur les professions tant auprès des jeunes que des adultes ainsi que sur les possibilités de formation, de rééducation et d'emploi, et de dispenser tous conseils utiles en ces matières.

Aussi, la Commission envisage-t-elle de mettre en oeuvre à bref délai ce programme de collaboration.

4. Large diffusion des informations sur les possibilités de libre circulation et d'emploi des travailleurs

La Commission a déjà réalisé une amélioration des informations en faisant notamment adopter un schéma uniforme pour la présentation des données statistiques et autres sur les besoins et les ressources en main-d'oeuvre, ce qui facilitera la compensation des offres et demandes d'emploi. Elle estime, en outre, nécessaire d'étendre les initiatives en vue de diffuser le plus largement possible les renseignements sur les possibilités de libre circulation, d'emploi et de formation professionnelle, auprès de tous les travailleurs intéressés. A cette fin, elle a entrepris l'élaboration d'informations destinées aux personnes désireuses d'occuper un emploi dans un Etat membre.

En ce qui concerne les informations sur les professions, il est estimé particulièrement nécessaire de les développer tout spécialement en faveur des métiers qualifiés qui souffrent le plus de pénuries et pour lesquels des travailleurs disponibles pourraient être formés.

5. Examen des effets des réductions éventuelles de la durée du travail

Enfin, la Commission recommande aux Etats membres d'examiner tout spécialement avec les organisations professionnelles intéressées, les effets conjugués des réductions éventuelles de la durée du travail et de l'augmentation de la productivité sur la production, dans le souci de maintenir en toute hypothèse une croissance économique harmonieuse en poursuivant le progrès social. La Commission souhaite être informée des résultats de cet examen ainsi que des avis autorisés sur les mesures qu'il convient de prendre dans ce sens.

LETTREMENT DE LA PRODUCTION. DE L'EMPLOI SALARIE ET DE LA PRODUCTIVITE PAR SALARIE  
 Die Entwicklung der Produktion, der Beschäftigung und der Produktivität  
 (Produktion pro abhängige Beschäftigten)

BELGIQUE  
 BELGIEN

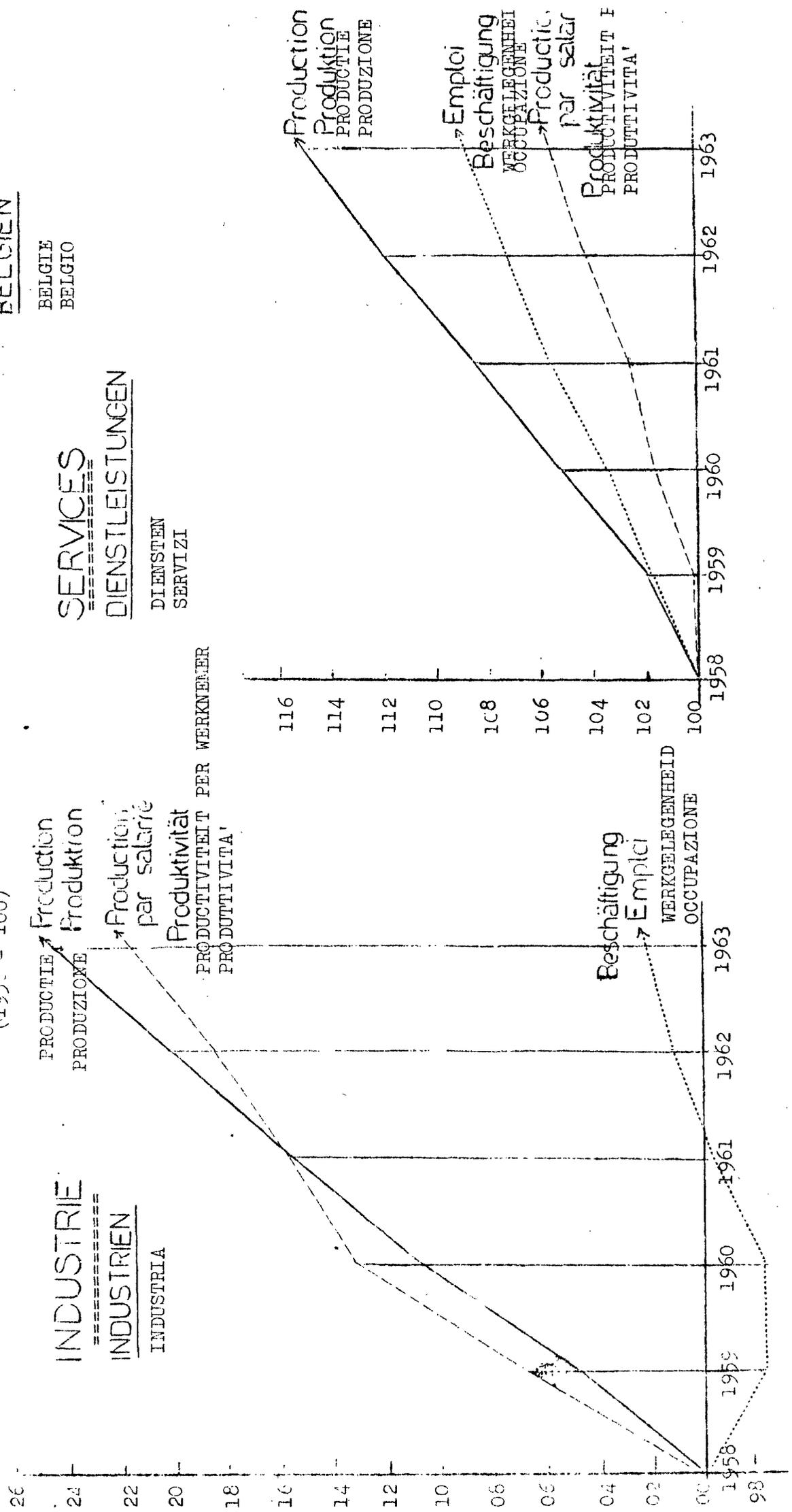
BELGIE  
 BELGIO

SERVICES  
 DIENSTLEISTUNGEN

DIENSTEN  
 SERVIZI

INDUSTRIE  
 INDUSTRIEN  
 INDUSTRIA

(1958 = 100)



# ALLEMAGNE (R.F.)

DEUTSCHLAND

DUITSLAND  
GERMANIA

Production  
Produktion  
PRODUZIONE  
PRODUCTIE

Production  
Produktion  
PRODUKTIE  
PRODUZIONE

Production  
par salarié

Produktivität  
PRODUCTIVITEIT PER WE  
PRODUCTIVITA'

Emploi

Beschäftigung  
WERKGHEGENHEID  
OCCUPAZIONE

SERVICES  
DIENSTLESTUNGEN  
DIENSTEN  
SERVIZI

L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION, DE L'EMPLOI  
SALAIRE ET DE LA PRODUCTION PAR SALAIRE -  
Die Entwicklung der Produktion, der  
Beschäftigung und der Produktivität  
(Produktion pro abhängig Beschäftigten  
(1958 = 100)

INDUSTRIE  
INDUSTRIEN  
INDUSTRIA

Production  
par salarié

Produktivität  
PRODUCTIVITEIT  
PER WERKHEIER  
PRODUCTIVITA'

Emploi

Beschäftigung  
WERKGHEGENHEID  
OCCUPAZIONE

136

132

128

124

120

116

112

108

104

100

130

126

122

118

114

112

110

108

106

104

102

100

1963

1962

1961

1960

1959

1958

1963

1962

1961

1960

1959

1958

L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION, DE L'EMPLOI SALARIE ET DE LA PRODUCTION PAR SALARIE  
 Die Entwicklung der Produktion bei wachsendem Beschäftigten und der Produktivität  
 (Produktion und wachsende Beschäftigte)

# FRANCE

FRANKREICH

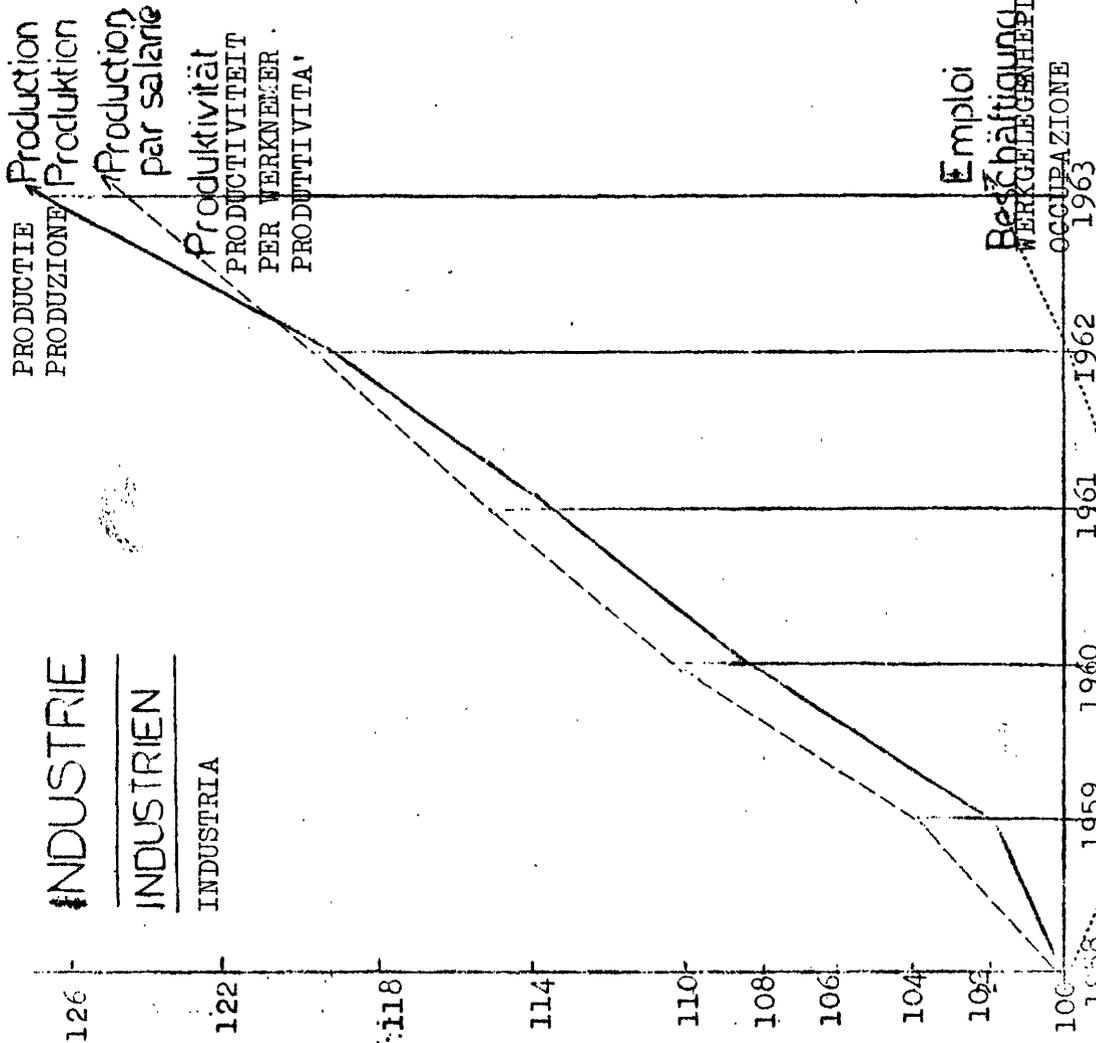
FRANKRIJK  
FRANCIA

(1958 = 100)

## INDUSTRIE

INDUSTRIEN

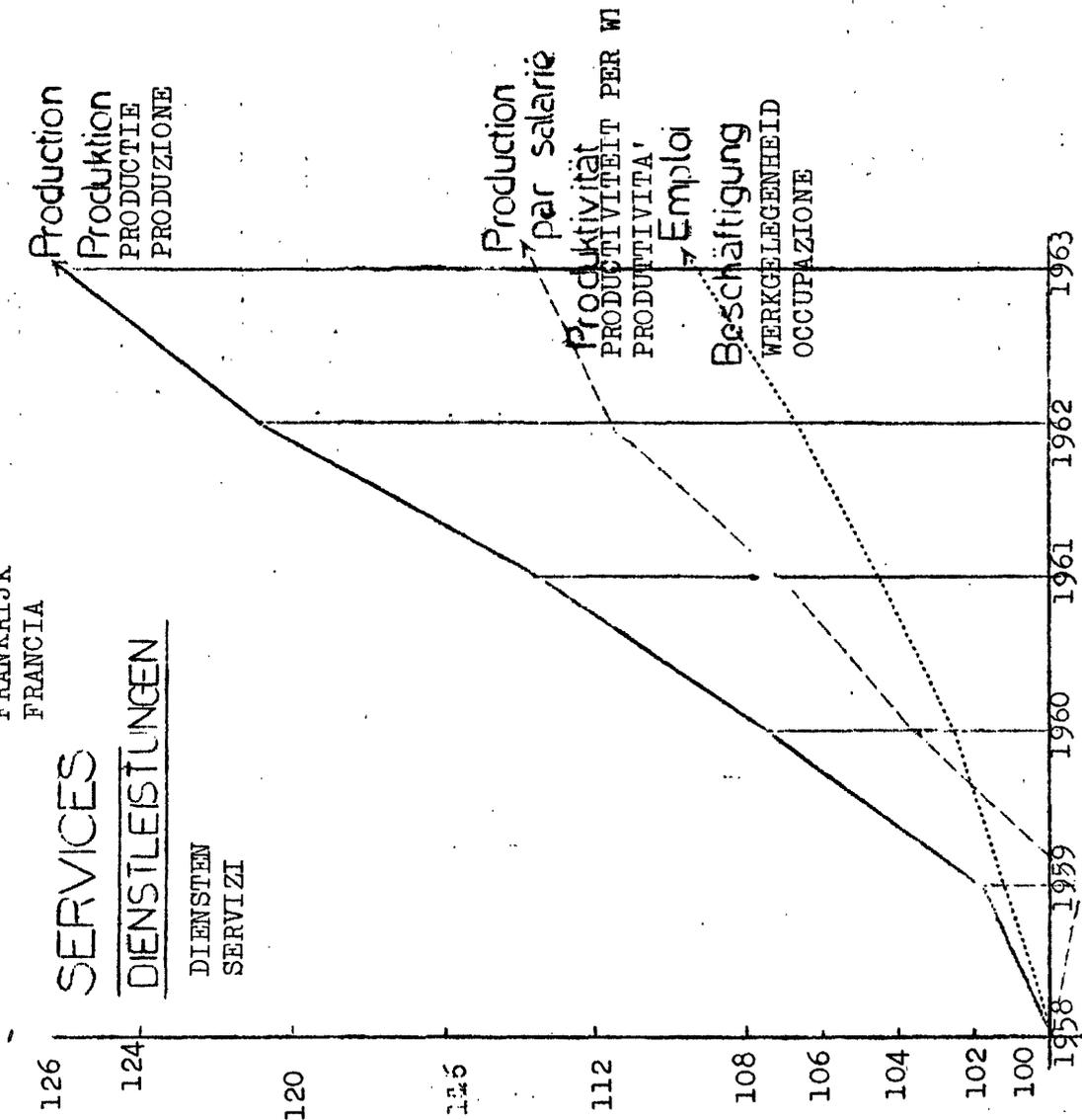
INDUSTRIA



## SERVICES

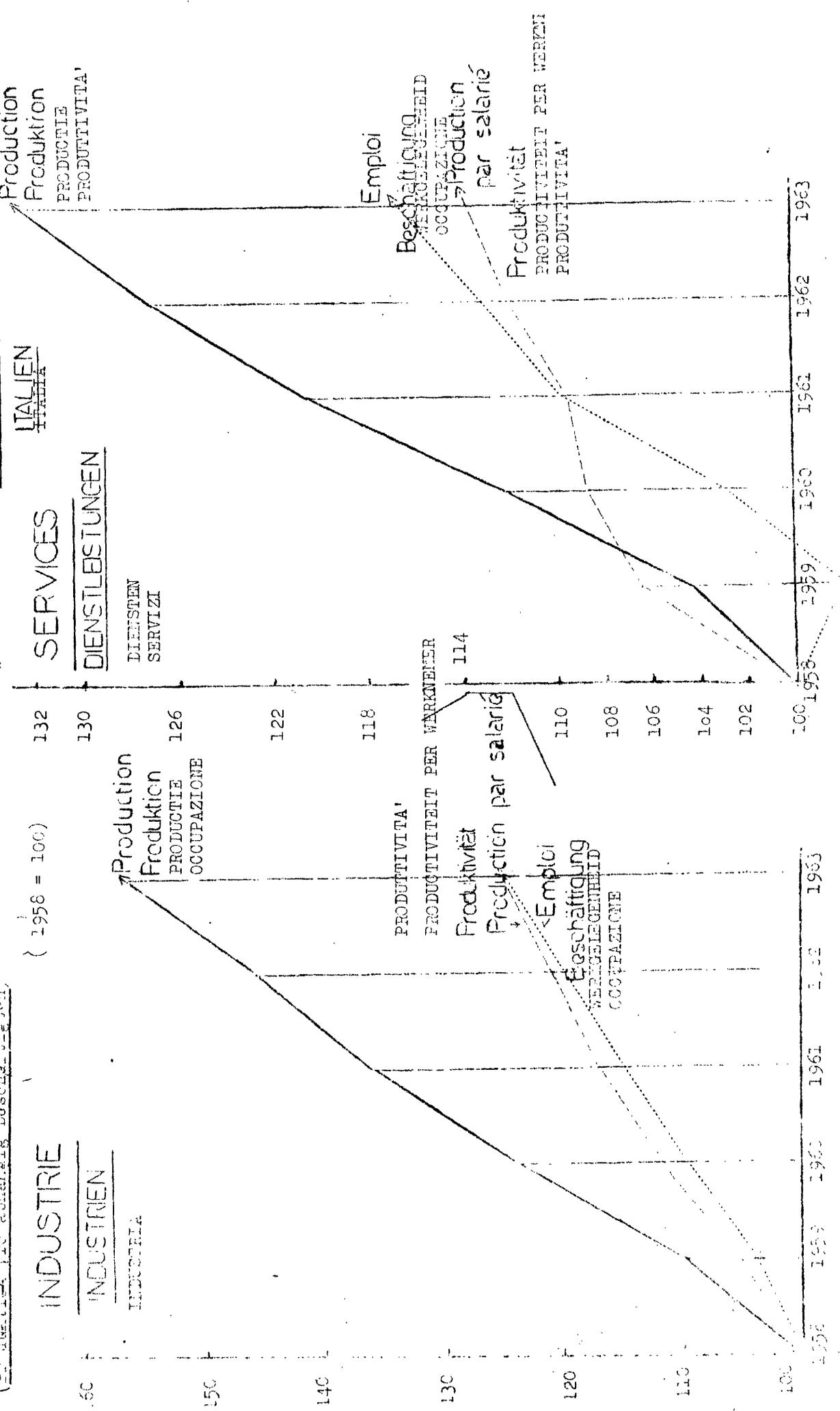
DIENSTLEISTUNGEN

DIENSTEN  
SERVIZI

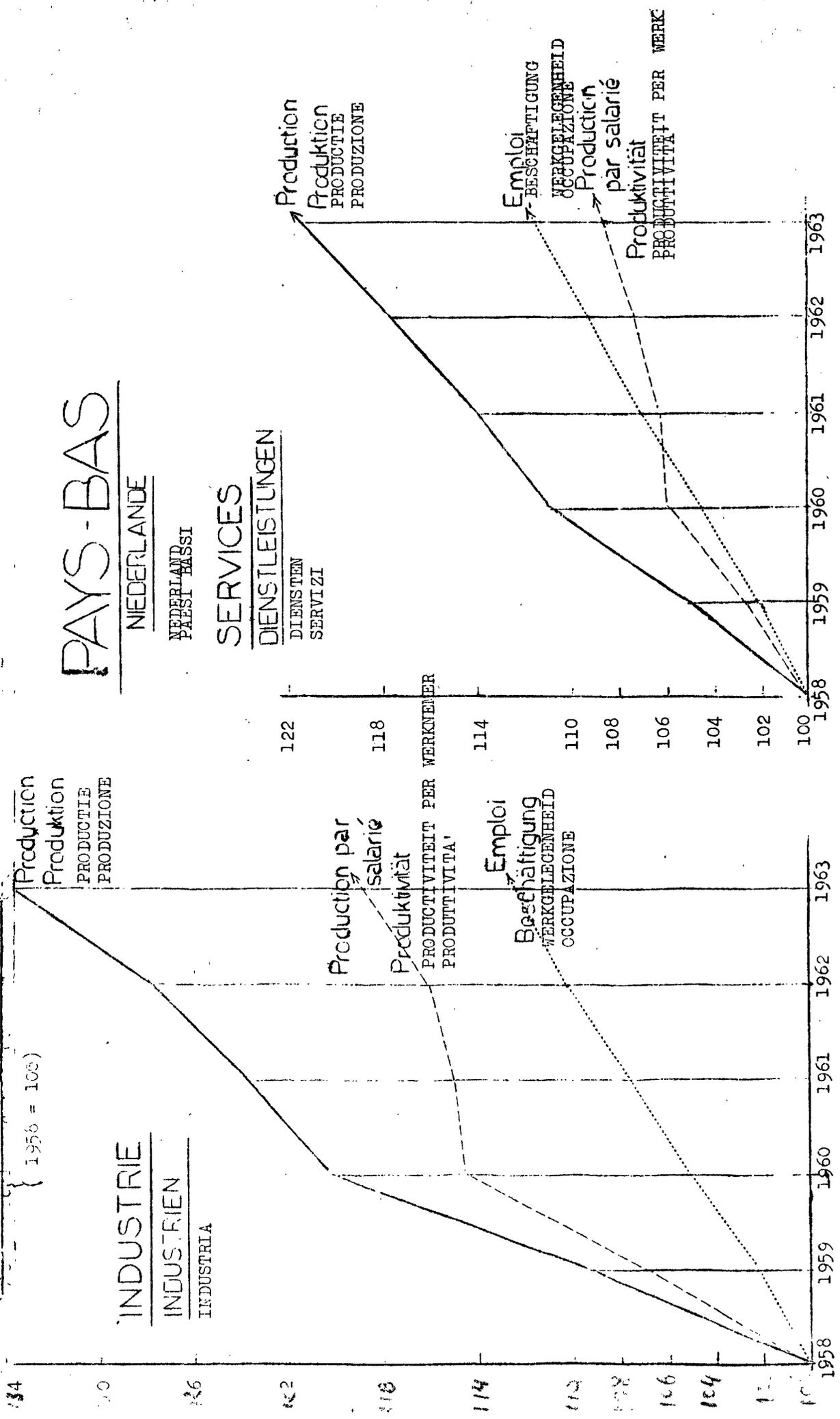


# ITALIE

EVOLUTION DE LA PRODUCTION, DE L'EMPLOI SALARIE ET DE LA PRODUCTION PAR SALAIRE  
 Die Entwicklung der Produktion, der Beschäftigung und der Produktivität  
 (Produktion pro abnähig Beschäftigten)

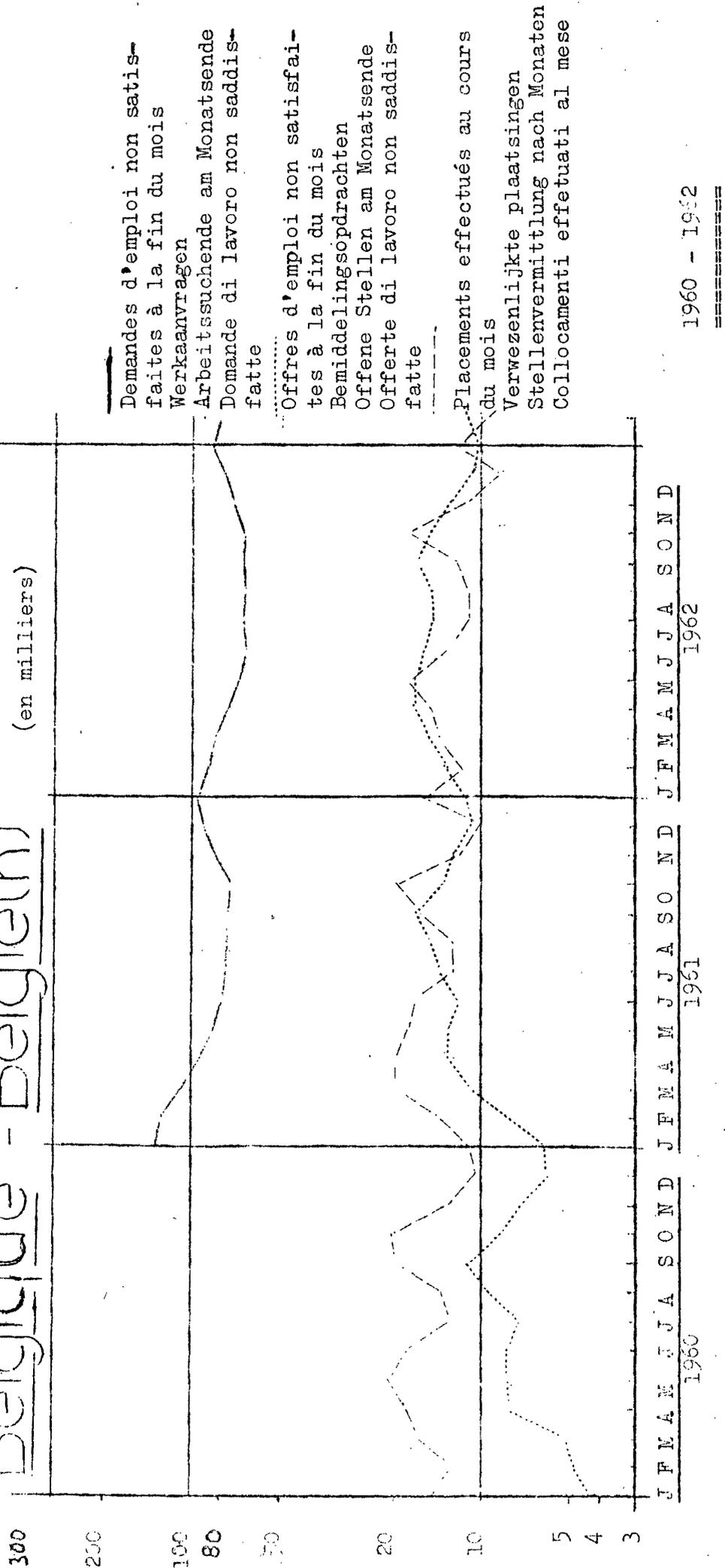


L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION, DE L'EMPLOI SALARIE ET DE LA PRODUCTION PAR SALARIE  
 Die Entwicklung der Produktion, der Beschäftigung und der Produktivität  
 (Produktion pro abhängige Beschäftigten)



# Belgique - Belgie(n)

(en milliers)



Demandes d'emploi non satisfaites à la fin du mois  
 Werkaanvragen  
 Arbeitssuchende am Monatsende  
 Domande di lavoro non soddisfatte  
 -----  
 Offres d'emploi non satisfaites à la fin du mois  
 Bemiddelingsopdrachten  
 Offene Stellen am Monatsende  
 Offerte di lavoro non soddisfatte  
 -----  
 Placements effectués au cours du mois  
 Verwezenlijkte plaatsingen  
 Stellenvermittlung nach Monaten  
 Collocamenti effettuati al mese

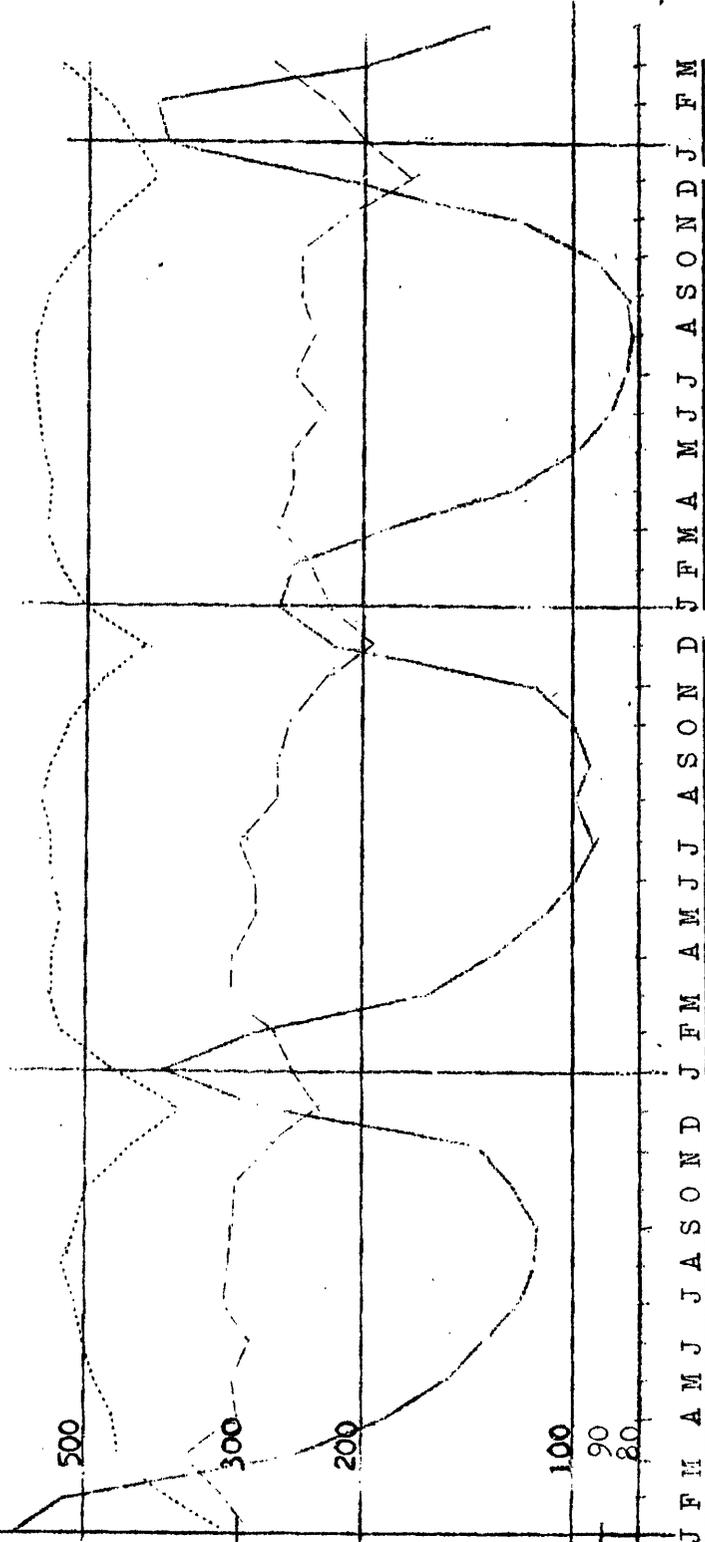
J F M A M J J A S O N D 1960 J F M A M J J A S O N D 1961 J F M A M J J A S O N D 1962

1960 - 1962  
=====

# BR. DEUTSCHLAND (Allemagne)

( en milliers )

1.000



Arbeitslose am Monatsende.  
Chômeurs à la fin du mois  
Werklozen  
Disoccupati alla fine del mese

Offene Stellen am Monatsende  
Offres d'emploi non satisfaites  
Bemiddelingsopdrachten  
Offerte di lavoro non soddisfatte

Stellenvermittlung nach Monaten  
Placements effectués au cours du mois  
Verwezenlijkte plaatsingen  
Collocamenti effettuati al mese

1960 - 1962

=====

J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M

1960

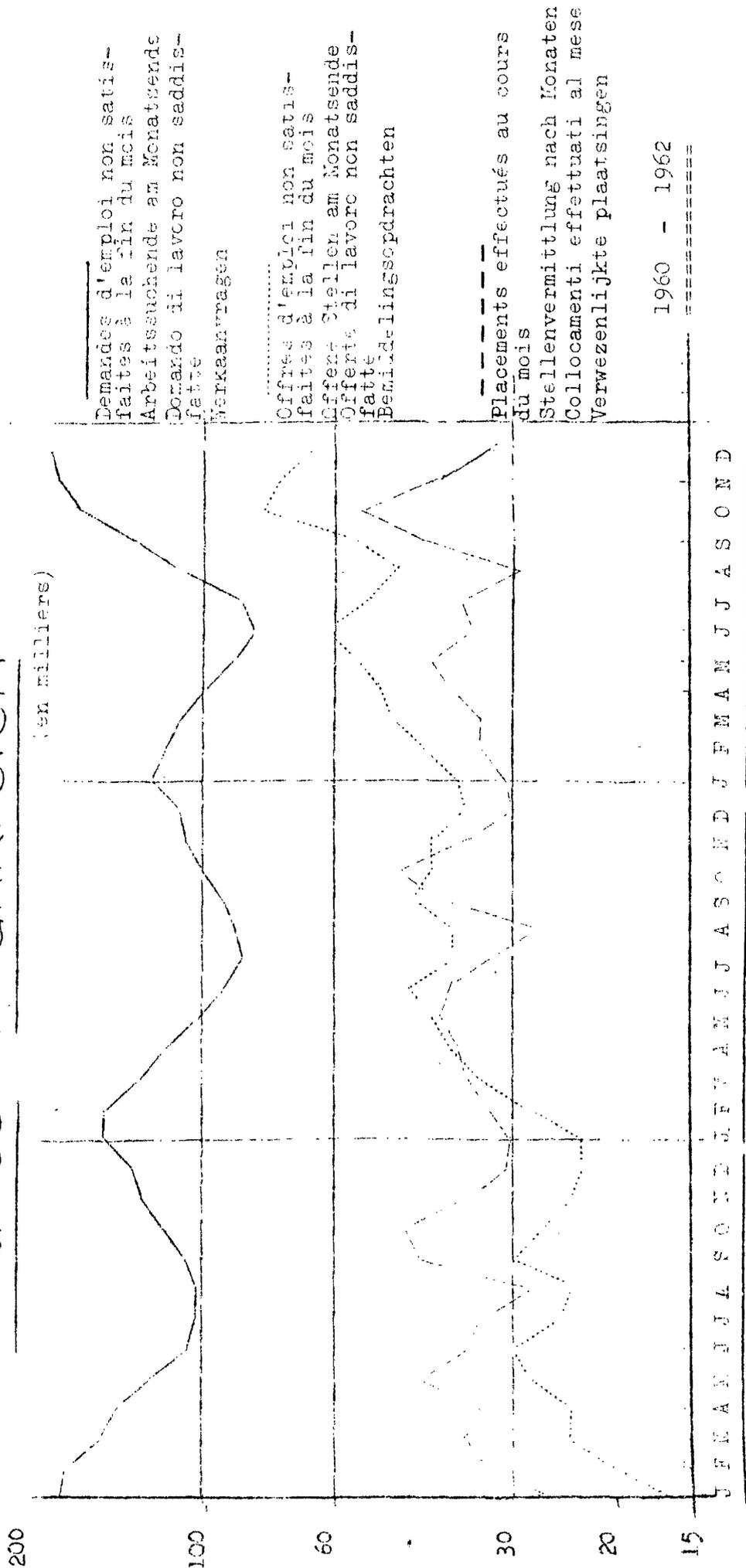
1961

1962

1963

# France - Frankreich

(en milliers)



Demandes d'emploi non satisfaites à la fin du mois  
 Arbeitssuchende am Monatsende  
 Dorando di lavoro non soddisfatte  
 Verkaanvragen

Offres d'emploi non satisfaites à la fin du mois  
 Offert Stellen am Monatsende  
 Offerte di lavoro non soddisfatte  
 Bemiddelingsopdrachten

Placements effectués au cours du mois  
 Stellenvermittlung nach Monaten  
 Collocamenti effettuati al mese  
 Verwezenlijkte plaatsingen

1960 - 1962

J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D

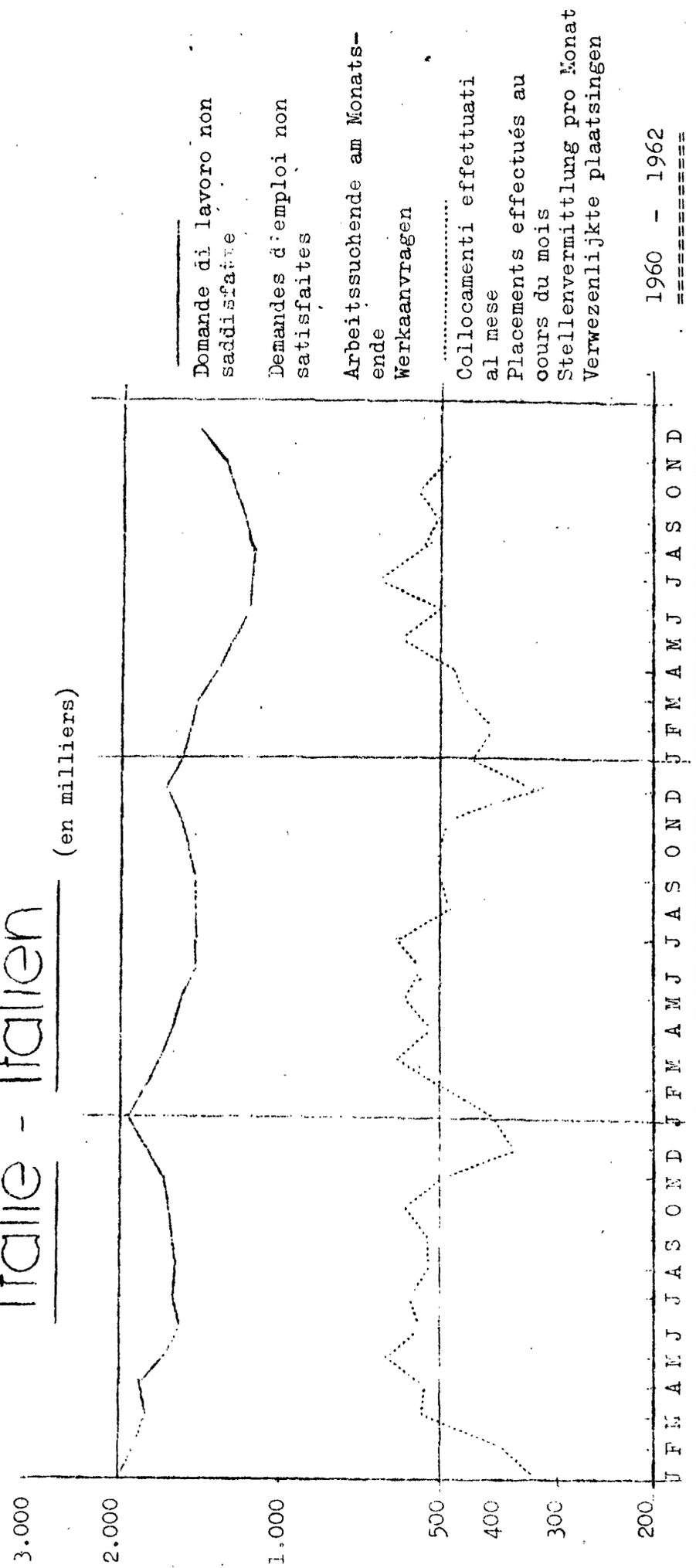
1960

1961

1962

# Italie - Italien

(en milliers)



1960 - 1962  
=====

1962

1961

1960

# Luxembourg - Luxembourg

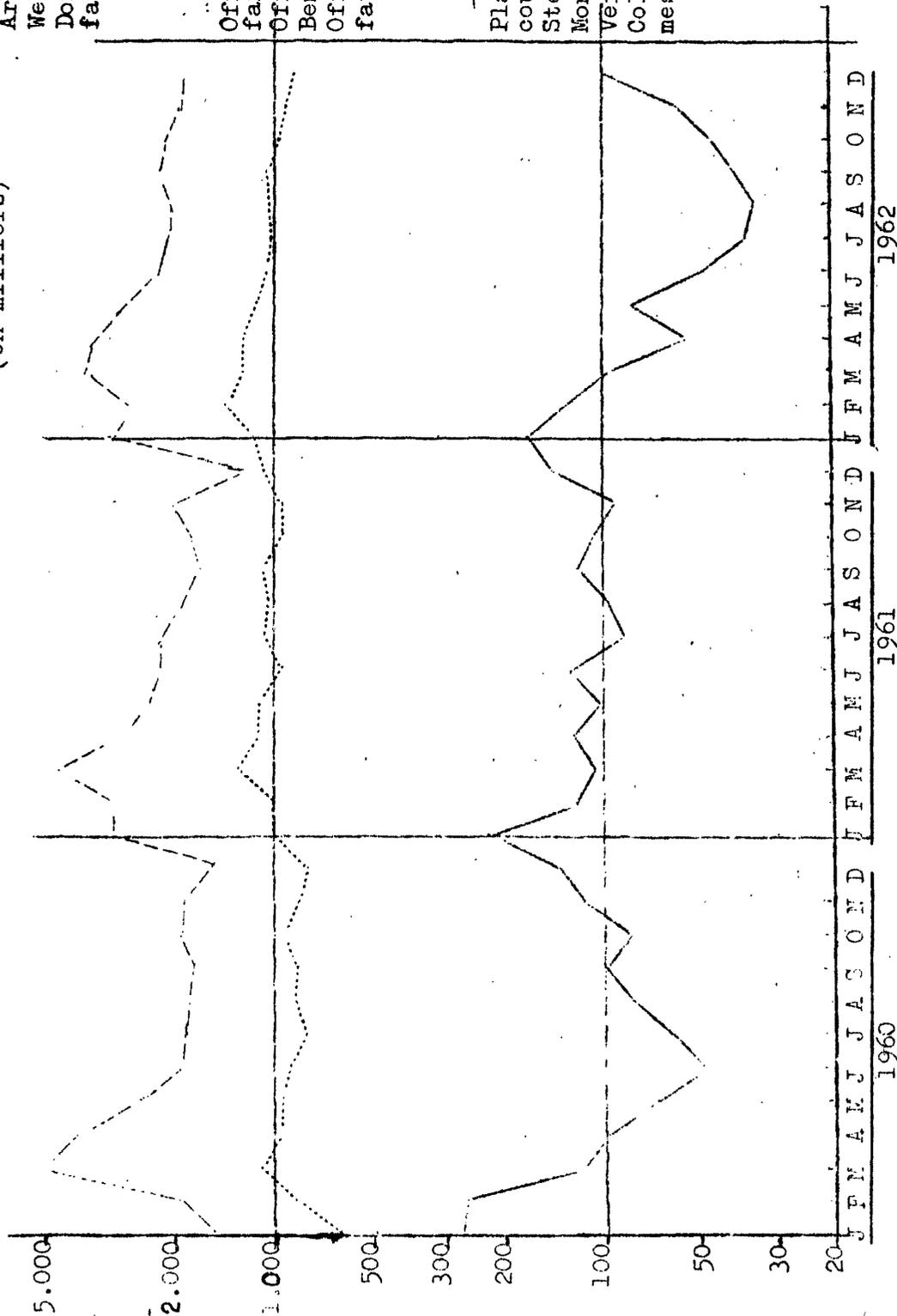
(en milliers)

Demands d'emploi non satisfaites à la fin du mois  
 Arbeitssuchende am Monatsende  
 Werkaanvragen  
 Domande di lavoro non soddisfatte

Offres d'emploi non satisfaites à la fin du mois  
 Offene Stellen am Monatsende  
 Bemiddelingsopdrachten  
 Offerte di lavoro non soddisfatte

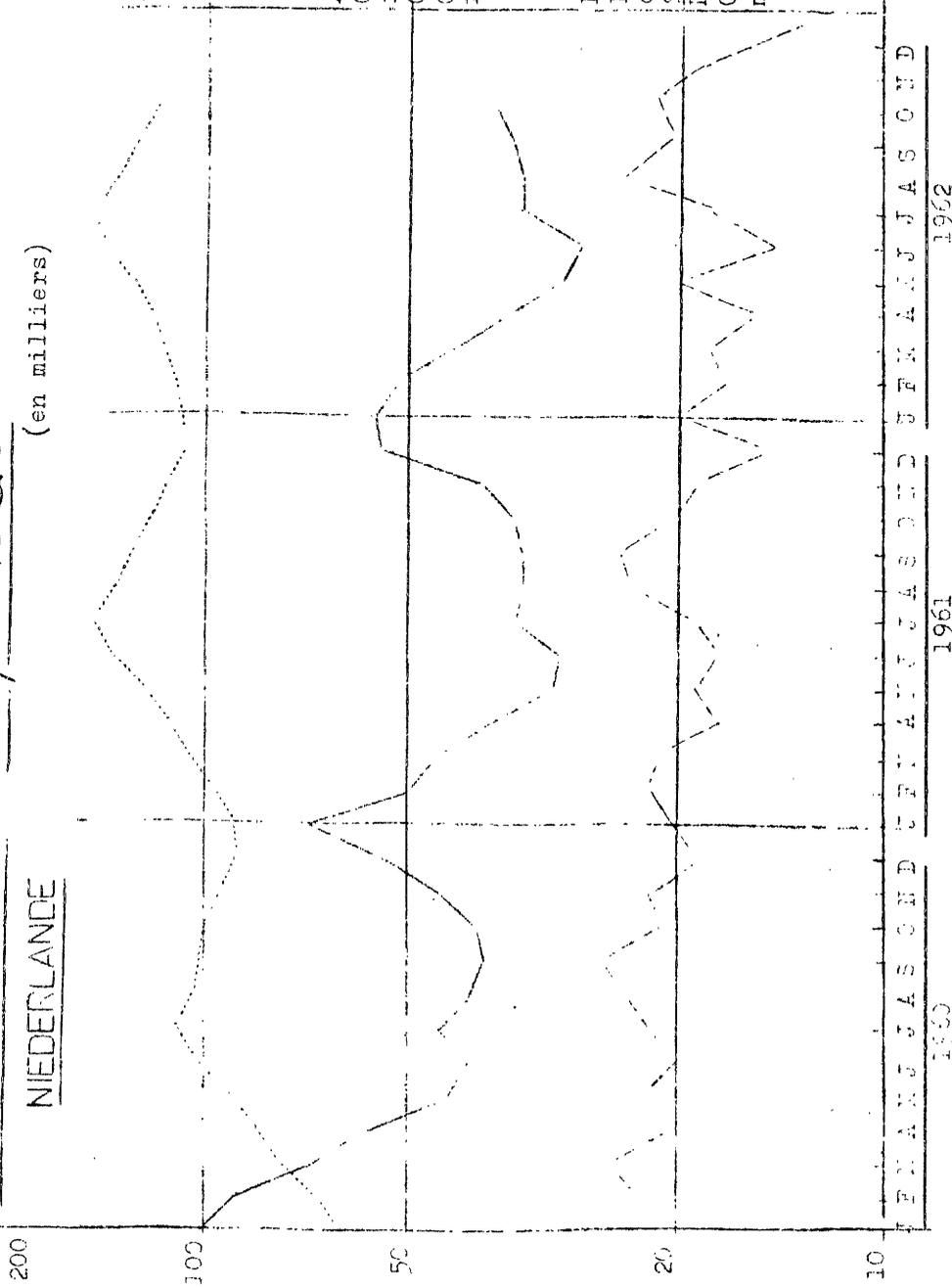
Placements effectués au cours du mois  
 Stellenvermittlung nach Monaten  
 Verwezenlijkte plaatsingen  
 Collocamenti effettuati al mese

1960 - 1962  
 =====



# Nederland Pays-Bas

(en milliers)



Geregistreerde arbeidsreserve  
aan het eind van de maand  
Demandes d'emploi non satis-  
faites à la fin du mois  
Arbeitssuchende am Monatsende

Aanvragen van werkgevers  
Offres d'emploi non satis-  
faites  
Offene Stellen am Monatsende  
Offerte di lavoro non soddis-  
fatte

Plaatsingen per maand  
Placements effectués au  
cours du mois  
Stellenvermittlung nach  
Monaten  
Collocamenti effettuati al  
mese

1960 - 1962

=====

JANUARI FEBRUARI MARCHI APRIL MEI JUNI JULI AUGUSTI SEPTEMBER OKTOBER NOVEMBER DECEMBER  
1960 1961 1962

Tableau des déficits et excédents de main-d'oeuvre évalués au 1er avril 1963  
par professions et par régions  
(Estimations approximatives pour 1963)

BELGIQUE

Branches d'activité	Déficits Professions		Excédents Professions		Mesures envisagées
	Total	Régions	Total	Régions	
Agriculture	658	Nivelles-Charle- roi-Huy-Liège- Namur	2.252 Hommes: 2.026 moins aptes : 1.027 moins aptes : 999 Femmes: 226 moins aptes : 193 moins aptes : 33	Ostende-Ypres- St. Nicolas- Malines - Turnhout - Louvain	Compensation na- tionale recrutement main- d'oeuvre étrangè- re, uniquement permanents
Construction (4 à 8.000 construction et bois en- semble) (1)	2.675	maçons-teras- siers non spé- cialisés- plafonneurs- peintres  ferrailleurs	3.000 Hommes: moins aptes : 1.011 moins aptes : 1.989	principalement à Anvers et dans les 2 Flandres	réadaptation pro- fessionnelle formation profes- sionnelle accélé- rée main-d'oeuvre étrangère pour les emplois qua- lifiés

BELGIQUE (suite 1)

Branches d'activité	Déficits		Exédents		Mesures envisagées	
	Total	Professions	Total	Professions		
Bois	1.145	Coffreurs	toute la Belgique Bruxelles, Nivelles, Bruges, Cour- trai, Mouscron, Charleroi, Liè- ge, Arlon, Namur, Turnhout, Bruxelles, Courtrai, Mouscron, Roulers, Alost, Charleroi, Liège, Verviers Turnhout, Bruxelles, Courtrai, Mouscron, Roulers, Alost, Charleroi, Liège, Verviers Turnhout, Bruxelles, Courtrai, Alost, Roulers, Termon- de, Gand, Liège	1.369 Hommes: 1.285 aptés : 390 moins aptés : 895 Femmes: 84 aptés : 39 moins aptés : 45	Malines- Bornem	réadaptation pro- fessionnelle formation profes- sionnelle accélé- rée
		Menuisiers				
		Ebénistes				
Métaux	2.074 (1.500 à 3.000) (1)	Mouleurs	Bruxelles et Charleroi Bruxelles, Cour- trai, Roulers, Bruges, Gand, Charleroi, La Louvrière, Liège Anvers, Bruxelles Nivelles, Bruges, Gand, Roulers, Charleroi, Liège Bruxelles, Ni- velles, Bruges, Liège	4.364 Hommes: 3.602 aptés : 1.511 moins aptés : 2.091 Femmes: 762 aptés : 383 moins aptés : 379	Anvers, les 2 Flan- dres, Hainaut et Liège	formation profes- sionnelle et réa- daptation pro- fessionnelle main-d'oeuvre étrangère pour les emplois quali- fiés
		Soudeurs				
		Tourneurs				
		Fraiseurs				

BELGIQUE (suite 2)

Branches d'activité	Déficits		Exédents		Mesures envisagées	
	Total	Professions	Régions	Total		Professions
		Ajusteurs	Bruxelles, Bruxelles, Courtrai, Alost, Gand, Charleroi, La Louvière,			
		Electriciens	Bruxelles, Gand, Charleroi, Liège, Verviers,			
		Tôliers	Bruxelles, Courtrai, Roulers, Gand, Charleroi,			
		Mécaniciens	Malines, Bruxelles, Courtrai, Roulers, Gand, Verviers,			
		Plombiers-zingueurs	Bruxelles, Courtrai, Mouscron, Roulers, Gand, Charleroi,			
		Monteurs en charpentes	Bruxelles, Namur, Liège.			

BEIGIQUE (suite 3)

Branches d'activité	Déficits			Excédents			Mesures envisagées
	Total	Professions	Régions	Total	Professions	Régions	
Textile	1.336	Tisserands,	(Gand, Courtrai, Mouscron, Alost, Termonde, Renaix (Verviers)	2.581		les 2 Flandres et Liège	
		Fileurs	Courtrai, Mouscron, Gand, Alost	Hommes: 1.476 Femmes: 1.105	manoeuvres Chômage résiduel		
		Bobineurs	Renaix	moins aptes : 181	professionnels peu qualifiés		
		Démonteurs	Gand, Renaix	moins aptes : 1.295			
		Ouvriers pour lavoier et pour peignage	(Verviers)	moins aptes : 334			
		Poseurs de canettes	Courtrai	moins aptes : 771			
		Fileuses	Courtrai, Alost, Mouscron, Termonde, Gand, Renaix, Verviers, St. Nicolas				
		Bobineuses	Courtrai, Mouscron Alost, Renaix, Gand, St. Nicolas, Verviers				
		Stoppeuses	Courtrai, Roulers, Mouscron, Renaix				
		Retourdeuses	Roulers, Alost, Gand, Renaix, Verviers				
		Careteuses	Courtrai, Gand, Roulers, Renaix				
		Assembleuses	Courtrai, Mouscron, Roulers, Renaix, Gand				
		Tricotieuses	Courtrai, Renaix, St. Nicolas				
	Nettoyeuses d'étoffes	Renaix, Verviers					
	Rebrousseuses	St. Nicolas					
	Glisseuses	Termonde					

BEIGIQUE (suite 4)

Branches d'activité	Déficits		Excédents		Mesures envisagées
	Total	Professions	Total	Professions	
Vêtement	1.589	Piqueuses	2.131	Main-d'oeuvre artisanale	Tous les centres du vêtement
		Repasseuses			
Alimentation	203	Coupeuses	346	Professions à caractère sai- sonnier, con- serveries. (Chômage rési- duel + fric- tionnel).	Anvers et Ostende
		Presseurs-	Femmes: 1.601		
		Repasseurs	aptés : 958		
		Fourreuses	moins		
		Brodeuses	aptés : 643		
		Tailleurs			
		Tailleuses			
		Pâtisseries-			
		Boulangers			
			1.205		
Manoeuvres	1.379	Pour travail lourd (bâti- ment-sidérur- gie principa- lement)	28.553	Pour les ma- noeuvres ap- tes il n'exis- te plus qu'un chômage fric- tionnel et sai- sonnier. Le chômage rési- duel parmi les manoeuvres res- te assez élevé partout.	Formation pro- fessionnelle accélérée.
			Hommes: 23.232		
			aptés : 1.574		
			moins		
		aptés : 21.658			
		Femmes: 5.321			
		aptés : 1.279			
		moins			
		aptés : 4.042			

BELGIQUE (suite 5)

Branches d'activité	Déficits		Excédents		Mesures envisagées
	Total	Régions	Total	Régions	
Transport	650	Bruxelles, Charleroi, Courtrai, Hasselt, Liège.	4.958 Hommes: 3.232 aptés : 934 moins aptes : 2.298 Femmes: 726 aptés : 429 moins aptes : 297	Anvers Pas de professions bien définies. (Chômage résiduel + frictionnel).	-
Services Gens de maison employés hôtels- restaurants. Service personnes et biens.	2.081 (1.500 à 2.000)(1)	Surtout dans les grandes agglomérations Bruxelles, Gand	11.390 Hommes: 4.698 aptés : 2.521 moins aptes : 2.177 Femmes: 6.692 aptés : 4.575 moins aptes : 2.117	Personnel employé subalterne et d'un certain âge (35 ans) + personnel saisonnier	recrutement main-d'oeuvre étrangère (domestiques)
Mines	1.282 (8.000 à 10.000)(1)	Charleroi, Liège, Campine.	448 Hommes: 410 aptés : 175 moins aptes : 244 Femmes: 38 aptés : 22 moins aptes : 16	ouvriers de surface	recrutement main-d'oeuvre étrangère

Nota :

(1) Entre parenthèses figurent les estimations approximatives, valables jusqu'à la fin de 1963. Elles doivent être examinées en tenant compte des considérations et réserves suivantes:

1. les services de placement de Belgique ne connaissent pas toutes les offres d'emploi;
2. des influences saisonnières peuvent intervenir;
3. l'importance du chômage frictionnel n'est pas encore connue;
4. la politique gouvernementale (budgétaire, financière et économique) peut modifier le marché de l'emploi;
5. l'intervention d'autorités supranationales n'est pas à sous-estimer (fermeture de charbonnage, attitude de la C.E.C.A. à l'égard des décisions du Gouvernement belge). Dans ces conditions, les chiffres entre parenthèses représentent le minimum et le maximum entre lesquels peuvent varier les pénuries de main-d'oeuvre en 1963.

offres d'emploi au 31 mars 1963

par professions

R.F. D'ALLEMAGNE

Groupes professionnels	OFFRES D'EMPLOI	
	Total	dont : Femmes
Construction	75.252	-
Manoeuvres ordinaires	53.063	-
dont manoeuvres de la Construction	31.466	-
Forgerons, serruriers, mécaniciens et assimilés	46.201	-
Alimentation	23.300	15.673
Transports	19.159	-
Agriculture, élevage, horticulture	11.675	2.686
Pierres, céramique, verre	9.117	-
Hotels, restaurants	10.418	8.207
Nettoyage	24.960	21.408
Services domestiques	28.521	28.495
Forêts, chasse et pêche	2.412	1.116
Extraction	12.489	-
Production et transformation des métaux	38.981	9.670
Commerce	23.054	17.321
Manutention et stockage	8.172	5.908

Répartition selon le métier des offres et des demandes d'emploi non satisfaites au 1er avril 1963

FRANCE

Métiers	Offres d'emploi non satisfaites	Demandes d'emploi non satisfaites	
		Non compris les rapatriés	Rapatriés
Manutention et stockage	6.161	30.736	4.653
Agriculture et élevage	1.785	5.810	2.084
Forage	369	151	12
Pêche maritime, navigation maritime et fluviale	17	1.558	369
Terrasse et extraction	1.829	1.394	233
Construction et entretien des bâtiments	10.228	7.806	1.929
Production des métaux et fonderie	981	271	37
Transformation des métaux ordinaires	10.927	6.168	3.457
Electricité	1.387	1.461	1.306
Fabrication et transformation du verre	234	63	66
Arts graphiques	373	694	485
Chimie et activités connexes	917	910	344
Production et transformation des aliments	949	3.698	1.372
Production des fils et étoffes	3.251	2.996	127
Utilisation des tissus et matières connexes	4.521	3.679	4.049
Apprêtage et utilisation des cuirs et peaux	579	1.358	344
Traitement et utilisation du bois	2.157	1.293	812

## Répartition selon le métier des offres et des demandes d'emploi non satisfaites au 1er avril 1963

FRANCE (suite)

Métiers	Offres d'emploi non satisfaites	Demandes d'emploi non satisfaites	
		Non compris les rapatriés	Rapatriés
Conduite des automobiles	627	2.302	2.480
Métiers manuels divers	404	731	774
Emplois de bureau et assimilés	2.335	11.300	17.488
Emplois de commerce et assimilés	1.609	5.830	6.605
Emplois des services hôteliers et domestiques	5.665	13.185	6.753
Emplois des soins personnels	87	681	1.039
Emplois des services sociaux et de santé	149	552	1.359
Emplois des dessinateurs et agents techniques	578	1.467	1.215
Emplois d'ingénieurs	112	568	193
Emplois des professions administratives	52	852	945
Emplois artistiques et du spectacle	4	2.895	276
Emplois de la sécurité	89	2.517	2.067
Emplois de l'enseignement et divers autres emplois non manuels	48	508	1.015
Total	58.424	113.434	64.088

Excédents de main-d'oeuvre au 1er mars 1963  
par professions et par régions

Branches d'activité	Excédents		Régions
	Total	Professions	
Agriculture	244.903	Travailleurs agricoles - exploitants agricoles - bûcherons	Emilie - Romagne - Pouilles Sicile
Minéraux métalliques et non métalliques	19.357	Ouvriers de carrières - mineurs - manoeuvres	Vénétie - Calabre - Sicile
Alimentation	47.899	Boulangers - garçons de café et restaurant - apprentis - manoeuvres	Emilie - Romagne - Campanie Sicile
Tabacs	29.353	Travailleurs du tabac	Toscane - Campanie - Pouilles
Textiles	25.682	Fileurs - tisserands - manoeuvres	Piémont - Lombardie - Campa- nie
Labllement	48.334	Tailleurs - tricoteuses - cordonniers - apprentis - manoeuvres	Lombardie - Emilie - Romagne Campanie
Bois	37.517	Scieurs - menuisiers - charpentiers en bois - apprentis - manoeuvres	Vénétie - Campanie - Sicile
Transformation des métaux	69.914	Forgerons - soudeurs - apprentis - manoeuvres	Lombardie - Vénétie - Cam- panie
Minéraux non métalli- ques	26.276	Sculpteurs - briquetiers - manoeuvres	Lombardie - Vénétie - Emilie Romagne
Chimie	6.507	Apprentis - manoeuvres	Lombardie - Emilie - Romagne Campanie

Excédents de main-d'oeuvre au 1er mars 1963  
par professions et par régions

ITALIE

Branches d'activité	Excédents		Régions
	Total	Professions	
Construction	277.585	Maçons - Finisseurs - apprentis - manoeuvres	Vénétie - Campanie - Sicile
Transports	23.106	Chauffeurs - personnel de navigation - manoeuvres	Lombardie - Campanie - Sicile
Commerce	44.040	Vendeurs - serveurs - cuisiniers - manoeuvres	Vénétie - Emilie - Romagne - Campanie
Services	21.346	Musiciens d'orchestre - infirmières - soins personnels - nettoyeurs - gardiens - manoeuvres	Emilie - Romagne - Campanie - Sicile
Employés	57.996	Employés de bureau - employés subalternes - apprentis	Lombardie - Campanie - Pouilles
Manoeuvres	284.546	Manoeuvres en général	Vénétie - Emilie - Romagne - Campanie

## Déficits de main-d'oeuvre au 1er avril 1963 par professions et par régions

## LUXEMBOURG

(Estimations approximatives pour 1963)

Branches d'activité	Offres d'emploi	Professions	Estimations approximatives	Régions
Agriculture	63	Ouvriers agricoles non qualifiés	120	Centre -- Nord
	8	Ouvriers agricoles spécialisés	8	Centre -- Nord
	--	Servantes de ferme	6	Centre -- Nord
Terres et pierres	--	Tailleurs de pierre	10	Centre -- Sud
	--	Ouvriers spécialisés	10	Centre -- Sud
Alimentation	7	Bouchers, charcutiers	10	Centre
	5	Boulangers, pâtisseries	10	Centre
Industrie vestimentaire	7	Ouvrières-couturières	20	Centre
Autres industries manufacturières et artisanat en général	15	Ajusteurs, tourneurs	20	Centre -- Sud
	3	Mécaniciens en général	10	Centre -- Sud
	16	Serruriers, forgerons	20	Centre
	8	Soudeurs	15	Centre -- Nord
	5	Carrossiers, tôliers	6	Centre
	7	Electriciens	25	Centre -- Sud
	10	Installateurs-plombiers	15	Centre -- Sud
	7	Installateurs de chauffage	10	Centre -- Sud -- Nord
	14	Menuisiers, ébénistes	20	Centre -- Sud
	14	Ouvriers semi-qualifiés	25	Centre -- Sud -- Nord
Construction	124	Maçons	500	Centre -- Sud -- Nord
	16	Bétonneurs, coffreurs	80	Centre -- Sud -- Nord
	21	Ferrailleurs	100	Centre -- Sud -- Nord
	5	Façadiers, ferrazotiers	60	Centre -- Sud -- Nord
	12	Charpentiers	50	Centre -- Sud
	4	Monteurs de charpente	6	Centre
	14	Plâtriers, plafonneurs	40	Centre -- Sud
	4	Carreleurs, marbriers	20	Centre -- Sud -- Nord
	11	Peintres, vitriers	25	Centre

Déficits de main-d'oeuvre au 1er avril 1963 par professions et par régions  
LUXEMBOURG (suite) (Estimations approximatives pour 1963)

Branches d'activité	Offres d'emploi	Professions	Estimations approximatives	Régions
	2	Chauffeurs (bâtiment)	15	Centre
	2	Conducteurs d'engins	10	Centre
	14	Terrassiers spécialisés, puisatiers	300	Centre - Sud
	-	Terrassiers semi-qualifiés	300	Centre - Sud
	117	Manoeuvres	300	Centre - Sud - Nord
Transports	5	Chauffeurs des transports	14	Centre
	8	Mécaniciens de garage	30	Centre
Industrie hôtelière	2	Cuisiniers et commis de cuisine	10	Centre - Nord
saisonniers	3	Chefs de rang et garçons	10	Centre - Nord
	-	Buffetières	6	Centre
	6	Femmes de chambre	30	Centre - Nord
	7	Personnel auxiliaire (hommes)	15	Centre - Nord
	55	Personnel auxiliaire (femmes)	120	Centre - Nord
Bureaux et commerce	8	Employés de bureau (hommes)	25	Centre
	51	Employés de bureau (femmes)	60	Centre
	4	Vendeuses	10	Centre
	12	Techniciens	15	Centre
Services en général	6	Coiffeurs	8	Centre
	5	Coiffeuses	20	Centre
	5	Flanchisseuses	15	Centre
	185	Bonnes à tout faire	250	Centre - Sud - Nord

Pénuries et excédents de main d'oeuvre au 1er avril 1963 par professions et par régions  
(Estimations approximatives pour 1963)

PAIS-BAS

Branches d'activité	Déficits			Excédents			Observations
	Total estimation	Professions	Régions	Total estimation	Professions	Régions	
Agriculture							
Céramique, briques	2.000	briquettiers	l'Est, le Sud et l'Ouest	1.000	ouvriers agricoles	tout le pays	Les excédents concernent des personnes difficilement plaçables
Construction	8.500	charpentiers, maçons	tout le pays	400	terrassiers	tout le pays	
Chimie	3.600	personnel de fabrication	tout le pays				
Bois	2.700	ébénistes, menuisiers en usine	tout le pays				en raison notamment de leur âge
Vêtements	7.500	couturières (confection)	l'Ouest				
Métaux	25.000	tourneurs, serruriers, tôliers, ajusteurs-mécaniciens, charpentiers en fer, monteurs d'autos, soudeurs à l'arc, monteurs électriques	tout le pays				
Textiles	2.500	fileurs, tisserands	l'Est				
Alimentation	7.500		tout le pays				
Services	26.000	dockers et manutentionnaires, employés infirmières, personnel domestique.	tout le pays	1.000	manoeuvres	tout le pays	

RAPPORT A LA COMMISSION

Le Comité de politique conjoncturelle a pris connaissance, au cours de sa réunion des 8 et 9 juillet 1963, d'un rapport sur "Les problèmes conjoncturels de main-d'oeuvre dans la Communauté en 1963" (doc. 3502/II-V/1/63) que la Commission se propose d'adresser au Conseil.

Ce rapport constate notamment qu'en dépit d'une certaine atténuation des tensions observées sur le marché de l'emploi, les déséquilibres existant principalement sur le plan qualitatif continuent de poser de sérieux problèmes, tant pour le maintien d'une expansion économique régulière que pour une meilleure occupation des travailleurs disponibles.

Sans prendre position sur les questions de financement, le Comité souligne l'importance de ces problèmes et l'opportunité d'y apporter des mesures concrètes dans des délais relativement courts en collaboration avec les Etats membres par la mise en oeuvre des propositions faites à cet égard dans le rapport de l'année précédente et complétées dans le rapport de 1963. Dans ce sens, le Comité exprime le voeu que soient renforcées les mesures internes des Etats membres mentionnées dans le rapport et que ceux-ci attachent une attention particulière à la formation professionnelle.

En outre, le Comité est d'avis que les travaux d'analyse et d'estimations prévisionnelles en matière d'emploi devraient être poursuivis.

Enfin, le Comité estime opportun l'examen, par les Etats membres, des effets conjugués des réductions éventuelles de la durée du travail et de l'augmentation de la productivité sur la production, dans le souci de maintenir en toute hypothèse une croissance économique harmonieuse accompagnée de la stabilité des prix en poursuivant le progrès social.

-----